



7300-M058-00

**DÉMONTE-PNEU SÉRIE
G8945 - T2220 - GA2945**

MANUEL D'INSTRUCTIONS
Applicable aux modèles suivants

RAV.G8945.206107

RAV.G8945.206077

RAV.G8945.200839

RAV.G8945.206091

SPA.G8945.206015

SPA.G8945.206008

FR

INSTRUCTIONS ORIGINALES

Pour les tables partie des rechanges se référer au document « LISTE DES PIÈCES DÉTACHÉES » à demander au fabricant.

- Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au revendeur le plus proche ou directement à :

VEHICLE SERVICE GROUP ITALY S.r.l

Via Filippo Brunelleschi, 9 - 44020 Ostellato - Ferrara - Italy

Phone (+39) 051 6781511 - Fax (+39) 051 846349 - e-mail: aftersales.emea@vsgdover.com

7300-M058-00 - Rév. n. 01 (04/2025)

SOMMAIRE

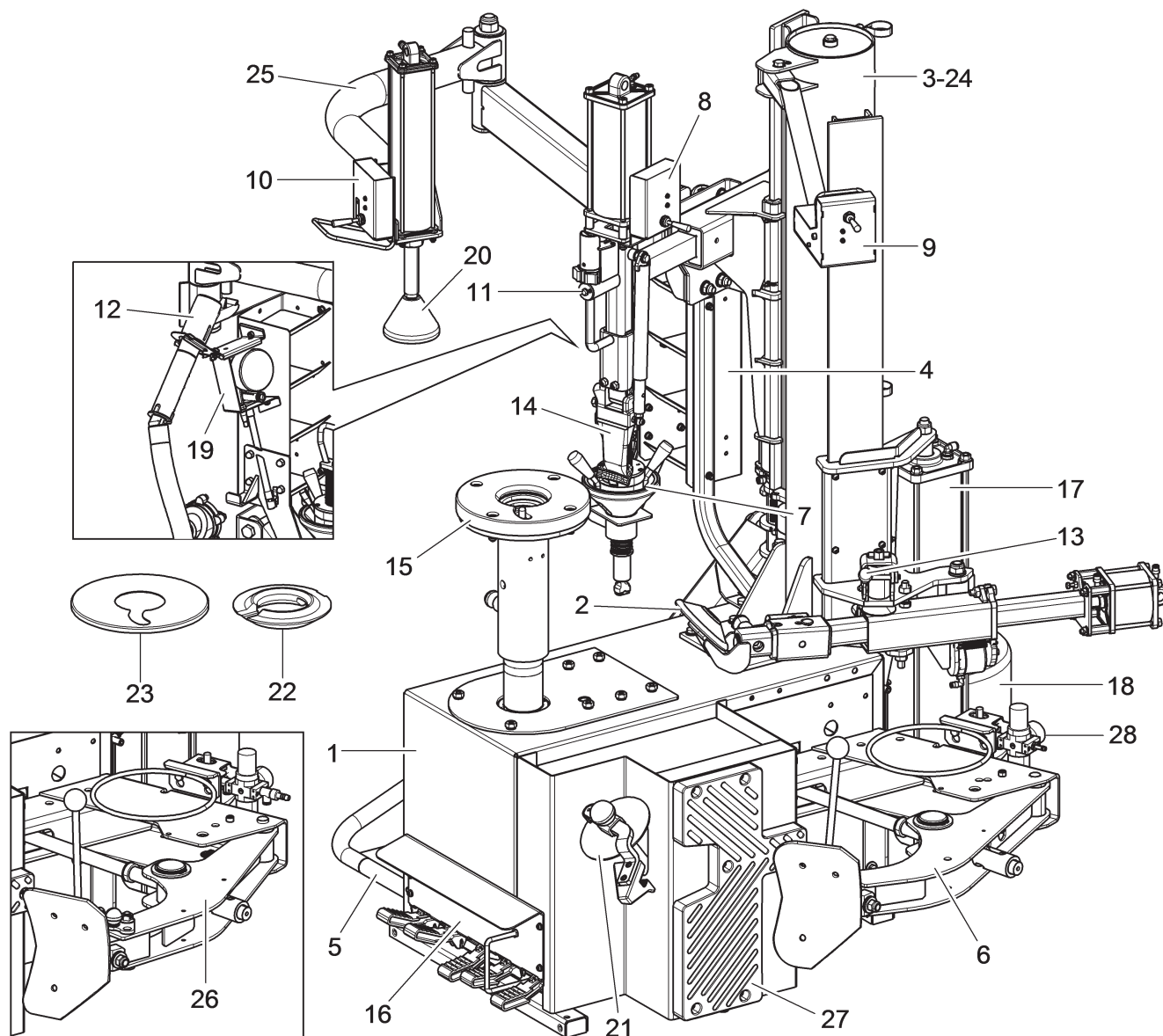
DESCRIPTION GÉNÉRALE	4	12.4 Décollage des talons par palette latérale	26
SYMBOLES UTILISÉS DANS LA NOTICE	5	12.5 Emploi de l'élevateur	26
TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES	6	12.6 Blocage de la roue	27
1.0 GÉNÉRALITÉS	8	12.6.1 Réglage hauteur du mandrin	29
1.1 Introduction	8	12.6.2 Protection plateau roues renversées	29
2.0 DESTINATION D'EMPLOI	8	12.7 Décollage des talons par le rouleau décolle-pneus	30
2.1 Préparation du personnel préposé	8	12.8 Démontage du pneumatique	32
3.0 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ	9	12.9 Montage du pneu	35
3.1 Risques résiduels	9	12.9.1 Montage du talon supérieur du pneu avec dispositif entraîneur	35
4.0 CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES	10	12.10 Gonflage du pneu	36
4.1 Normes générales de sécurité	10	12.10.1 Gonflage du pneu sur l'équipement sans utiliser de gonflage Tubeless	37
5.0 EMBALLAGE ET DÉPLACEMENT POUR LE TRANSPORT	11	12.10.2 Gonflage du pneu à l'aide du gonflage tubeless (pour le modèle avec système gonflage tubeless ou ensemble colonne avec réservoir intégré)	37
6.0 DÉBALLAGE	12	13.0 MAINTENANCE ORDINAIRE	38
7.0 DÉPLACEMENT	12	13.1 Lubrifiants	39
8.0 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	13	13.2 Réglage de l'étranglement	39
8.1 Position de travail	13	14.0 TABLEAU RECHERCHE INCONVÉNIENTS ÉVENTUELS	42
8.2 Aire de travail	13	15.0 DONNÉES TECHNIQUES	44
8.3 Éclairage	13	15.1 Données techniques électriques	44
9.0 MONTAGE ET MISE EN SERVICE	14	15.2 Données techniques mécaniques	44
9.1 Système d'ancrage	14	15.3 Dimensions	45
9.2 Procédures d'assemblage	15	16.0 MISE DE CÔTÉ	46
9.3 Branchement pneumatique	18	17.0 MISE À LA FERRAILLE	46
10.0 BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES	19	18.0 DONNÉES DE LA PLAQUE	46
10.1 Contrôles électriques	20	19.0 SCHÉMAS FONCTIONNELS	46
11.0 COMMANDES	20	Table A - Schéma électrique	47
11.1 Unité de commande dispositif Plus	20	Table B - Schéma pneumatique (pour les modèles sans gonflage tubeless)	50
11.2 Unité de commande tête outil	21	Table C - Schéma pneumatique (pour les modèles avec système de gonflage Tubeless ou ensemble colonne avec réservoir intégré)	53
11.3 Unité de commande bras décolle-pneus	21	CONTENU DE LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE	56
11.4 Pédalier	22	CONTENT OF THE UK DECLARATION OF CONFORMITY	57
12.0 EMPLOI DE L'ÉQUIPEMENT	23		
12.1 Mesures de précaution au cours du montage et du démontage des pneus	23		
12.2 Opérations préliminaires - Préparation de la roue	25		
12.3 Régulation palette décolle-pneus avec inclinaison réglable (pour les modèles avec bras décolle-pneus avec joint)	25		

Caractéristiques / Accessoires Modèle	RAV.G8945.206107	RAV.G8945.206077	RAV.G8945.200839	RAV.G8945.206091	SPA.G8945.206015	SPA.G8945.206008
Ensemble colonne	•	•		•	•	•
Ensemble colonne avec réservoir intégré			•			
Système de gonflage Tubeless		•				•
Ensemble bras décolle-pneus	•	•		•	•	•
Ensemble bras décolle-pneus avec joint			•			

• = standard

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Fig. 1



LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| 1 - Bâti équipement | 15 - Mandrin |
| 2 - Rouleau décolle-pneus | 16 - Pédalier |
| 3 - Ensemble colonne (standard pour certains modèles) | 17 - Cylindre manutention rouleau décolle-pneus |
| 4 - Boite porte-objets | 18 - Réservoir système Tubeless (pour les modèles avec système gonflage tubeless) |
| 5 - Élévateur latéral | 19 - Manomètre de gonflage |
| 6 - Bras décolle-pneus (standard pour certains modèles) | 20 - Outil pousse-talon |
| 7 - Ensemble arbre de blocage | 21 - Pousse-pneu avec dispositif entraîneur |
| 8 - Unité de commande tête outil | 22 - Cône deux-faces |
| 9 - Unité de commande rouleau décolle-pneus | 23 - Protection pour roues renversées |
| 10 - Unité de commande dispositif pousse-talon | 24 - Ensemble colonne avec réservoir intégré (standard pour certains modèles) |
| 11 - Poussoir de déblocage bras outil | 25 - Dispositif pousse-talon |
| 12 - Gonfleur (pour les modèles avec système de gonflage tubeless) | 26 - Bras décolle-pneus avec joint (standard pour certains modèles) |
| 13 - Levier déblocage pour ouverture latérale rouleau décolle-pneus | 27 - Tampon |
| 14 - Tête outil | 28 - Ensemble filtre |

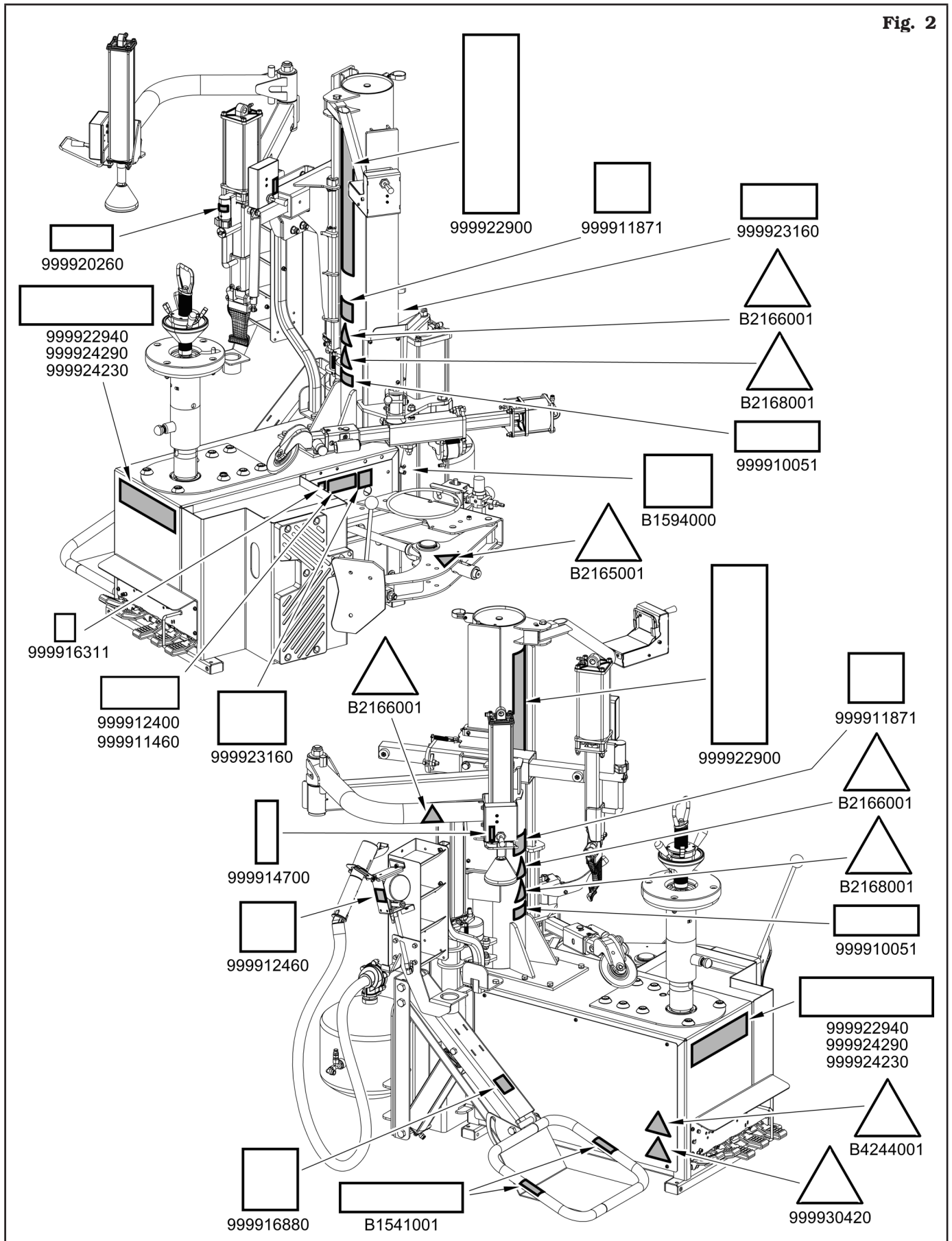
SYMBOLES UTILISES DANS LA NOTICE

Symboles	Description
	Lire le mode d'emploi.
	Porter des gants de travail.
	Mettre des chaussures de travail.
	Porter des lunettes de sécurité.
	Obligation. Opérations ou interventions à réaliser obligatoirement.
	Attention. Prêter particulier attention (possibles dommages matériels).

Symboles	Description
	Danger! Faire très attention.
	Note. Indication et/ou information utile.
	Déplacement avec chariot élévateur ou transpalette.
	Levage par le haut.
	Assistance technique nécessaire. Interdiction d'exécuter toute opération de maintenance.

TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES

Fig. 2



Codification des plaques	
B1541001	<i>Plaquette de danger</i>
B1594000	<i>Plaquette date</i>
B2165001	<i>Plaquette danger décolle-pneus latéral</i>
B2166001	<i>Plaquette danger décolle-pneus</i>
B2168001	<i>Plaquette danger éclatement pneu</i>
B4244001	<i>Plaquette danger parties en rotation</i>
999910051	<i>Plaquette utilisation dispositifs de protection</i>
999911460	<i>Plaquette matricule (pour les modèles SPA.G8945.206015 - SPA.G8945.206008)</i>
999911871	<i>Plaquette cache-oreilles</i>
999912400	<i>Plaquette matricule (pour les modèles RAV.G8945.206107 - RAV.G8945.206077 - RAV.G8945.200839)</i>
999912460	<i>Plaquette pression alimentation</i>
999914700	<i>Plaquette commandes pousse-talon</i>
999916311	<i>Plaquette poubelle déchets</i>
999916880	<i>Plaquette portée max. 80 kg (176 lbs)</i>
999920260	<i>Plaquette commande outil</i>
999922900	<i>Plaquette RAV 600x125 verticale (pour les modèles RAV.G8945.206107 - RAV.G8945.206077 - RAV.G8945.200839)</i>
999922940	<i>Plaquette Ravaglioli horizontale (pour les modèles RAV.G8945.206107 - RAV.G8945.206077 - RAV.G8945.200839)</i>
999923160	<i>Plaquette attention Prop 65 (pour le modèle RAV.G8945.200839)</i>
999924230	<i>Plaquette TECHNIQUE (pour le modèle RAV.G8945.200839)</i>
999924290	<i>Plaquette logo Space (pour les modèles SPA.G8945.206015 - SPA.G8945.206008)</i>
999930420	<i>Plaquette danger électricité</i>



EN CAS DE PERTE OU DE DÉCHIFFREMENT NON PARFAIT D'UNE OU DE PLUSIEURS PLAQUES PRÉSENTES SUR L'ÉQUIPEMENT, IL EST NÉCESSAIRE DE REMPLACER LA/ LES PLAQUES ET DE LES COMMANDER EN CITANT LE NUMÉRO DE CODE RELATIF.



QUELQUES ILLUSTRATIONS CONTENUES DANS CE MANUEL, ONT ÉTÉ OBTENUES DE PHOTOS DE PROTOTYPES, DONC LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES DE LA PRODUCTION STANDARD PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTS DE CEUX ILLUSTRÉS.

1.0 GÉNÉRALITÉS

Le présent manuel fait partie intégrante de l'équipement et devra accompagner toute la vie opérationnelle de l'équipement même.

Lire attentivement le présent manuel car ils fournissent des indications importantes au sujet le **FONCTIONNEMENT, la SÉCURITÉ DE L'EMPLOI et DE L'ENTRETIEN.**



GARDER DANS UN ENDROIT BIEN CONNU ET FACILEMENT ACCESSIBLE POUR ÊTRE CONSULTÉ PAR LES TECHNICIENS DE MAINTENANCE EN CAS DE DOUTE.



LE FABRICANT NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES À LE GARAGE, À L'ÉQUIPEMENT OU À LA ROUE/PNEU DU CLIENT QUI POURRAIENT SURVENIR SI LES INSTRUCTIONS INDICÉES DANS CE MANUEL NE SONT PAS OBSERVÉES. LE NON-RESPECT DE CES INSTRUCTIONS POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

1.1 Introduction

Merci d'avoir acheté ce démonte-pneus ! Le démonte-pneus a été conçu et construit pour les garages professionnels. Le démonte-pneus est facile à utiliser et a été conçu avec la sécurité comme objectif. En suivant les soins et l'entretien décrits dans ce manuel, votre démonte-pneus sera en mesure de garantir des années de service.

2.0 DESTINATION D'EMPLOI

L'équipement objet de ce manuel est un démonte-pneus qui utilise deux systèmes :

- un moteur électrique couplé à un réducteur pour gérer la rotation des pneumatiques, et
- un système d'air comprimé pour gérer le mouvement des cylindres pneumatiques avec de multiples outils de montage/démontage.

L'équipement est destiné à être utilisé exclusivement pour le montage, le démontage et le gonflage de n'importe quel type de roue avec jante entière (à creux et avec talon), avec diamètre et largeur comme décrit dans le chapitre « Spécifications techniques ».



CET ÉQUIPEMENT NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE UTILISÉ POUR DES OPÉRATIONS AUTRES QUE CELLES POUR LESQUELLES ELLE A ÉTÉ CONÇUE. TOUT AUTRE EMPLOI EST À CONSIDÉRER IMPROPRE ET PAR CONSÉQUENT DÉRAISONNABLE.



ON NE PEUT DONC CONSIDÉRER LE CONSTRUCTEUR RESPONSABLE DE DÉGÂTS ÉVENTUELS QUI SERAIENT CAUSÉS POUR DES EMPLOIS IMPROPRES, ERRONÉS ET DÉRAISONNABLES.

2.1 Préparation du personnel préposé

L'emploi de l'appareillage n'est consenti qu'au personnel entraîné expressément et autorisé.

Étant donné la complexité des opérations nécessaires pour gérer l'équipement et pour effectuer les opérations avec efficacité et sécurité, il est nécessaire que le personnel préposé soit entraîné d'une façon correcte pour qu'il apprenne les informations nécessaires afin d'atteindre une façon opérationnelle en ligne avec les indications fournies par le constructeur.



UNE LECTURE SOIGNEUSE DU PRÉSENT MANUEL D'INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN ET UNE BREF PÉRIODE D'ACCOMPAGNEMENT AU PERSONNEL EXPERT PEUVENT CONSTITUER UNE PRÉPARATION PRÉVENTIVE SUFFISANTE.

3.0 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ



CONTRÔLER CHAQUE JOUR L'INTÉGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ET PROTECTION SUR L'ÉQUIPEMENT.

L'équipement est équipé de :

- **commandes exigeant la « présence de l'opérateur »** (arrêt immédiat de l'action lors du relâchement de la commande) pour tous les actionnements ;
- rotation mandrin ;
- translation tête outil ;
- translation rouleau décolle-pneus ;
- détallonnage latérale ;
- élévateur.
- **Protections fixes et abris**

Il se trouve sur la machine quelques protections de type fixe qui sont destinées à éviter des risques potentiels d'écrasement, de coupure et de compression. Telles protections ont été réalisées après l'estimation des risques et après avoir évalué toutes les situations opérationnelles de l'équipement.

Les protections en général et en particulier celles en matériel gommeux doivent être contrôlées périodiquement dans le but d'évaluer leur état d'usage.



EXÉCUTER PÉRIODIQUEMENT L'ENTRETIEN DES PROTECTIONS, DES ABRIS ET DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL COMME INDiqué DANS LE CHAPITRE 13. ENTRETIEN ORDINAIRE.

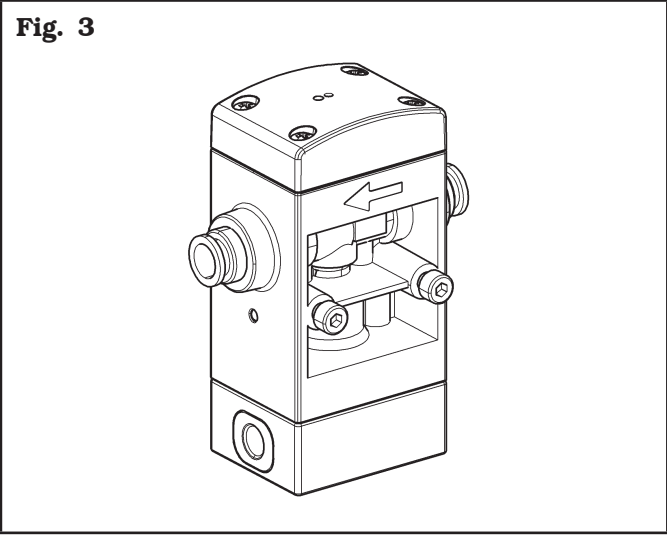
• Dispositifs de protection du moteur

Le moteur avec Invemotor est équipé avec dispositifs de protection électroniques qui arrêtent le moteur pour protéger l'intégrité du moteur lui-même et éviter de compromettre la sécurité de l'opérateur (surtension, surcharge, surchauffe). Pour des autres informations, consulter le chapitre 14 « Tableau de recherche des inconvénient éventuels ».

• Limiteur de pression (soupape balancement) non recalibrable.

Il sert à gonfler la roue dans des conditions de sécurité raisonnables. En effet, ce limiteur ne permet pas un gonflage à une pression supérieure à $4,2 \pm 0,2$ bar (60 ± 3 psi) (voir **Fig. 3**).

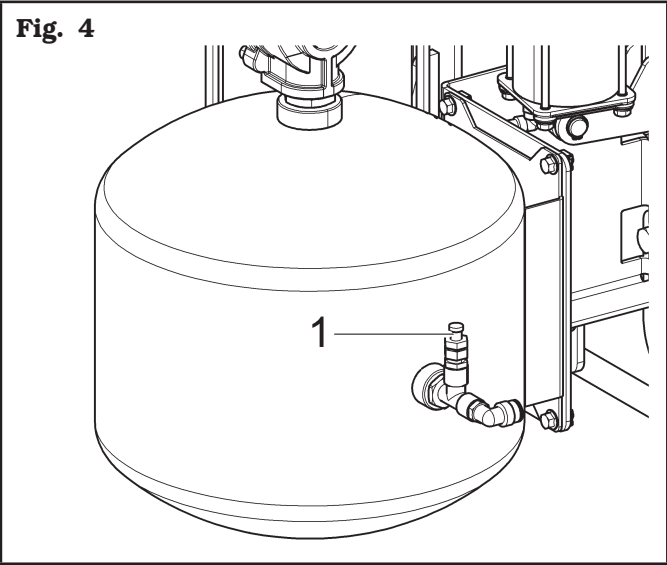
Fig. 3



• Soupape de sécurité 12 bar sur le réservoir (pour les modèles avec système de gonflage tubeless).

La soupape de sécurité (**Fig. 4 réf. 1**) évite que le réservoir système Tubeless soit soumis à une pression supérieure aux 12 bar (174 psi).

Fig. 4



3.1 Risques résiduels

L'équipement a été soumise à une analyse complète des risques selon la norme de référence EN ISO 12100. Les risques ont été réduits, autant que possible, par rapport à la technologie et à la fonctionnalité de l'équipement.

D'éventuels risques résiduels ont été mis en évidence dans ce manuel et par les pictogrammes et les avertissements dont le positionnement est indiqué dans le « TABLE DE MISE EN PLACE DES PLAQUES » (voir **Fig. 2**).

4.0 CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Lorsque vous utilisez un équipement de garage, vous devez toujours suivre les précautions de sécurité de base, y compris les suivantes :

1. Lisez toutes les instructions.
2. Des précautions doivent être prises car des brûlures peuvent survenir en touchant des pièces chaudes.
3. N'utilisez pas l'équipement avec un câble endommagé ou si l'équipement est tombé ou est endommagé jusqu'à ce qu'il ait été examiné par un technicien de service qualifié.
4. Ne laissez pas un cordon pendre du bord de la table, de la surface de travail ou du comptoir ou entrer en contact avec des collecteurs chauds ou des lames de ventilation en mouvement.
5. Si une extension est nécessaire, utilisez un câble avec un courant nominal égal ou supérieur à celui de l'équipement. Les câbles prévus pour un courant inférieur à celui de l'équipement peuvent surchauffer. Il faut prendre soin de disposer le câble de manière à ne pas créer de trébuchement ou qu'il n'est pas tendu.
6. Débranchez toujours l'équipement de la prise électrique lorsqu'il n'est pas utilisé. N'utilisez jamais le câble pour débrancher la fiche de la prise. Saisissez la fiche et tirez pour la déconnecter.
7. Laisser l'appareil refroidir complètement avant de le ranger. Enroulez le câble autour de l'équipement lorsque vous le rangez.
8. Pour réduire le risque d'incendie, n'utilisez pas l'équipement à proximité de conteneurs ouverts de liquides inflammables (essence).
9. Lors de travaux sur des moteurs à combustion interne, une ventilation adéquate doit être fournie.
10. Gardez les cheveux, les vêtements amples, les doigts et toutes les parties du corps éloignés des pièces mobiles.
11. Pour réduire le risque de choc électrique, n'utilisez pas l'équipement sur des surfaces humides ou ne l'exposez pas à la pluie.
12. Utilisez uniquement comme décrit dans ce manuel. N'utilisez que les accessoires recommandés par le fabricant.
13. PORTEZ TOUJOURS DES LUNETTES DE SÉCURITÉ. Les lunettes de tous les jours ont des verres résistants aux chocs, mais ce ne sont pas des lunettes de sécurité.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

4.1 Normes générales de sécurité



- Toute altération ou modification de l'équipement, quelles qu'elles soient, qui n'aient pas été autorisées auparavant par le constructeur libèrent ce dernier des dommages dérivant des actes indiqués ci-dessus ou pouvant s'y référer.
- L'enlèvement ou la manipulation des dispositifs de sécurité ou des signaux d'avertissement placés sur l'équipement, peut causer un grave danger et implique une violation des Normes Européennes sur la sécurité.
- L'emploi de l'équipement n'est permis que dans des lieux privés de risques d'explosion ou d'incendies.
- On recommande l'emploi d'accessoires et de pièces de rechange originaux. Nos équipements sont prévues pour n'accepter que des accessoires originaux.
- L'installation doit être exécutée par un personnel qualifié, en plein respect des instructions rapportées ensuite.
- Contrôler que, au cours des manœuvres opérationnelles, il ne se produisent pas des conditions de danger. Arrêter immédiatement l'équipement au cas où l'on rencontrerait des dysfonctionnements, et interpellé le service d'assistance du revendeur autorisé.
- En cas d'urgence et avant toute opération d'entretien ou de réparation, isoler l'équipement des sources d'énergie, en coupant l'alimentation électrique en activant l'interrupteur principal et/ou pneumatique.
- Contrôler que l'aire autour de l'équipement soit libre d'objets potentiellement dangereux et qu'il ne s'y trouve pas d'huile afin d'éviter que le caoutchouc puisse en être endommagé. De plus, l'huile répandue sur le sol présente un danger de glissade de l'opérateur.



**LE CONSTRUCTEUR DÉCLINE
CHAQUE RESPONSABILITÉ POUR
DOMMAGES CAUSÉS PAR INTER-
VENTIONS NON AUTORISÉES OU
PAR L'EMPLOI DE COMPOSANTES
OU ACCESSOIRES NON ORIGI-
NAUX.**



L'OPÉRATEUR DOIT PORTER DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ADÉQUATS, DES LUNETTES DE PROTECTION ET GANTS POUR ÉVITER DES DOMMAGES DÉRIVANT DE LA PROJECTION DE POUSSIÈRE NUISIBLE, D'ÉVENTUELLES PROTECTIONS SACRUM-LOMBAIRES POUR LE SOULÈVEMENT DES PARTIES LOURDES. IL NE DOIT PAS PORTER D'OBJETS QUI PENDENT COMME DES BRACELETS OU AUTRES OBJETS SEMBLABLES. LES CHEVEUX LONGS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS AVEC DES PRÉCAUTIONS OPPORTUNES, LES CHAUSSURES DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES AU TYPE D'OPÉRATION À EFFECTUER.

- Les poignées et les points d'appui servant au fonctionnement de l'équipement doivent être maintenus propres et dégraissés.
- L'environnement de travail doit toujours être bien propre, sec et non à l'extérieur. Assurez-vous que les environnements de travail sont suffisamment éclairés.
 L'équipement ne peut être utilisé que par un seul opérateur à la fois. Les personnes non autorisées doivent rester à l'extérieur de la zone de fonctionnement, suivant la **Fig. 7**.
 Éviter absolument toute situation de danger. En particulier ne pas utiliser cet équipement dans des milieux humides ou glissants ou à l'extérieur.
- En phase de gonflage, ne pas s'appuyer sur le pneu et ne pas se mettre dessus ; en phase de collage de talon, garder les mains éloignées du pneu et du bord de la jante.
- Au cours des opérations de gonflage, toujours rester à côté de l'équipement et jamais devant.
- Au cours du fonctionnement et de l'entretien de cet équipement respecter rigoureusement toutes les normes en vigueur en matière de sécurité et de protection contre les accidents.
 L'équipement ne doit être manœuvré que par du personnel formé.
- Ne jamais activer le dispositif de gonflage (pour le modèle avec système de gonflage tubeless) si le pneu n'a pas été bloqué correctement.



MAINTENEZ TOUJOURS LES COMMANDES EN POSITION NEUTRE.

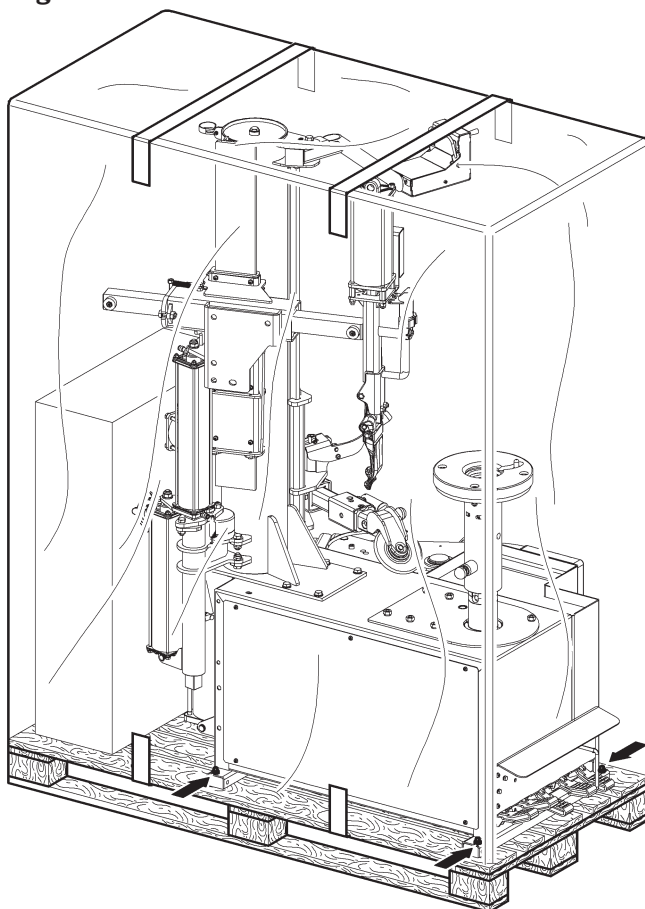
5.0 EMBALLAGE ET DÉPLACEMENT POUR LE TRANSPORT



LES OPÉRATIONS DE MANUTENTION DES CHARGES NE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES QUE PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ. LE DISPOSITIF DE LEVAGE DOIT AVOIR UNE PORTÉE CORRESPONDANT AU MOINS AU POIDS DE L'ÉQUIPEMENT EMBALLÉ (voir paragraphe des « SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES »).

L'équipement est emballée partiellement montée. Le déplacement doit être effectué au moyen de transpalette ou de chariot gerbeur. Les points de prise des fourches sont indiqués par des marques placées sur l'emballage, **Fig. 5**.

Fig. 5



6.0 DÉBALLAGE



AU COURS DU DÉBALLAGE PORTER TOUJOURS DES GANTS AFIN D'ÉVITER TOUTES SORTES D'ÉGRATIGNURES POUVANT ÊTRE PROVOQUÉES PAR LE CONTACT AVEC LE MATÉRIEL D'EMBALLAGE (CLOUS, ETC.).

La boîte en carton se présente entourée de feuilards consistant en rubans en matière plastique. Couper ces feuilards avec des ciseaux adéquats. Avec un petit couteau, pratiquer des coupures le long des axes latéraux de la boîte et l'ouvrir à éventail.

Il est aussi possible d'effectuer le déballage en déclouant la boîte en carton de la palette sur laquelle elle est fixée. Après avoir enlevé l'emballage, s'assurer de l'intégrité de l'équipement elle-même en contrôlant qu'il n'y ait pas de parties visiblement endommagées. En cas de doute **ne pas employer l'équipement** et s'adresser à un personnel professionnellement qualifié (à son propre revendeur).

Les éléments de l'emballage (sacs en plastique, polystyrène expansé, clous, vis, bois, etc.) ne doivent pas être laissés à la portée des enfants en tant que sources potentielles de danger. Déposer les susdits matériaux dans des lieux spéciaux pour le ramassage s'ils sont polluants ou non biodégradables.



LA BOÎTE CONTENANT LES ACCESSOIRES EST CONTENUE DANS L'ENVELOPPE. NE PAS LA JETER AVEC L'EMBALLAGE.

7.0 DÉPLACEMENT

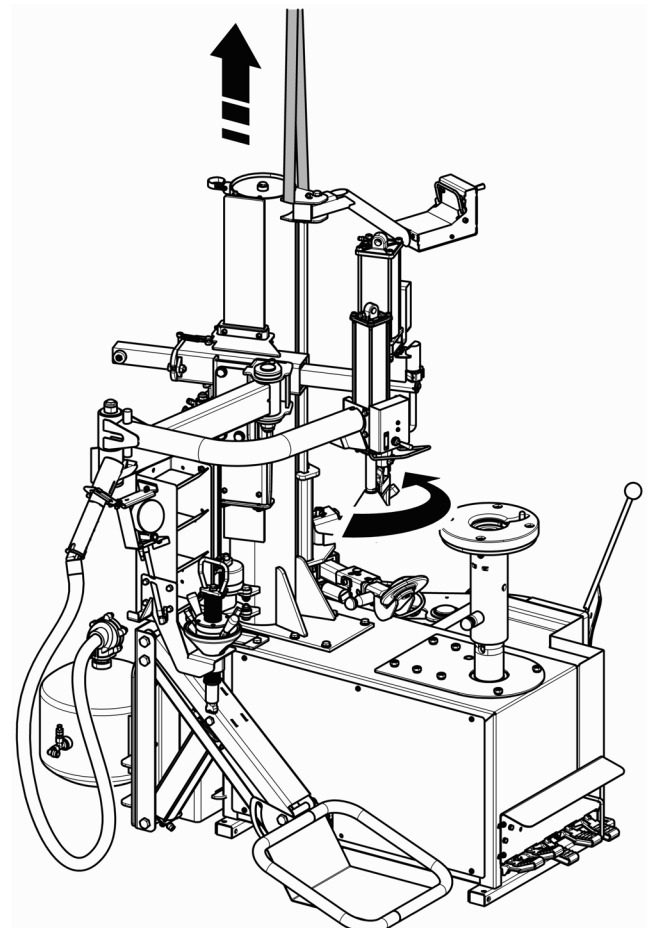


IL DISPOSITIF DE LEVAGE DEVE AVERE UNA PORTÉE CORRESPONDANTE AU MOINS AU POIDS DE L'ÉQUIPEMENT (VOIR PARAGRAPHE DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES). IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS FAIRE OSCILLER L'ÉQUIPEMENT SOULEVÉ.

Suivre les instructions ci-dessous lors de la manutention de l'équipement de la plateforme de déballage à celle de l'installation.

- Protéger les arêtes vives aux extrémités par un matériau adéquat (pluribol-carton).
- Ne pas employer de câbles métalliques pour la soulever.
- S'assurer que l'équipement soit débranché du réseau électrique et pneumatique.
- Soulever et transporter au moyen d'un dispositif approprié et adéquatement dimensionné comme indiqué sur la **Fig. 6**.
- Élinguer avec courroie au moins de 100 cm (39,37") de longueur avec une portée supérieure de 1000 kg (2205 lbs). Procéder au levage (voir **Fig. 6**)

Fig. 6



8.0 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les caractéristiques de l'environnement de travail de l'équipement doivent respecter les limites suivantes :

- température : +5 °C - +40 °C (+41 °F - +104 °F)
- humidité relative : 30 - 95% (sans rosée)
- pression atmosphérique : 860 - 1060 hPa (mbar) (12.5 - 15.4 psi).

Toute utilisation de l'équipement dans des environnements ne présentant pas les caractéristiques spécifiées ne sera admise qu'après approbation et autorisé par le constructeur.

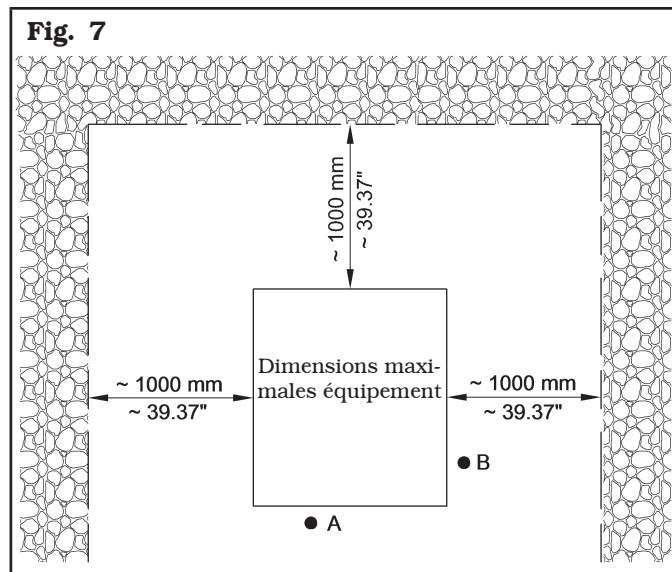
8.1 Position de travail

Sur la **Fig. 7** il est possible de repérer les positions de fonctionnement **A** et **B**.

La position **A** est considérée la principale pour le montage et le démontage de la roue sur le mandrin tandis que la position **B** est la meilleure pour suivre les opérations de détalonnage de la roue.

En tout cas, le fait d'opérer dans les positions indiquées permet d'obtenir une plus grande précision et vitesse au cours des phases opérationnelles et permet à l'opérateur de travailler en toute sécurité.

8.2 Aire de travail

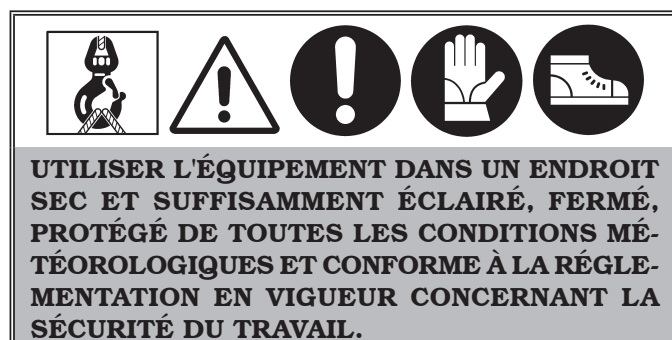


L'installation de l'équipement a besoin d'un espace utile, (comme il est indiqué dans la **Fig. 7**. Le positionnement de l'équipement doit s'effectuer en suivant les proportions indiquées. De sa position de commande l'opérateur est à même de visualiser tout l'équipement et l'aire qui l'entoure. L'opérateur doit empêcher que ne se trouvent, dans cette aire, des personnes non autorisées et des objets qui pourraient représenter des sources de danger. L'équipement doit être montée sur un plan horizontal, de préférence recouvert de ciment ou de carrelage. Éviter les plans instables ou disjoints. La plan d'appui de l'équipement doit supporter les charges transmises au cours de la phase opérationnelle. Ce plan doit avoir une portée de 500 kg/m² au moins (100 lb/ft²).

La profondeur du sol solide doit garantir la tenue des tampons d'ancrage.

8.3 Éclairage

L'équipement doit être installé dans un endroit suffisamment éclairé en conformité avec toutes les mesures normatives.



9.0 MONTAGE ET MISE EN SERVICE



**TOUTE OPÉRATION DE MONTAGE
OU DE RÉGLAGE DOIT ÊTRE EF-
FECTUÉE PAR PERSONNEL PRO-
FESSIONNELLEMENT QUALIFIÉ.**

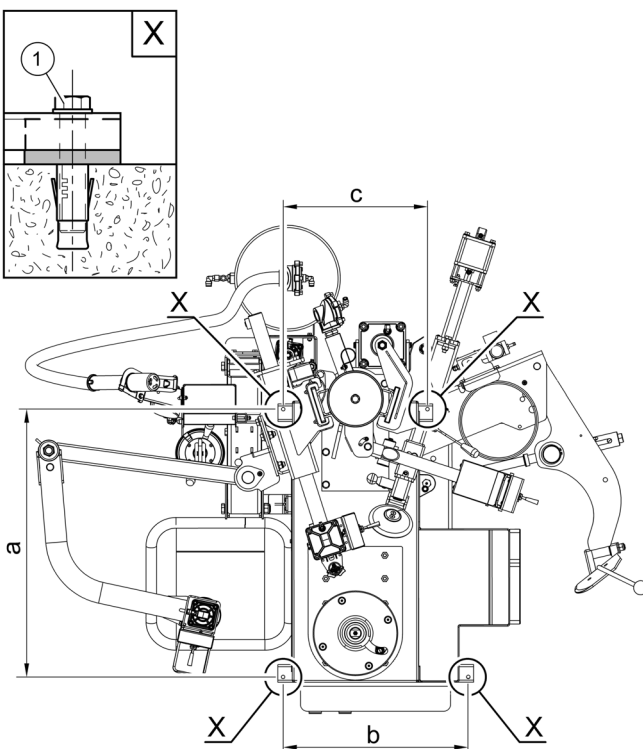
Après avoir libéré de l'emballage les différentes pièces détachées, contrôler leur état d'intégrité, et qu'il n'y ait pas de pièces manquantes ou endommagées, et ensuite, observer les instructions suivantes pour pourvoir à l'assemblage des pièces elles-mêmes en suivant, comme référence, la série d'illustrations ci-jointe.

9.1 Système d'ancrage

L'équipement emballé est fixé à la palette de support par des trous sur le châssis indiqué dans la figure ci-dessous. Ces trous doivent également être utilisés pour la fixation au sol, en utilisant des ancrages appropriés pour le béton (non inclus). Avant de fixer au béton, vérifiez que tous les points d'ancrage sont plats, de niveau et en contact avec le sol. Dans le cas contraire, caler entre l'équipement et le sol, comme indiqué sur la **Fig. 8**.

- Pour fixer l'équipement au sol, utilisez des boulons et goupilles d'ancrage (**Fig. 8 réf. 1**) avec une tige filetée M8 (UNC 5/16) adaptée au sol sur lequel sera fixé le démonte-pneu et en nombre égal au nombre de trous de montage sur le châssis inférieur ;
- percer des trous dans le sol, adaptés pour insérer les ancrages choisis, en correspondance avec les trous sur le châssis inférieur ;
- insérer les ancrages dans les trous pratiqués dans le sol à travers les trous du châssis inférieur et serrer les ancrages ;
- serrer les ancrages sur le châssis comme indiqué par le fabricant des ancrages elles-mêmes.

Fig. 8

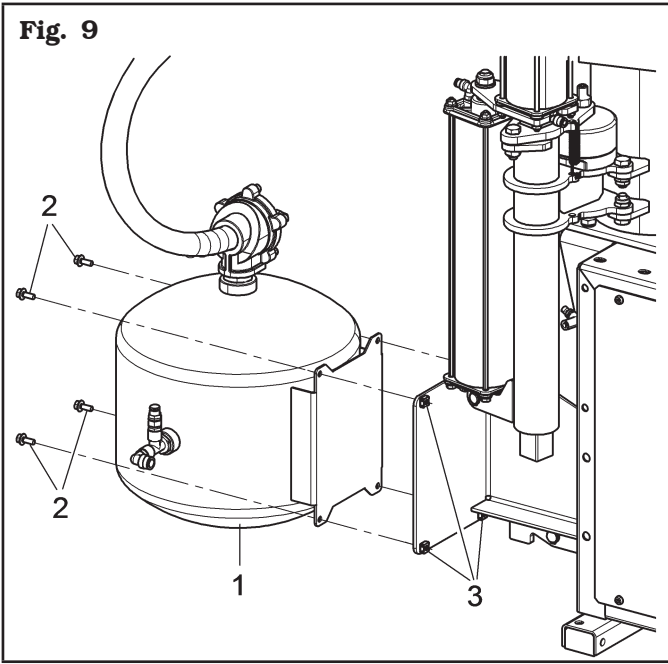


a=762 mm / 30"
b=525 mm / 20.67"
c=410 mm / 16.14"

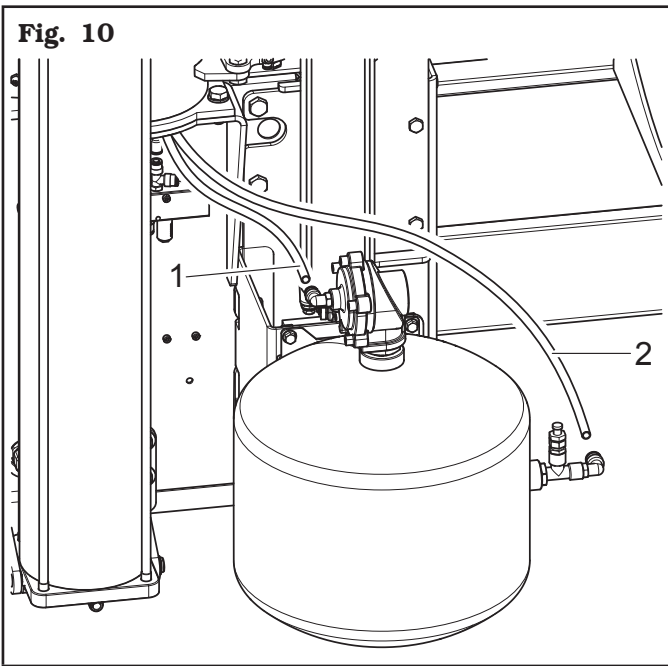
9.2 Procédures d'assemblage

Pour les modèles avec système de gonflage tubeless

1. Monter le réservoir (**Fig. 9 réf. 1**) du système gonflage tubeless en serrant les vis (**Fig. 9 réf. 2**), fournies, sur les écrous en cage de l'équipement (**Fig. 9 réf. 3**), comme indiqué sur la **Fig. 9** ;

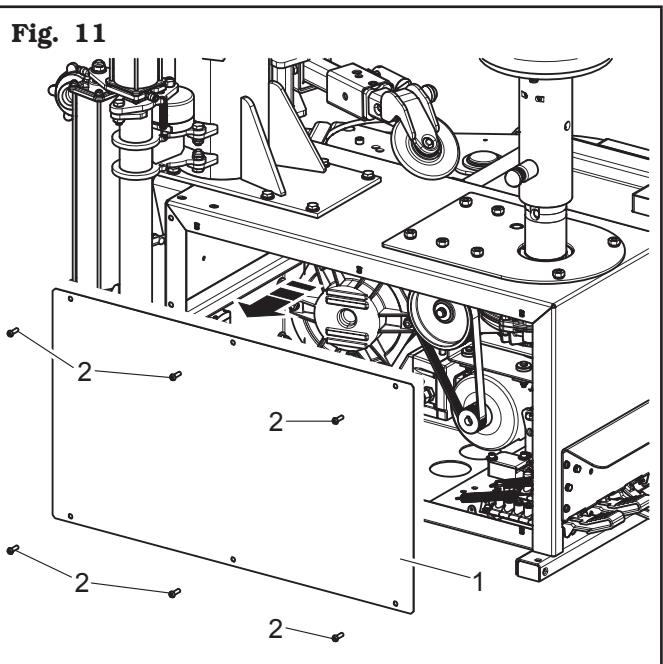


2. joindre le tuyau noir (**Fig. 10 réf. 1**) et le tuyau bleu (**Fig. 10 réf. 2**) dans les attaches rapides spéciaux comme indiqué dans la **Fig. 10** ;

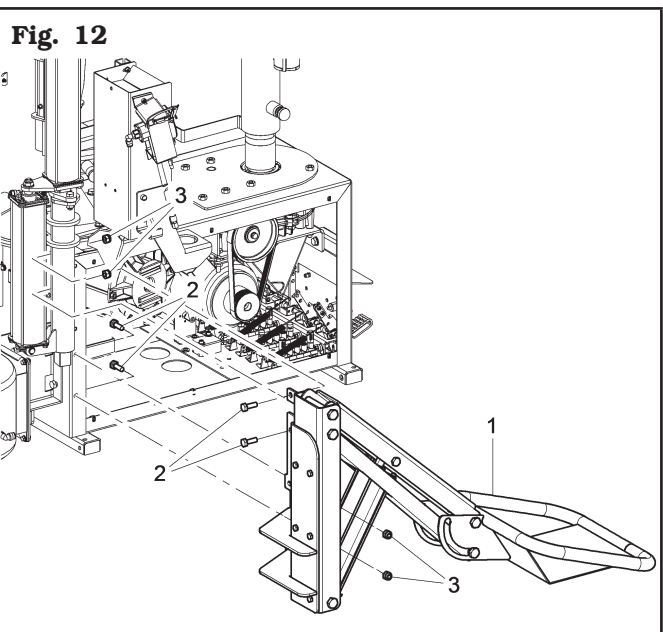


Pour tous les modèles

3. après avoir positionné le démonte-pneus dans l'endroit de travail et après avoir vérifié que soit isolé de ses sources d'alimentation, procéder à la fixation de l'élévateur ;
4. enlever le carter latéral (**Fig. 11 réf. 1**) en dévissant les vis correspondantes (**Fig. 11 réf. 2**) ;



5. positionner l'élévateur monté près de l'équipement démonte-pneus sur la quelle il sera installé ;
6. préparer et disposer dans un lieu proche les vis et les accessoires qui sont nécessaires pour le fixage de l'élévateur à l'équipement démonte-pneus ;
7. fixer l'élévateur (**Fig. 12 réf. 1**) au démonte-pneus en utilisant les vis (**Fig. 12 réf. 2**) et les écrous (**Fig. 12 réf. 3**), fournis en dotation ;



8. fixer les tuyaux pneumatiques (**Fig. 13 réf. 1-2**) provenant du pédalier de l'élève au cylindre de soulèvement, comme indiqué dans la **Fig. 13** ;

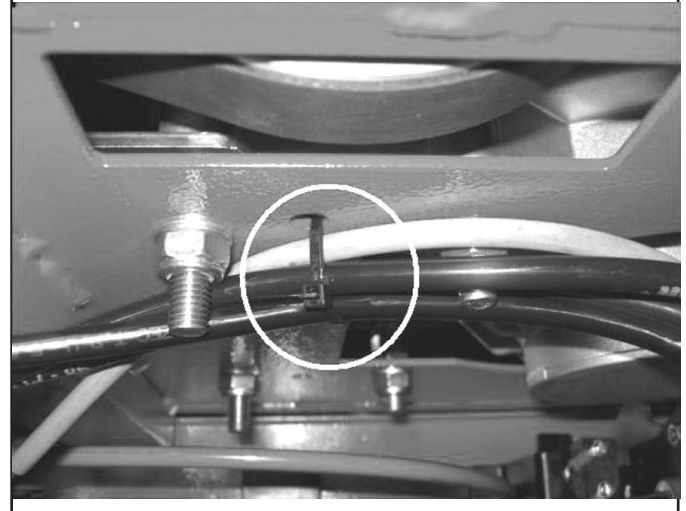


AVANT L'EXÉCUTION DU BRANCHEMENT DES TUYAUX (FIG. 13S RÉF. 1-2), IL FAUT S'ASSURER QUE ILS PASSENT DANS LE PASSE-CÂBLE EN GOMME PLACÉ SUR LA BASE ÉQUIPEMENT.



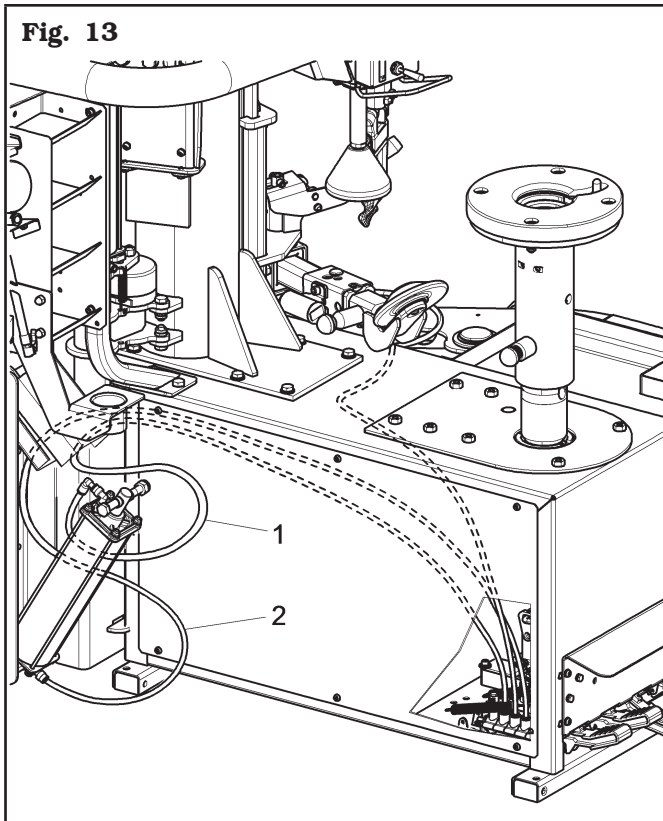
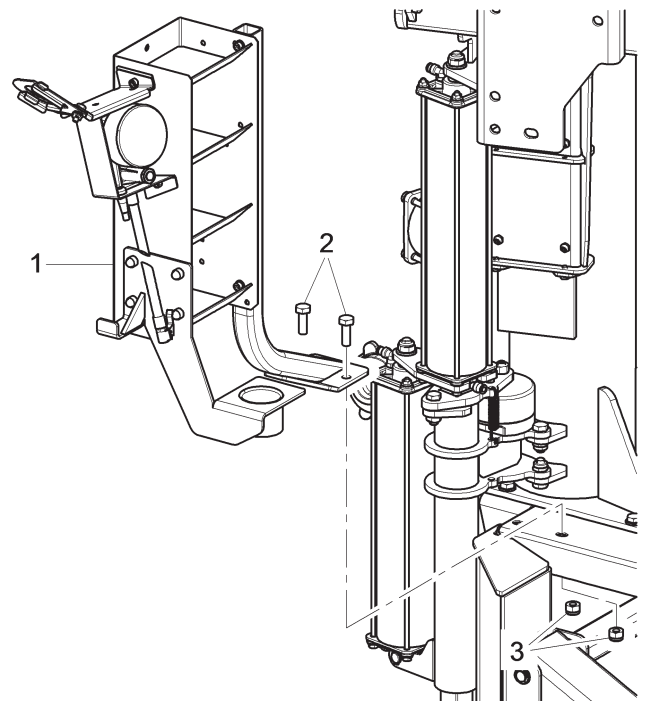
BLOQUER LES TUYAUX COMME INDiqué DANS FIG. 14 AFIN D'ÉVITER QUE ILS INTERFÉRENT AVEC LA COURROIE.

Fig. 14



9. monter la cuve porte-objets (**Fig. 15 réf. 1**) avec les vis (**Fig. 15 réf. 2**) et les écrous (**Fig. 15 réf. 3**) ;

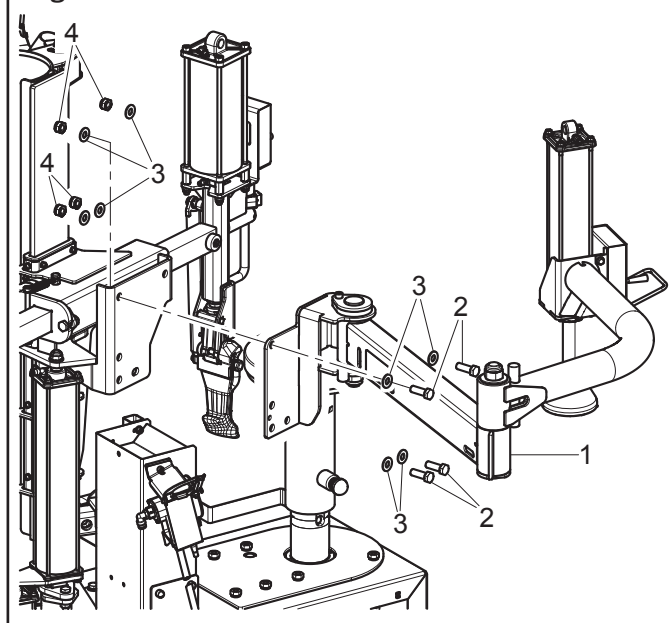
Fig. 15



10. remonter le carter latéral (**Fig. 11 réf. 1**) précédemment dévissé ;

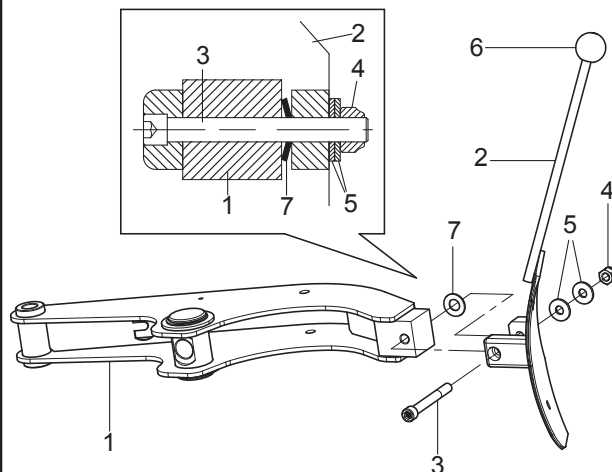
11. monter le Dispositif Plus (**Fig. 16 réf. 1**) avec les vis (**Fig. 16 réf. 2**), les rondelles (**Fig. 16 réf. 3**) et les écrous (**Fig. 16 réf. 4**), en dotation ;

Fig. 16



12. monter la palette (**Fig. 17 réf. 2**) sur le bras décolle-pneus, en utilisant les accessoires déjà prédisposés sur la tête outil susmentionnée. Le ressort à godet doit être positionné à l'intérieur de l'ailette de la tête outil (voir **Fig. 17**).

Fig. 17



LÉGENDE

- 1 – Bras décolle-pneus
- 2 – Palette
- 3 – Vis pour bras décolle-pneus
- 4 – Écrou auto-bloquant M12
- 5 – Rondelle plane
- 7 – Ressort godet



UNE FOIS TERMINÉES LES OPERATIONS DE MONTAGE FAIRE UN CONTRÔLE DE TOUTES LES FONCTIONS DE L'ÉQUIPEMENT.



VÉRIFIER TOUS LES JOURS, AVANT DE COMMENCER À UTILISER L'ÉQUIPEMENT, LE CORRECT FONCTIONNEMENT DE LES COMMANDES À ACTION MAINTENUE.

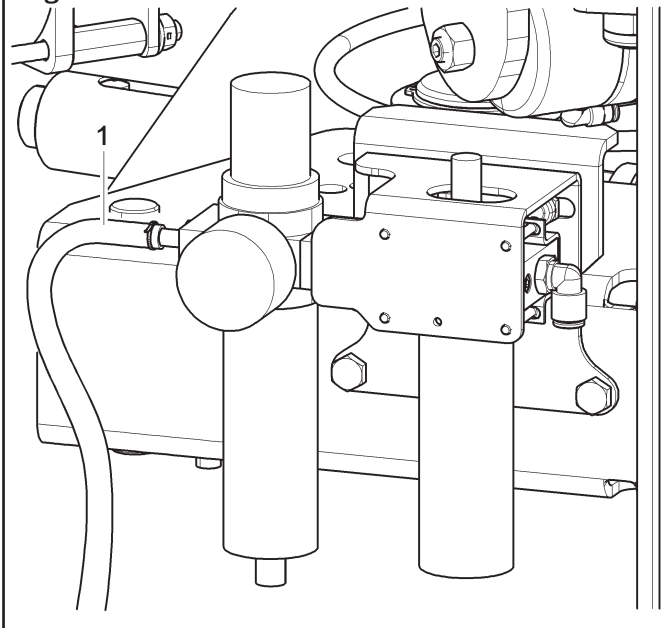
9.3 Branchement pneumatique



TOUTE INTERVENTION PNEUMATIQUE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ.

Connecter l'alimentation pneumatique de réseau au moyen du raccord (**Fig. 18 réf. 1**) positionné sur l'ensemble filtre de l'équipement. Le tuyau à pression (**Fig. 18 réf. 2**) venant du réseau doit avoir un diamètre intérieur minimum de 10 mm (3/8") et un diamètre extérieur minimum de 19 mm (3/4") (voir **Fig. 18**) pour avoir un débit suffisant (voir **Fig. 18**).

Fig. 18



LA PRESSION DE FONCTIONNEMENT MINIMALE DU TUYAU D'ALIMENTATION ET DES RACCORDS INSTALLÉS DOIT ÊTRE D'AU MOINS 300 psi. LA PRESSION D'ÉCLATEMENT MAXIMALE DE CELUI-CI DOIT ÊTRE D'AU MOINS 900 psi.



UTILISEZ UN RUBAN D'ÉTANCHÉITÉ POUR RACCORD FILETÉ PNEUMATIQUE APPROPRIÉ POUR TOUS LES RACCORDS PNEUMATIQUES.



POUR EXÉCUTER ULTÉRIEURS BRANCHEMENTS PNEUMATIQUES, SE RÉFÉRER AUX SCHÉMAS PNEUMATIQUES ILLUSTRÉS DANS LE CHAPITRE 19.



EN CAS DE COUPURE D'ALIMENTATION, ET/OU AVANT DE CHAQUE CONNEXION PNEUMATIQUE, PLACER LES PÉDALES EN POSITION DE POINT MORT.

10.0 BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES



TOUS LES BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EXCLUSIVEMENT PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ.



AVANT DE BRANCHER L'ÉQUIPEMENT VÉRIFIER ATTENTIVEMENT :

- **QUE LES CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE CORRESPONDENT AUX QUALITÉS REQUISES DE L'ÉQUIPEMENT REPORTÉES SUR LA PLAQUE D'IDENTIFICATION ;**
- **QUE TOUS LES COMPOSANTS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE SOIENT EN BON ÉTAT ;**
- **LA PRÉSENCE D'UNE MISE À LA TERRE EFFICACE ET DE DIMENSION APPROPRIÉE (SECTION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À LA SECTION MAXIMALE DES CÂBLES D'ALIMENTATION) ;**
- **QUE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE EST DOTÉE DE INTERRUPTEUR PRINCIPAL VERROUILLABLE ET DISJONCTEUR AVEC PROTECTION DIFFÉRENTIELLE ÉTALONNÉE À 30 mA.**

Comme prévu par la lois en vigueur l'équipement n'est pas dotée d'un sectionneur général, mais il y a seulement un branchement au réseau au moyen d'une combinaison prise/fiche.

L'équipement est fournie avec un câble. Au câble doit être connectée une fiche répondante aux indications suivantes.



APPLIQUER AU CÂBLE DE L'ÉQUIPEMENT UNE FICHE CONFORME AUX CONDITIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS (LE FIL DE MISE À LA TERRE EST DE COULEUR JAUNE/VERTE ET NE DOIT ÊTRE JAMAIS CONNECTÉ À A UNE DES PHASES OU AU NEUTRE).



L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE D'ALIMENTATION DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LES CONDITIONS DE PUISSANCE NOMINALE SPÉCIFIÉES DANS LE PRÉSENT MANUEL ET DOIT POUVOIR GARANTIR UNE CHUTE DE TENSION A PLEINE CHARGE NON SUPÉRIEURE A 4% (10% EN PHASE DE DÉMARRAGE) DE LA VALEUR NOMINALE.



LA NON-OBSERVATION DES INSTRUCTIONS REPORTÉES CI-DESSUS ENTRAINE LA PERTE IMMÉDIATE DU DROIT DE GARANTIE ET PEUT ENDOMMAGER L'ÉQUIPEMENT.

Alimentation, moteur	Conformité norme	Tension	Amperage	Pôles	Degré de protection IP minimum
Alimentation 1 Ph, moteur à inverseur	IEC 309	200/240V	32A	2 Pôles + Sol	IP 44

10.1 Contrôles électriques



AVANT LA MISE EN SERVICE DU DÉMONTE-PNEUS, IL FAUDRA CONNAÎTRE LA POSITION ET LA MODALITÉ DE FONCTIONNEMENT DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE COMMANDE ET EN VÉRIFIER LEUR EFFICACITÉ (À CE PROPOS, CONSULTER LE PARAGRAPHE « COMMANDES »).



VÉRIFIER TOUS LES JOURS, AVANT DE COMMENCER À UTILISER L'ÉQUIPEMENT, LE CORRECT FONCTIONNEMENT DE LES COMMANDES À ACTION MAINTENUE.

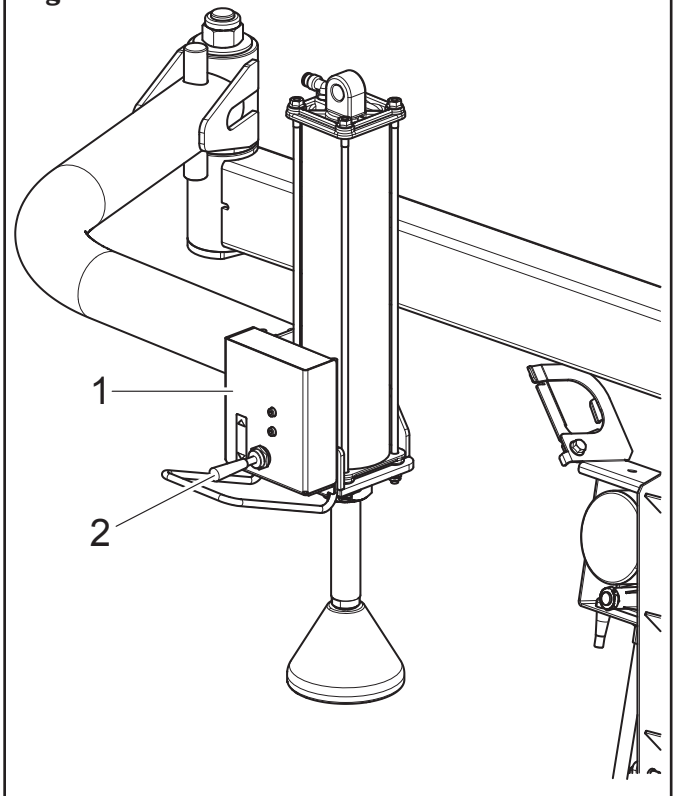
11.0 COMMANDES

11.1 Unité de commande dispositif Plus

Elle est formée par un manipulateur (**Fig. 19 réf. 1**), placé sur le dispositif. Avec ce manipulateur il est possible de commander la translation verticale du rouleau presseur. Soulever le levier (**Fig. 19 réf. 2**) pour ordonner le déplacement vers le haut, tandis que la baisse du levier (**Fig. 19 réf. 2**) ordonne le déplacement vers le bas.

Le positionnement du dispositif en correspondance du pneumatique est une opération complètement manuel.

Fig. 19



11.2 Unité de commande tête outil

Elle est formée par :

- un manipulateur (**Fig. 20 réf. 1**), placé sur le bras porte-outils. Avec ce manipulateur il est possible de commander la translation verticale pour monter et accrocher le talon de la tête outil. Soulever le levier (**Fig. 20 réf. 2**) pour ordonner le déplacement vers le haut, tandis que la baisse du levier (**Fig. 20 réf. 2**) ordonne le déplacement vers le bas ;
- un commande avec deux poussoirs : presser sur le poussoir (**Fig. 20 réf. 3**) pour débloquent horizontalement et transférer vers le haut le bras porte-outil, et presser sur le poussoir (**Fig. 20 réf. 4**) pour débloquent horizontalement transférer vers le bas le bras porte-outil ;



LES COMMANDES (FIG. 20 RÉF. 3-4) (POUR DES RAISONS DE PRÉVENTION DE L'UTILISATION INCORRECTE DU DÉMONTÉ-PNEUS) SONT EN SERVICE SEULEMENT SI LA TÊTE OUTIL (FIG. 20 RÉF. 7) EST EN POSITION COMPLÈTEMENT SOULEVÉE. AGIR SUR LE LEVIER (FIG. 20 RÉF. 2), EN LE DÉPLAÇANT VERS LE HAUT, POUR PORTER LA TÊTE OUTIL DANS CETTE POSITION.

- une poignée (**Fig. 20 réf. 5**) que, par un mouvement de tirage et de poussée, en combinaison avec le poussoir de déblocage (**Fig. 20 réf. 6**), permet le réglage (seulement horizontalement) de la tête outil sur le diamètre de la roue.

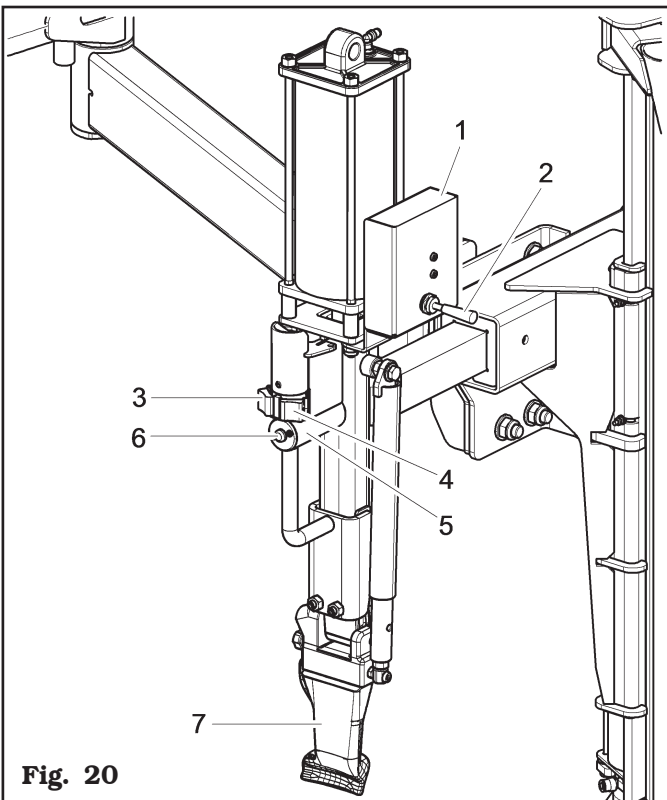


Fig. 20

11.3 Unité de commande bras décolle-pneus

Elle est formée par un manipulateur (**Fig. 21 réf. 1**), placé sur le dispositif. Avec ce manipulateur il est possible de commander la translation verticale du bras rouleau décolle-pneus. Soulever le levier (**Fig. 21 réf. 2**) pour ordonner le déplacement vers le haut, tandis que la baisse du levier (**Fig. 21 réf. 2**) ordonne le déplacement vers le bas.

Tirer, par contre, le levier postérieur (**Fig. 21 réf. 3**) pour ordonner l'avancement du rouleau décolle-pneus. Le présent commande est à action maintenue. Lors du relâchement du levier le rouleau décolle-pneus retourne en position de repos.

Le bras détalonneur est muni d'un poussoir de blocage (**Fig. 21 réf. 4**) qui doit être pressé avant d'empoigner la poignée (**Fig. 21 réf. 5**) pour positionner le rouleau décolle-pneus sur le bord de la jante. En relâchant le poussoir, le rouleau se bloque dans la position programmée.



LE POUSSOIR (FIG. 21 RÉF. 4) DOIT ÊTRE PRESSÉ AVANT D'EMPOIGNER LA POIGNÉE (FIG. 21 RÉF. 5) AUTREMENT LA POIGNÉE NE PERMET AUCUN MOUVEMENT.

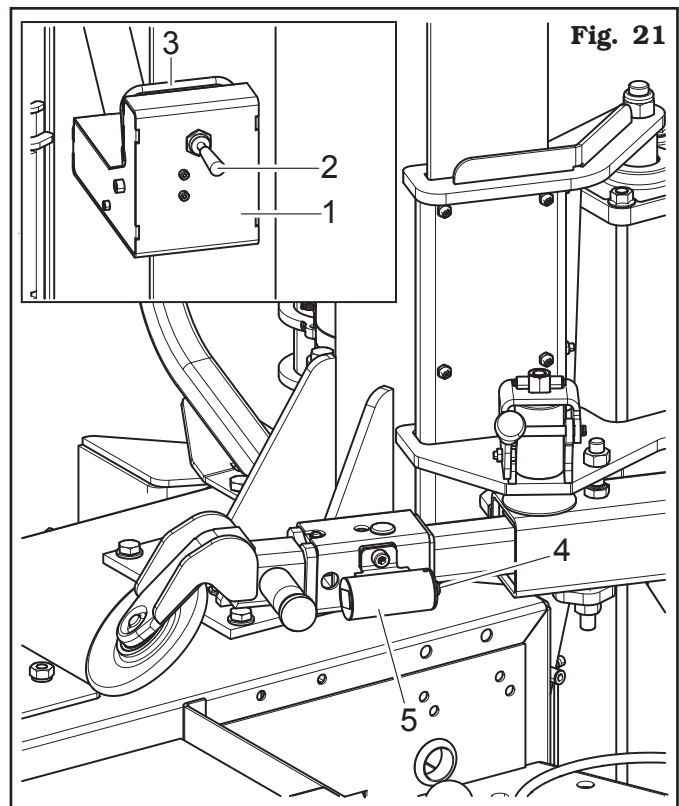


Fig. 21

11.4 Pédalier

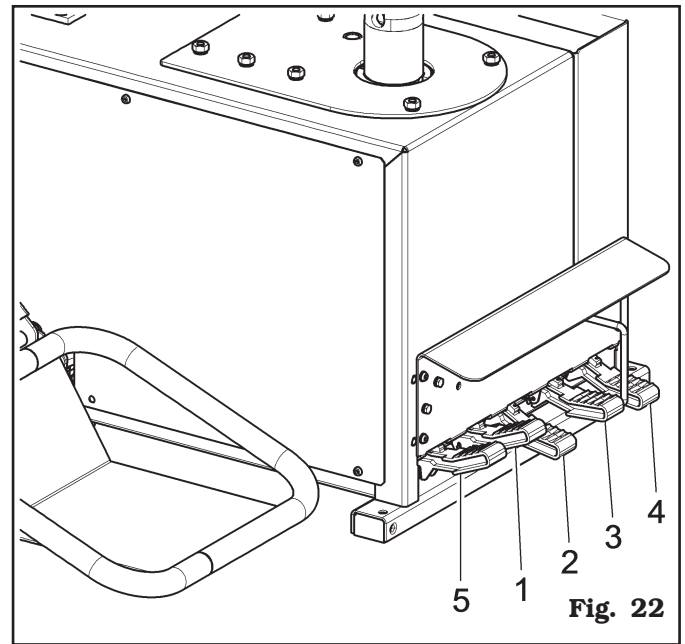
- La pédale (**Fig. 22 réf. 1**), à action maintenue, commande le mouvement de l'élévateur pour roue. Actionner la pédale vers le bas pour obtenir la montée de l'élévateur, alors que actionner la pédale vers le haut pour obtenir la descente. En relâchant la pédale à tout moment, l'élévateur s'arrête.
- La pédale (**Fig. 22 réf. 2**) commande la translation verticale du bras outil (dégagement). Actionner la pédale vers le bas pour obtenir la descente du bras outil en position de travail. Appuyer sur la pédale de nouveau pour obtenir la montée du bras outil en position de dégagement.
- La pédale (**Fig. 22 réf. 3**) a deux positions opérationnelles à action maintenue. Une pression vers le bas produit un mouvement rotatif du moteur du mandrin dans le sens des aiguilles d'une montre. Le soulèvement de la pédale vers le haut produit le mouvement contraire.
- La pédale (**Fig. 22 réf. 4**) a une position opérationnelle à action maintenue. Une pression vers le bas produit un mouvement de fermeture du bras décolle-pneus. En relâchant la pédale, le bras retourne dans la position de repos.
- La pédale de gonflage (**Fig. 22 réf. 5**) a une fonction différente selon la version présente sur l'équipement.

Version avec gonflage avec manomètre

La pédale de gonflage, dans cette version n'a qu'une seule fonction. La pression de la pédale, à action maintenue, produit la distribution de l'air à pression contrôlée (max 4,2 ± 0,2 bar / 60 ± 3 psi).

Version avec réservoir système Tubeless ou ensemble colonne avec réservoir intégré

La pédale de gonflage a deux fonctions. La distribution de l'air à pression maximum contrôlée comme dans la version précédente et une deuxième fonction d'éjection du jet d'air à partir du tuyère de gonflage pour contribuer au collage des talons du pneu.

**Fig. 22**

**IL EST ABSOLUMENT INTERDIT
DE MODIFIER LA VALEUR DE
CALIBRAGE DE LA PRESSION
DE SERVICE, EN AGISSANT SUR
LES SOUPAPES DE PRESSION
MAXIMALE; TELLE ALTÉRATION
EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ
DE LA PART DU CONSTRUCTEUR.**

12.0 EMPLOI DE L'ÉQUIPEMENT

12.1 Mesures de précaution au cours du montage et du démontage des pneus



Avant d'effectuer le montage des pneus, suivre les normes de sécurité ci-dessous :

- utiliser toujours des jantes et pneus bien propres, secs et en bon état ; en particulier, si nécessaire, nettoyer les jantes et effectuer les contrôles suivants :
 - les talons, les flancs et la bande de roulement du pneu ne sont pas endommagés ;
 - la jante ne doit pas présenter de bosses et/ou de déformations (en particulier sur les jantes en alliage, les bosselures causent souvent des microfractures internes, non visibles à l'œil nu, mais qui peuvent compromettre la solidité de la jante et représenter un danger même dans la phase de gonflage) ;
- lubrifier abondamment la surface de contact de la jante ainsi que les talons du pneu à l'aide d'un lubrifiant spécial pour pneus ;
- remplacer la soupape de la jante par une nouvelle ou, dans le cas de soupapes en métal, remplacer la bague d'étanchéité ;
- vérifier toujours que le pneu et la jante ont les bonnes dimensions pour l'accouplement toujours ; ou dans l'impossibilité de vérifier les dimensions susdites, il ne faut pas effectuer le montage (généralement les dimensions nominales de la jante et du pneu sont imprimées sur ceux-ci) ;
- Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'air comprimé pour nettoyer les roues.



LE MONTAGE D'UN PNEU AVEC UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT ET/OU UN FLANC ENDOMMAGÉ SUR UNE JANTE RÉDUIT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE LA ROUE ET PEUT ENTRAÎNER DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION, DES BLESSURES GRAVES OU MÊME LA MORT.

SI UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT OU UN FLANC DE PNEU EST ENDOMMAGÉ PENDANT LE DÉMONTAGE, NE JAMAIS REMONTER LE PNEU SUR UNE ROUE.

SI VOUS PENSEZ QU'UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT OU UN FLANC D'UN PNEU PEUT AVOIR ÉTÉ ENDOMMAGÉ LORS DU MONTAGE, RETIREZ LE PNEU ET INSPECTEZ-LE ATTENTIVEMENT. NE JAMAIS LE REMONTER SUR UNE ROUE SI UN TALON, UNE BANDE DE ROULEMENT OU UN FLANC EST ENDOMMAGÉ.



UNE LUBRIFICATION INADÉQUATE DU PNEU, DE LA JANTE, DE LA TÊTE OUTIL ET/OU DU LEVIER PEUT PROVOQUER UN FROTTEMENT ANORMAL ENTRE LE PNEU ET CES ÉLÉMENTS LORS DU DÉMONTAGE ET/OU DU MONTAGE DU PNEU ET CAUSER DES DOMMAGES AU PNEU, RÉDUISANT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU PNEU.

LUBRIFIEZ TOUJOURS SOIGNEUSEMENT CES ÉLÉMENTS AVEC UN LUBRIFIANT SPÉCIFIQUE POUR PNEUS EN SUIVANT LES INDICATIONS CONTENUES DANS CE MANUEL.



L'UTILISATION D'UN LEVIER INADÉQUAT, USÉ OU ENDOMMAGÉ POUR RETIRER LES TALONS DE PNEU PEUT ENDOMMAGER UN TALON ET/OU UN FLANC DE PNEU, RÉDUISANT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE.

UTILISER UNIQUEMENT LE LEVIER FOURNI AVEC L'ÉQUIPEMENT ET VÉRIFIER SON ÉTAT AVANT CHAQUE DÉMONTAGE. S'IL EST USÉ OU ENDOMMAGÉ, NE L'UTILISEZ PAS POUR RETIRER LE PNEU, MAIS REMPLACEZ-LE PAR UN LEVIER FOURNI PAR LE FABRICANT DE L'ÉQUIPEMENT OU L'UN DE SES DISTRIBUTEURS AUTORISÉS.



UN POSITIONNEMENT INCORRECT DE LA SOUPAPE, AU DÉBUT DES OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE ET/OU DE MONTAGE DE CHAQUE TALON DE PNEU, PEUT CONDUIRE LA SOUPAPE, PENDANT CES OPÉRATIONS, DANS OU À PROXIMITÉ D'UNE ZONE OÙ LE TALON S'EST INSÉRÉ DANS LA BASE DE LA JANTE.

LE TALON POURRAIT APPUYER SUR LE CAPTEUR DE PRESSIION, SITUÉ SOUS LA SOUPAPE À L'INTÉRIEUR DE LA BASE, PROVOQUANT SA RUPTURE.

TOUJOURS RESPECTER LE POSITIONNEMENT DE LA SOUPAPE AU DÉBUT DE CHAQUE DÉMONTAGE ET/OU MONTAGE D'UN TALON INDICUÉ DANS CE MANUEL.



LE FAIT DE NE PAS INSÉRER UNE SECTION APPROPRIÉE D'UN TALON À L'INTÉRIEUR DE LA BASE DE LA JANTE, COMME INDICUÉ DANS CE MANUEL PENDANT LE MONTAGE OU LE DÉMONTAGE DU TALON, ENTRAÎNE UNE TENSION ANORMALE SUR LE TALON.

CELA PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES AU TALON ET/OU AU FLANC DU PNEU AUQUEL LE TALON EST RELIÉ, EN RÉDUISANT LA SÉCURITÉ D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU PNEU.

SUIVEZ TOUJOURS LES INSTRUCTIONS DU MANUEL CONCERNANT L'ALIGNEMENT D'UNE SECTION D'UN TALON SUR LA BASE DE LA JANTE.

NE PROCÉDEZ PAS AU DÉMONTAGE OU AU MONTAGE D'UN TALON SI VOUS N'ÊTES PAS CAPABLE D'ALIGNER UNE SECTION D'UN TALON AVEC LA BASE DE JANTE INDICUÉE DANS CE MANUEL.

12.2 Opérations préliminaires - Préparation de la roue

- Enlever les contre-poids d'équilibrage sur les deux côtés de la roue.



ENLEVER LA TIGE DE LA SOUPAPE ET LAISSER LE PNEU SE DÉGONFLER COMPLÈTEMENT.

- Vérifier de quel côté on devra démonter le pneu, en regardant où se trouve la base.
- Vérifier le point de blocage de la jante.
- Essayer de reconnaître les roues spéciales telles que, par exemple, les types « TD » et « AH », dans le but d'améliorer les opérations de blocage, de décollage des talons, de montage et de démontage.



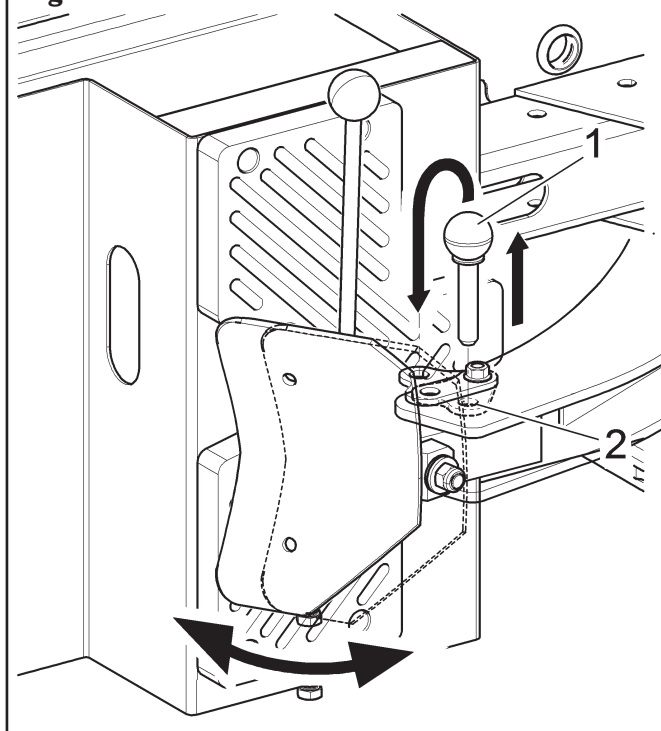
AU CAS OÙ ON BOUGERAIT DES ROUES AVEC UN POIDS SUPÉRIEUR À 10 kg (22 lbs) ET/OU AVEC UNE FRÉQUENCE PLUS ÉLEVÉE DE 20/30 CHAQUE HEURE, IL EST CONSEILLÉ D'UTILISER UN ÉLEVATEUR.

12.3 Régulation palette décolle-pneus avec inclinaison réglable (pour les modèles avec bras décolle-pneus avec joint)

Le décolle-pneus est équipé avec double joint (**Fig. 23**) que permet, pendant la phase de détallonnage, de optimiser la position entre la palette et le talon du pneu, par sa introduction entre le talon et le bord de la jante. Si les jantes ont le bord protégé, ou pneus surbaissés et/ou de grand épaisseur, positionner le joint de manière à utiliser le trou (**Fig. 23 réf. 2**).

Pour changer la position de la palette sur le joint, enlever le goujon (**Fig. 23 réf. 1**) de son trou, tourner la palette jusqu'à le trou souhaité ne se trouve pas au niveau du trou du joint et puis enfiler de nouveau le goujon (**Fig. 23 réf. 1**) dans le nouveau logement.

Fig. 23

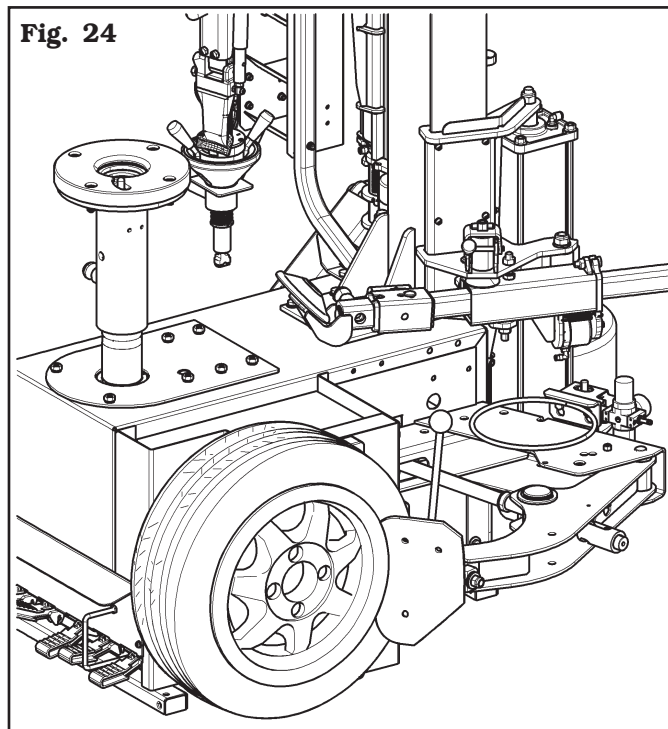


12.4 Décollage des talons par palette latérale



Après avoir préparé la roue comme indiqué au chapitre ci-dessus, procéder au décollage des talons en suivant les instructions suivantes:

1. Positionner la roue comme indiqué sur la **Fig. 24** et approcher l'outil décolle-pneus du bord de la jante ;



2. appuyez sur la pédale (**Fig. 22 réf. 4**) et activer l'outil décolle-pneus jusqu'à enlever le talon. Dans le cas où le talon ne se dégagerait pas à la première tentative, effectuer à nouveau l'opération sur différents points de la roue jusqu'à ce que le talon soit totalement dégagé ;
3. retourner la roue et effectuer l'opération de décoinement sur l'autre côté.
4. bien lubrifier le pneumatique sur toute la circonférence du talon (des deux côtés).



LA NON-LUBRIFICATION EST SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER UN FROTTEMENT ENTRE L'OUTIL DE MONTAGE ET LE PNEUMATIQUE RISQUANT D'ENDOMMAGER AUSSI BIEN LE PNEUMATIQUE QUE LE TALON.

12.5 Emploi de l'élevateur

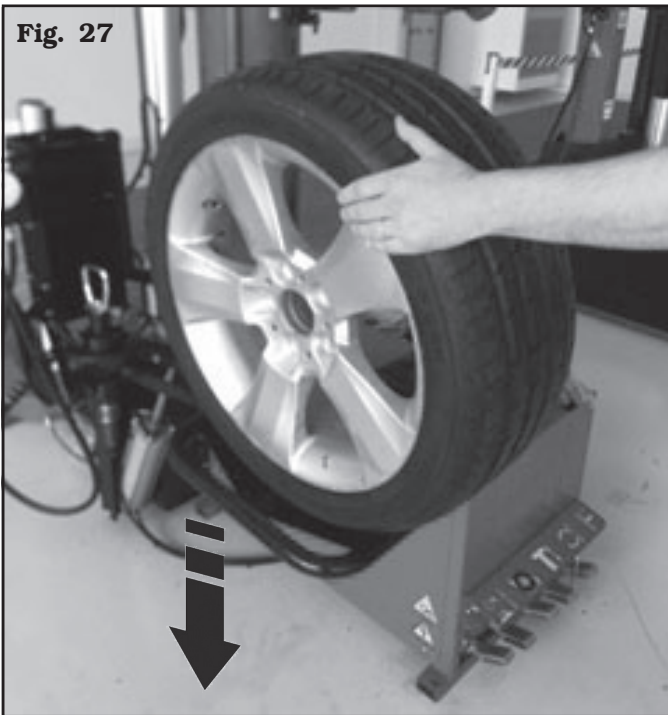


VÉRIFIER TOUS LES JOURS, AVANT DE COMMENCER À UTILISER L'ÉQUIPEMENT, LE CORRECT FONCTIONNEMENT DE LES COMMANDES À ACTION MAINTENUE.

1. Après avoir placé une roue sur le plat de soulèvement (voir **Fig. 25**), appuyer sur la pédale d'actionnement de l'élevateur (**Fig. 22 réf. 1**) vers le bas et porter la roue à une hauteur que permet son déplacement sur le mandrin en accompagnant d'une main (**voir Fig. 22**) ;



2. positionner la roue sur le mandrin ;
3. soulever la pédale (**Fig. 22 réf. 1**) vers le haut pour baisser le plat de soulèvement ;
4. procéder à toutes les opérations de montage et de démontage du pneumatique (décrites ensuite) et débloquer la roue du mandrin ;
5. soulever le plat de soulèvement en appuyant de nouveau la pédale vers le bas (**Fig. 22 réf. 1**) ;
6. positionner la roue sur le plat de soulèvement (voir **Fig. 26**) ;
7. actionner de nouveau la pédale vers le haut pour faire baisser le plat et accompagner d'une main la roue pendant toute la phase de descente (voir **Fig. 27**).

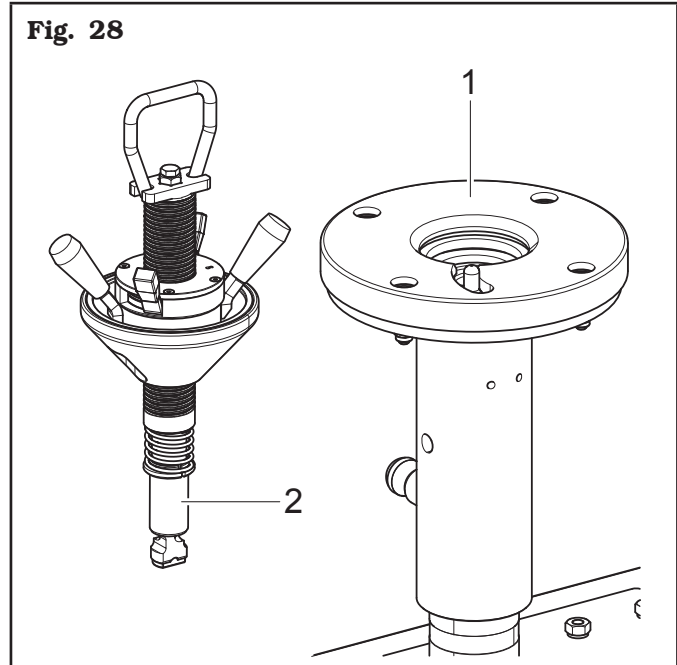




ACCOMPAGNER D'UNE MAIN LA ROUE PENDANT TOUTE LA PHASE DE MONTÉE ET DE DESCENTE DE L'ÉLEVATEUR POUR PRÉVENIR TOUT RISQUE DE DÉSÉQUILIBRE DE LA ROUE SUSCEPTIBLE DE LA FAIRE TOMBER DE L'ÉLEVATEUR.

12.6 Blocage de la roue

Toutes les roues doivent être bloquées sur le plateau gommé (**Fig. 28 réf. 1**) à travers le trou central en utilisant le dispositif de blocage approprié (**Fig. 28 réf. 2**).

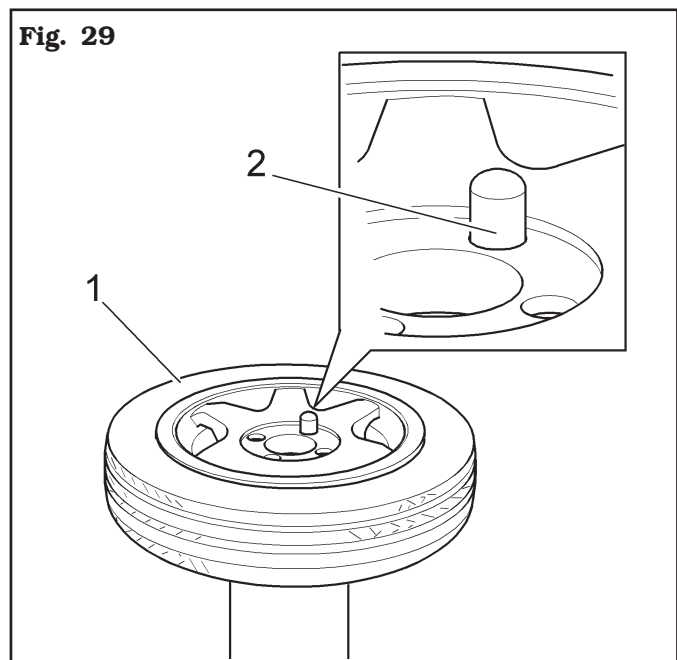




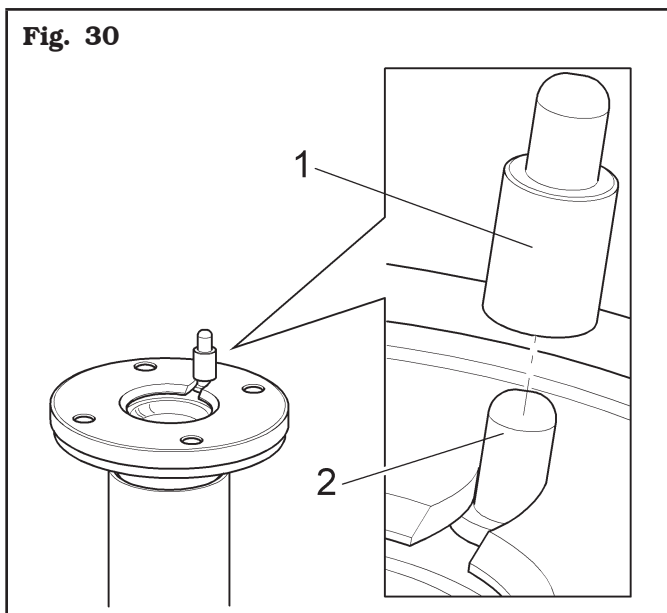
EN CAS D'EMPLOI DES JANTES SANS TROU CENTRAL ON DOIT UTILISER L'OUTIL NÉCESSAIRE (DISPONIBLE À LA DEMANDE).

Pour procéder au blocage de la roue suivre les instructions suivantes :

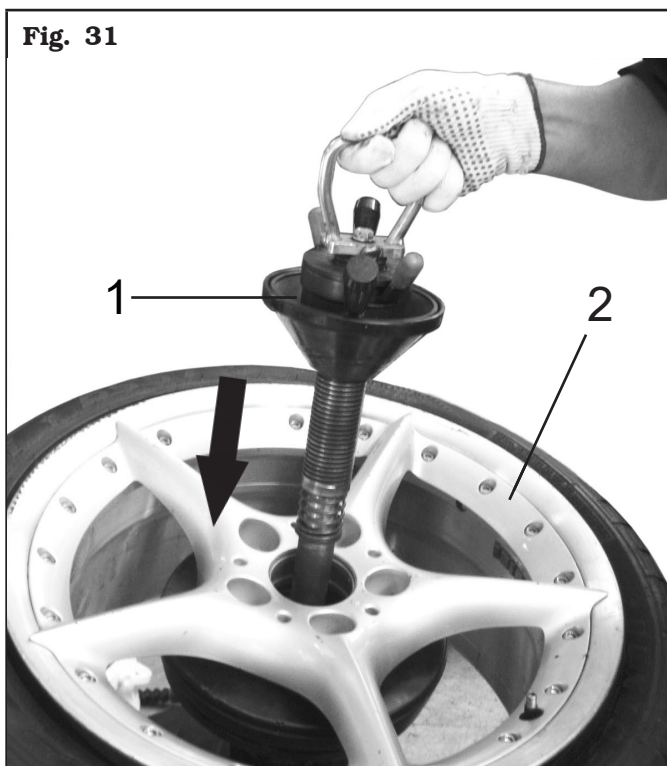
1. Positionner la roue (**Fig. 29 réf. 1**) sur la plateforme de blocage en s'assurant que le pivot d'entraînement (**Fig. 29 réf. 2**) dans un trou qui se trouve sur le moyeu de la jante ;



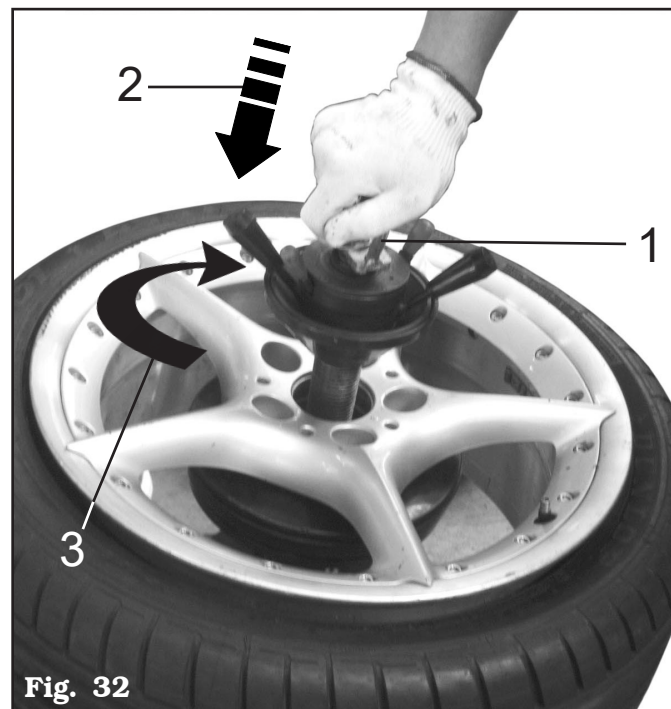
2. si le moyeu de la roue est trop haut en respect de l'entraîneur (**Fig. 30 réf. 2**), utiliser la rallonge (**Fig. 30 réf. 1**) fournie en dotation ;



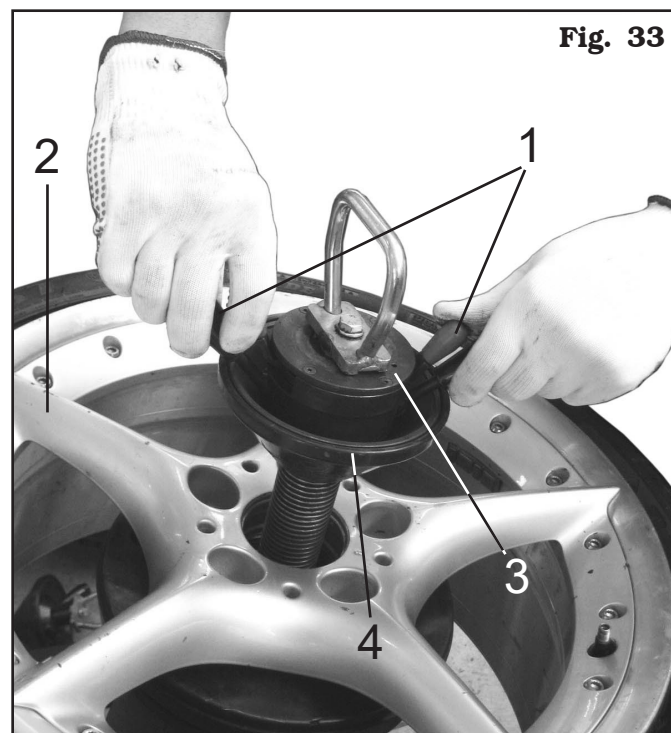
3. insérer l'arbre et le cône relatif (**Fig. 31 réf. 1**) sur la jante (**Fig. 31 réf. 2**) ;



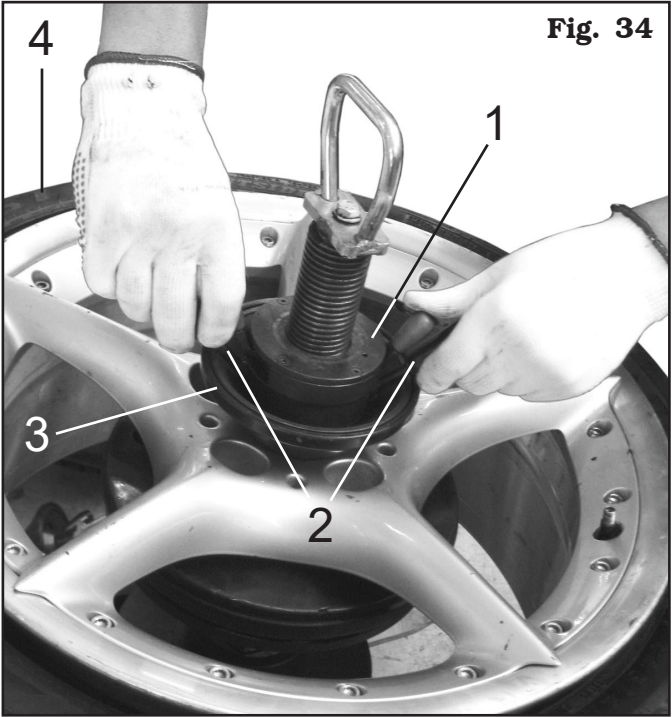
4. au travers de la poignée spéciale (**Fig. 32 réf. 1**), pousser vers le bas (**Fig. 32 réf. 2**), tourner de 90° (**Fig. 32 réf. 3**) ;



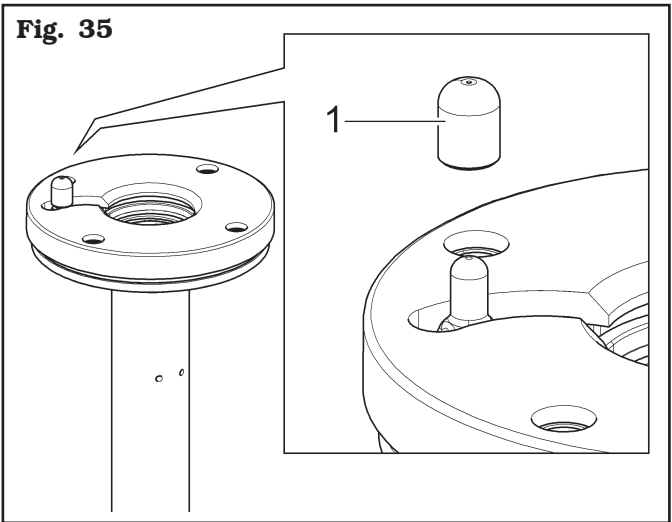
5. au travers de les petits leviers intérieurs (**Fig. 33 réf. 1**), débloquer le collier et approcher la bague (**Fig. 33 réf. 3**) et le cône (**Fig. 33 réf. 4**) à la jante (**Fig. 33 réf. 2**) ;



6. donc, tourner la bague (Fig. 34 réf. 1) à travers les leviers extérieurs (Fig. 34 réf. 2) jusqu'au complet blocage du cône (Fig. 34 réf. 3) sur la roue (Fig. 34 réf. 4) ;



7. pour les roues avec jantes en alliage utiliser la protection en plastique appropriée (Fig. 35 réf. 1) ;



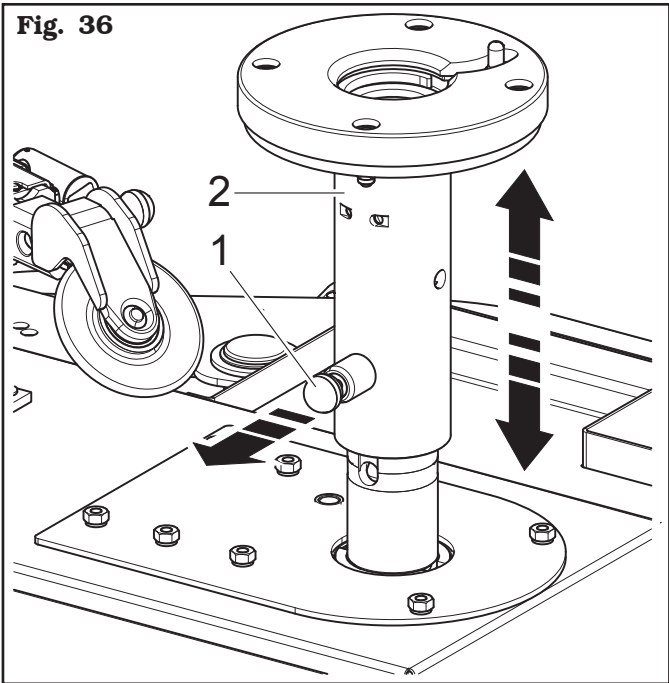
8. après les opérations, débloquer l'arbre de blocage en dévissant le cône avec les leviers extérieurs et éloignant la bague et la jante avec les petits leviers ;
9. abaisser l'arbre de blocage pour le décrocher de sa siège, tourner de 90° dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et l'extraire du trou à travers la poignée.



IL NE FAUT JAMAIS LAISSER LA ROUE MONTÉE SUR L'ÉQUIPEMENT PENDANT UNE PÉRIODE SUPÉRIEURE A LA DURÉE OPÉRATIONNELLE ET DE TOUTE FAÇON IL NE FAUT JAMAIS LA LAISSER SANS SURVEILLANCE.

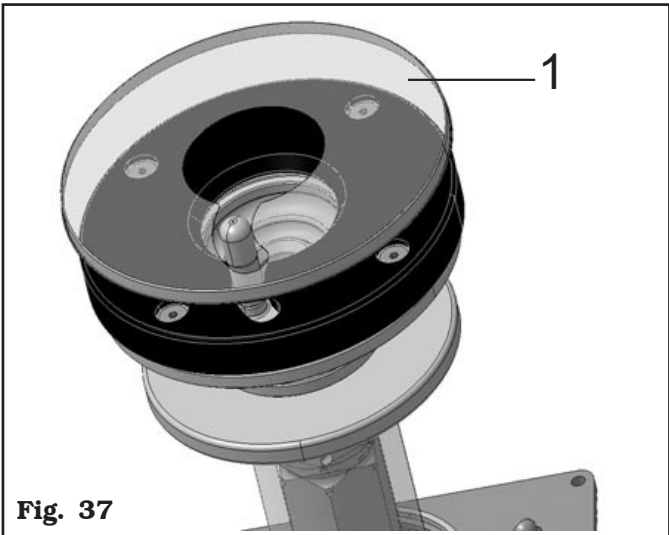
12.6.1 Réglage hauteur du mandrin

Le mandrin avec le blocage central a 2 différentes positions de travail en hauteur. Un système de « déclenchement instantané » permet de déboîter la partie mobile du mandrin et positionner avec facilité le plateau de support à la hauteur désirée. Pour exécuter le réglage de l'arbre glissant, tirer le pommeau de blocage (Fig. 36 réf. 1) et soulever/baisser le support roue (Fig. 36 réf. 2). Cette façon permet de positionner le pneumatique dans le moyen correct selon les outils de travail.



12.6.2 Protection plateau roues renversées

En cas d'emploi des roues renversées, pour protéger la jante, mettre sur la plate-forme en caoutchouc une protection en matériel plastique transparent disponible sur demande (Fig. 37 réf. 1). On conseille un remplacement fréquent et en tous le cas s'il y a des endommagements visibles (voir Fig. 37).



12.7 Décollage des talons par le rouleau décolle-pneus

1. Après avoir bloqué la roue sur le mandrin, porter le rouleau décolle-pneus vertical dans la position de travail, et s'assurer que s'enclenche en position ;



IL FAUT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQU'ON PORTE LE BRAS DÉCOLLE-PNEU VERTICAL EN POSITION DE TRAVAIL, POUR ÉVITER D'ÉVENTUELS ÉCRASEMENTS DES MAINS.



TOUJOURS VÉRIFIER QUE LE BRAS SOIT CORRECTEMENT ACCROCHÉ.

2. déterminer la position du rouleau sur le diamètre de la jante au moyen de la poignée (**Fig. 38 réf. 1**) après avoir débloqué le bras au moyen du poussoir (**Fig. 38 réf. 2**) placé sur la poignée-même. Baisser le levier (**Fig. 38 réf. 3**) pour porter le rouleau décolle-pneus juste sous du bord de la jante. Tirer le levier postérieur (**Fig. 38 réf. 4**) jusqu'à le rouleau décolle-pneus est inséré dans la jante ;

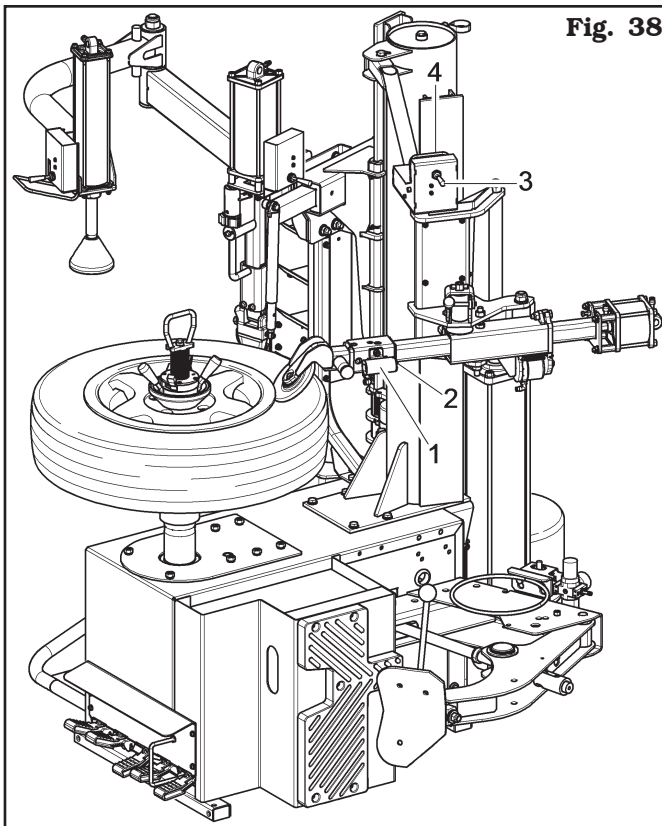


Fig. 38



LE ROULEAU DÉCOLLE-PNEUS NE DOIT EXERCER AUCUNE PRES-SION SUR LA JANTE, MAIS PLU-TÔT SUR LE TALON DU PNEU.



PENDANT CETTE OPÉRATION FAIRE ATTENTION À NE DÉFORMER PAS LA CÔTÉ DU PNEU. GRAISSER LE TALON AVANT DE FAIRE EN-TRER DE NOUVEAU LE ROULEAU.

3. activer la rotation dans le sens des aiguilles d'une montre de la roue en appuyant la pédale (**Fig. 22 réf. 3**).

Continuer la rotation de la roue jusqu'à l'achève-ment de l'opération (voir **Fig. 39**) ;

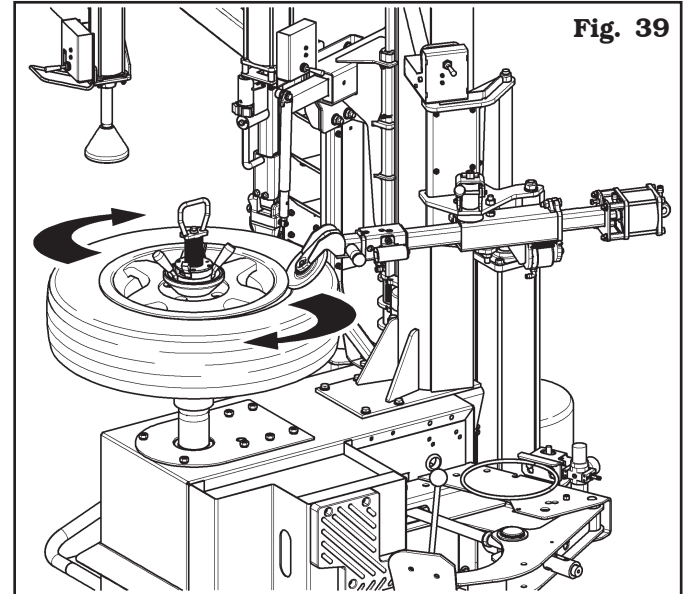


Fig. 39

4. lorsque le décolage des talons de la partie supé-rieure est terminé, désengager de la jante le rouleau détalonneur, en soulevant le levier (**Fig. 40 réf. 1**) vers le haut. Appuyer sur le levier (**Fig. 40 réf. 2**) pour permettre l'ouverture du bras rouleau décolle-pneus (**Fig. 40 réf. 3**) vers l'extérieur et la sortie de l'encombrement de la roue montée sur le mandrin. Utiliser de nouveau le levier (**Fig. 40 réf. 1**) pour porter le bras rouleau décolle-pneus vers le bas à une hauteur inférieure par rapport à la du pneu ;

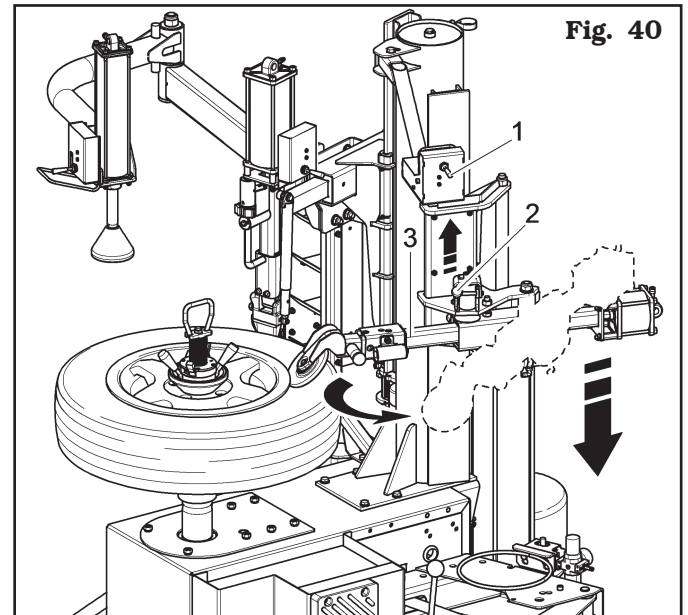
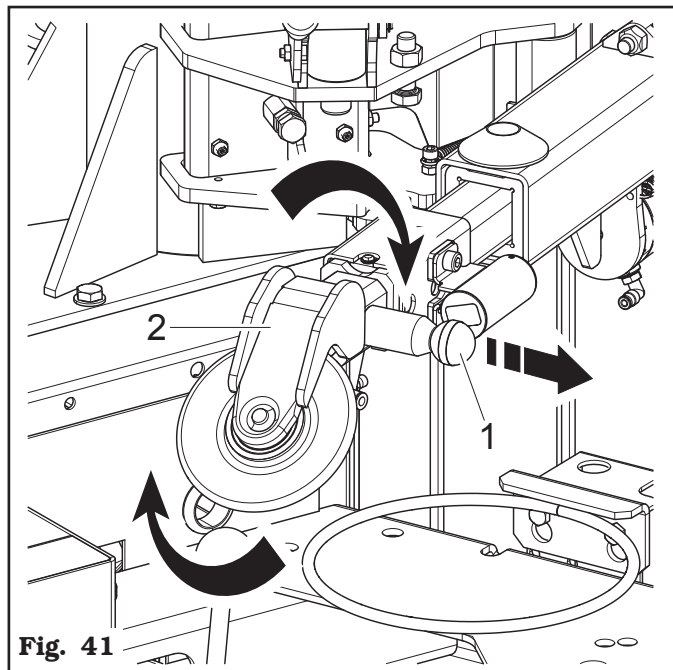


Fig. 40

5. tirer le pommeau (**Fig. 41 réf. 1**) et tourner le rouleau décolle-pneus de 180° (**Fig. 41 réf. 2**) ;

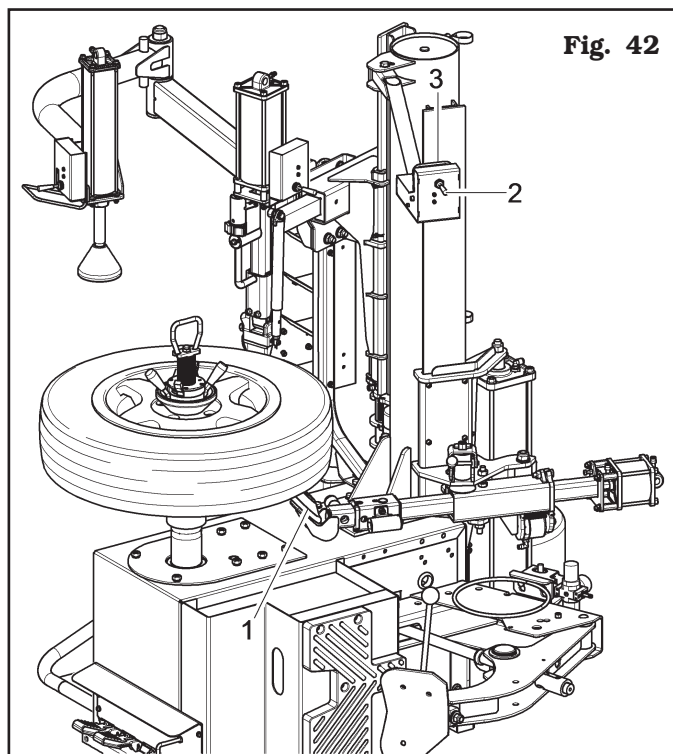


6. fermer manuellement le bras rouleau décolle-pneus dans la position de travail et s'assurer que s'enclenche en position.



**TOUJOURS VÉRIFIER QUE LE
 BRAS SOIT CORRECTEMENT
 ACCROCHÉ.**

Soulever le levier (**Fig. 42 réf. 2**) pour porter le rouleau décolle-pneus juste sur du bord de la jante. Tirer le levier postérieur (**Fig. 42 réf. 3**) jusqu'à le rouleau décolle-pneus (**Fig. 42 réf. 1**) est inséré dans la jante ;

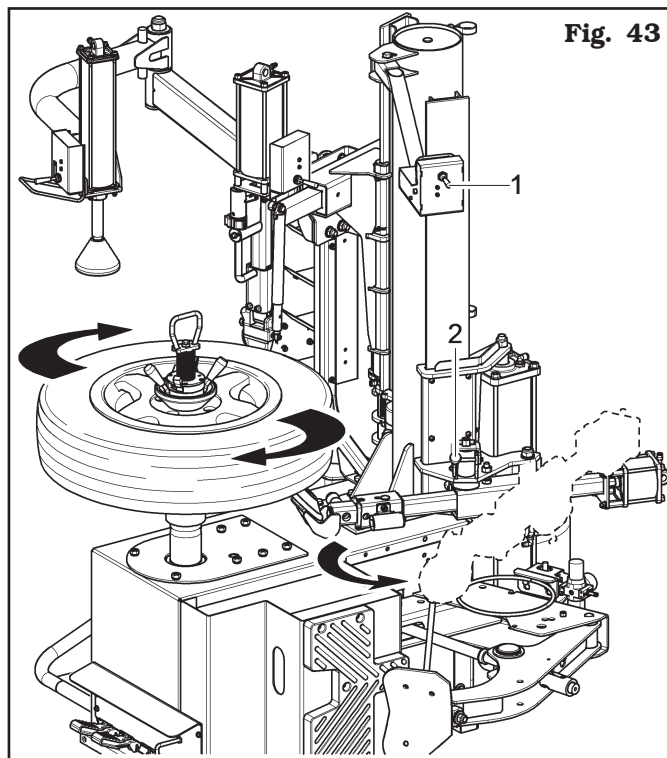


**LE ROULEAU DÉCOLLE-PNEUS NE
 DOIT EXERCER AUCUNE PRES-
 SION SUR LA JANTE, MAIS PLU-
 TÔT SUR LE TALON DU PNEU.**



**PENDANT CETTE OPÉRATION
 FAIRE ATTENTION À NE DÉFOR-
 MER PAS LA CÔTÉ DU PNEU.
 GRAISSER LE TALON AVANT DE
 FAIRE ENTRER DE NOUVEAU LE
 ROULEAU.**

7. seulement maintenant faire tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre en appuyant sur la pédale (**Fig. 22 réf. 3**). Continuer la rotation de la roue jusqu'à l'achèvement de l'opération (voir **Fig. 43**) ;



8. lorsque le décollage des talons de la partie inférieure est terminé, reporter le rouleau inférieur dans la position de repos en actionnant le levier vers le bas (**Fig. 43 réf. 1**) et en appuyant sur le levier (**Fig. 43 réf. 2**).

12.8 Démontage du pneumatique

Après avoir décollé les deux talons, il est possible démonter le pneumatique.

1. Pousser la pédale (**Fig. 22 réf. 3**) pour tourner la roue dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à l'atteinte de la tige de la soupape en position de « heure 1 » ;
2. déterminer la position verticale de la tête outil sur le bord de la jante, en appuyant sur le poussoir (**Fig. 44 réf. 1**). Positionner correctement la tête outil sur le diamètre de la jante (voir **Fig. 45**) à travers la poignée (**Fig. 44 réf. 2**). Si nécessaire, exécuter le réglage horizontal du bras outil après avoir débloqué le bras au moyen du poussoir (**Fig. 44 réf. 3**), placé sur la poignée-même. Pendant cette phase, se positionner voisin une zone de décollage des talons du pneu ;



LA COMMANDE (FIG. 44 RÉF. 1) (POUR DES RAISONS DE PRÉVENTION DE L'UTILISATION INCORRECTE DU DÉMONTÉ-PNEUS) EST EN SERVICE SEULEMENT SI LA TÊTE OUTIL (FIG. 44 RÉF. 6) EST EN POSITION COMPLÈTEMENT SOULEVÉE. AGIR SUR LE LEVIER (FIG. 40 RÉF. 7), EN LE DÉPLAÇANT VERS LE HAUT, POUR PORTER LA TÊTE OUTIL DANS CETTE POSITION.

3. positionner l'outil pousse-talon (**Fig. 44 réf. 4**) (si présente) à « heures 4 » de l'axe de la équipement-tête et appuyer sur le pneu en actionnant le levier (**Fig. 44 réf. 5**) de l'unité de commande vers le bas, jusqu'à le talon du pneu soit en face du creux de la jante ;



IL FAUT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQU'ON PORTE LE BRAS PORTE-OUTILS EN POSITION DE TRAVAIL, POUR ÉVITER D'ÉVENTUELS ÉCRASEMENTS DES MAINS.



L'ENSEMBLE OUTIL EST MUNI D'UN DISPOSITIF AUTOMATIQUE DE MÉMOIRE MÉCANIQUE QUE PERMET LA MÉMORISATION DE LA POSITION DE TRAVAIL DE LA TÊTE OUTIL. DE CETTE FAÇON ON PEUT OPÉRER SUR LES ROUES QUE ONT JANTES ÉGALES SANS POSITIONNER CHAQUE FOIS LA TÊTE OUTIL EN COMPARAISON DU BORD DE LA JANTE.

Fig. 44

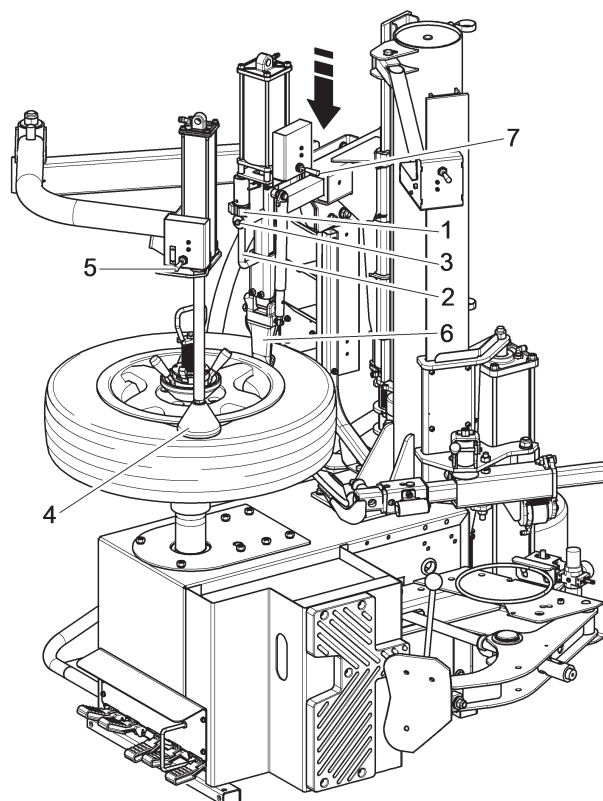
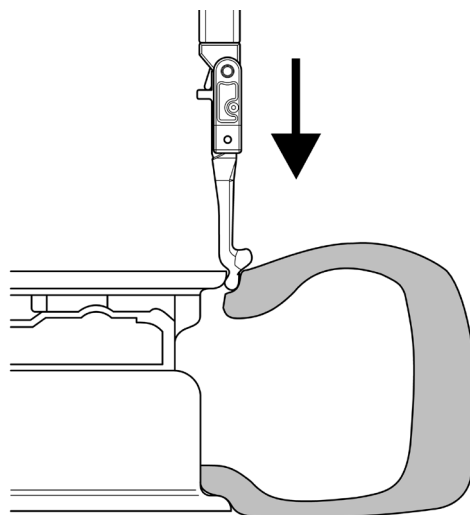


Fig. 45



PENDANT CETTE OPÉRATION FAIRE ATTENTION À NE DÉFORMER PAS LA CÔTÉ DU PNEU. GRAISSER LE TALON AVANT DE FAIRE ENTRER DE NOUVEAU LE ROULEAU.



UTILISER UNIQUEMENT DU LUBRIFIANT SPÉCIAL POUR PNEUS. LES LUBRIFIANTS APPROPRIÉES NE CONTIENNENT NI EAU, NI HYDROCARBURES OU SILICONE.

5. baisser le levier (**Fig. 44 réf. 6**) pour faire entrer la tête outil entre jante et le pneu (voir **Fig. 46**). Pendant cette opération la tête outil tourne autour le bord de la jante jusqu'à l'accrochage du talon au pneu (voir **Fig. 47**).

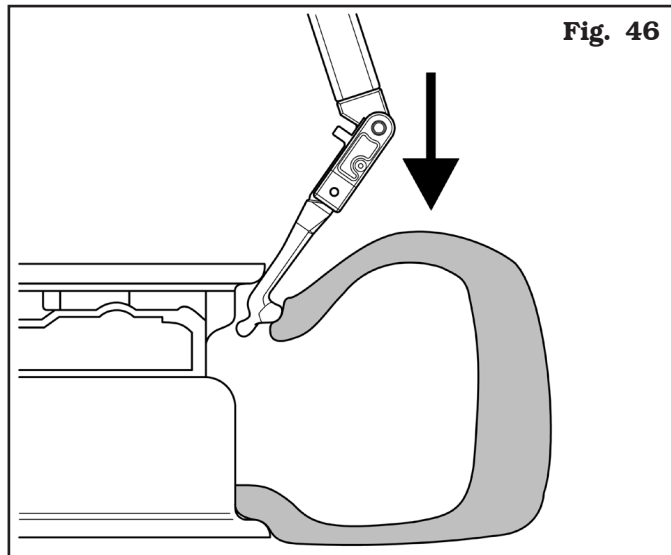


Fig. 46

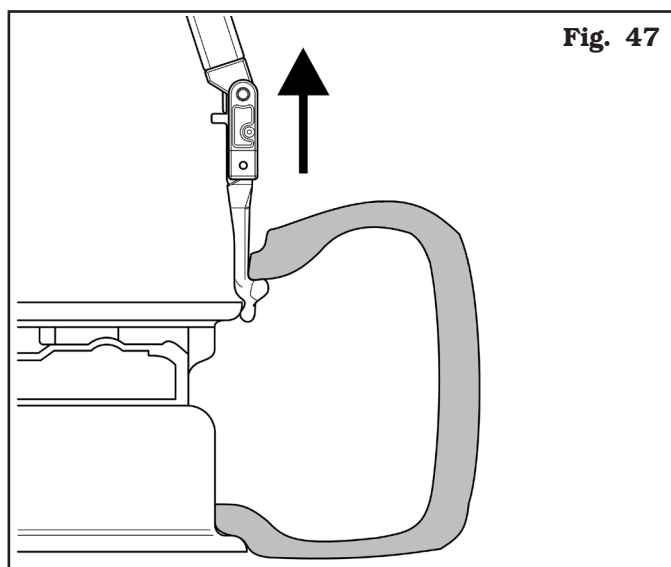


Fig. 47

5. soulever la tête outil à l'aide du levier (**Fig. 44 réf. 6**). Quand l'outil est dans la position vertical selon la jante (**Fig. 48 réf. 1**), tourner le mandrin jusqu'à l'entrée du pneu dans la base de la jante. Continuer la montée de la tête outil jusqu'à le talon se trouve sur le bord de la jante (voir **Fig. 47**).



S'ASSURER QUE LA TÊTE OUTIL SOIT DANS LA POSITION DE DÉMONTAGE (FIG. 47) AVANT DE COMMENCER LA ROTATION DU MANDRIN.

Tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au démontage complet du talon supérieur (voir **Fig. 48**) ;

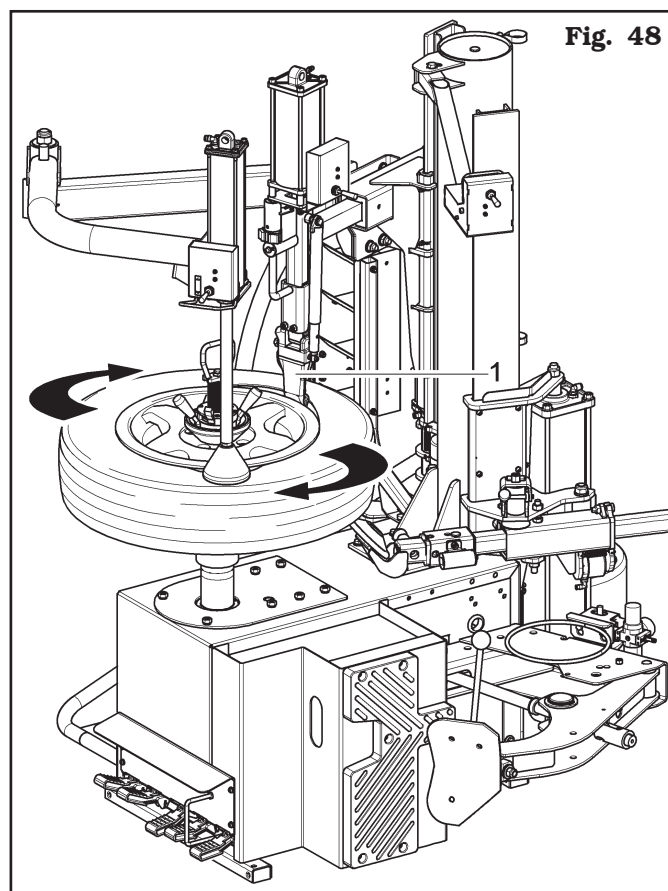


Fig. 48

6. soulever la tête outil (voir **Fig. 49 réf. 1**) en le maintenant accroché au talon supérieur du pneu, en s'aidant avec le rouleau décolle-pneus en position basse ;

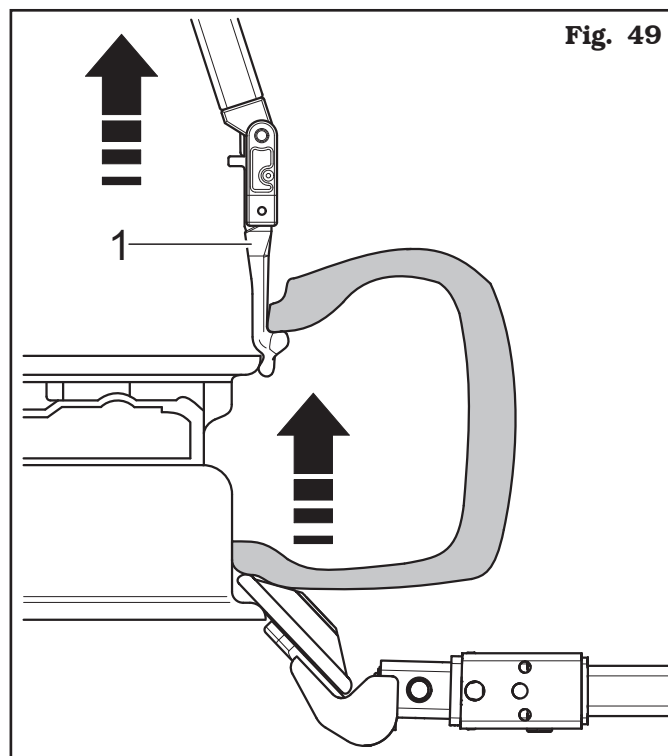


Fig. 49

7. repositionner la tête outil (voir **Fig. 50 réf. 1**) en correspondance du bord de la jante. À l'aide du rouleau décolle-pneus en position inférieur, charger le talon inférieur sur la tête outil en position de démontage ;

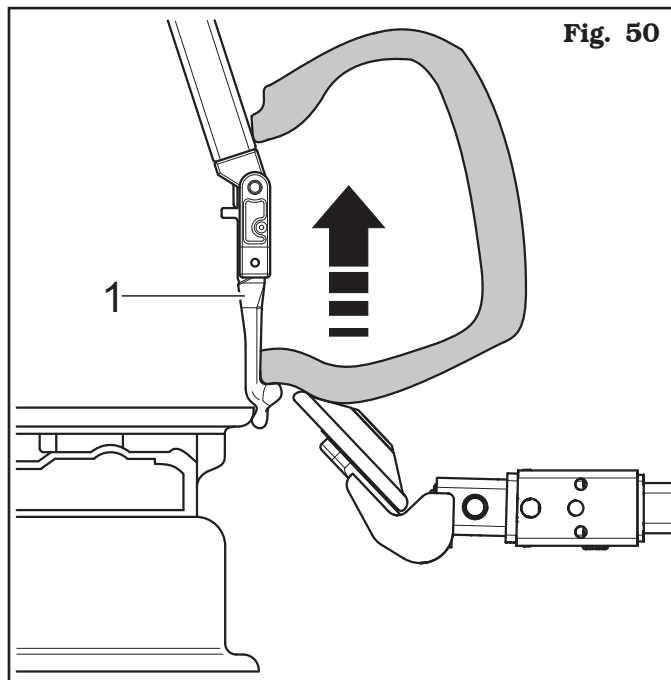


Fig. 50

8. tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au complet montage du pneumatique ;
9. soulever l'outil pousse-talon et fermer le Dispositif Plus en position de repos.

Démontage du talon inférieur avec rouleau décolle-pneus

Pour le démontage du talon inférieur on peut utiliser en alternative seulement le rouleau décolle-pneus. Soulever la tête outil en s'éloignant dans la zone de travail, en appuyant sur la pédale (**Fig. 22 réf. 2**).

1. Faire monter rouleau et pneumatique voisin le bord de la jante (voir **Fig. 51**) ;

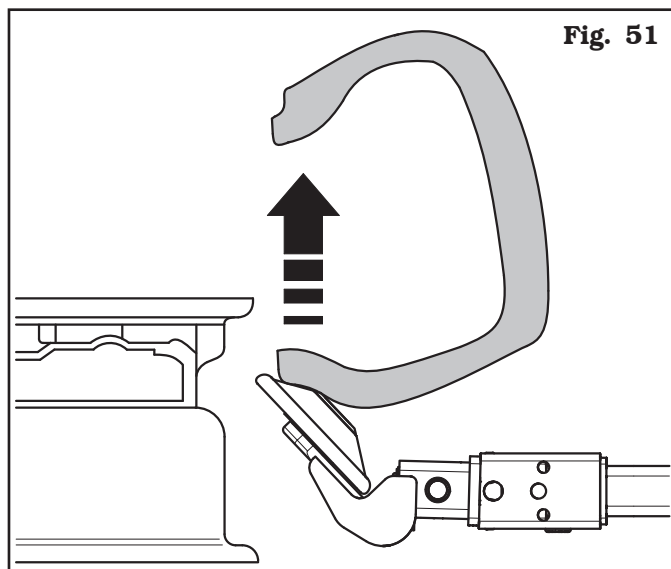


Fig. 51

2. donc, insérer le rouleau décolle-pneus au travers du levier approprié (voir **Fig. 21 réf. 3**) pour le faire insérer entre bord jante et talon inférieur (voir **Fig. 52**) ;



LE ROULEAU DÉCOLLE-PNEUS NE DOIT EXERCER AUCUNE PRES-SION SUR LA JANTE, MAIS PLU-TÔT SUR LE TALON DU PNEU.



IL FAUT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQU'ON UTILISE LE ROULEAU DÉCOLLE-PNEUS POUR ÉVITER D'ÉVEN-TUELS ÉCRASEMENTS DES MAINS.

Fig. 52



3. tourner, donc, et compléter le démontage du talon (voir **Fig. 53**).

Fig. 53



LA SORTIE DES TALONS DE LA JANTE PEUT CAUSER LA CHUTE DU PNEU. IL FAUT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PENDANT CES OPÉRATIONS.

12.9 Montage du pneu

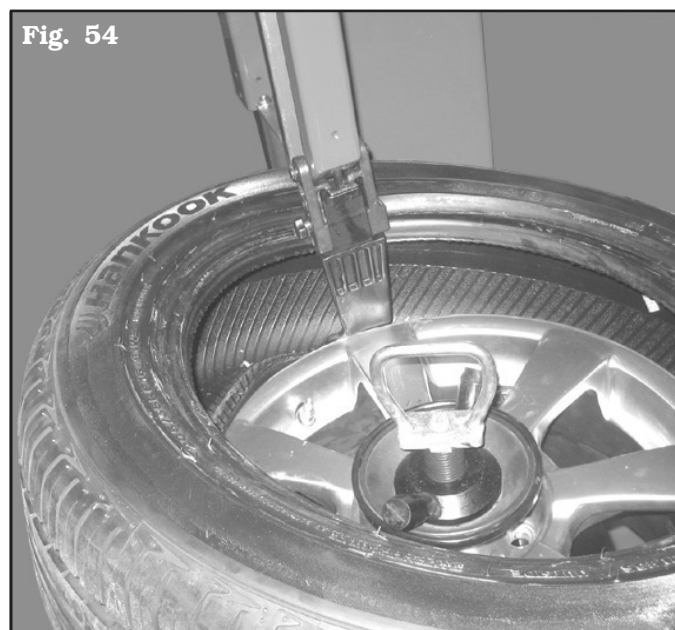
Pour effectuer le montage du pneumatique, procéder comme suit :

1. Lubrifier les talons du pneu ;



UTILISER UNIQUEMENT DU LUBRIFIANT SPÉCIAL POUR PNEUS. LES LUBRIFIANTS APPROPRIÉS NE CONTIENNENT NI EAU, NI HYDROCARBURES OU SILICONE.

2. positionner la tête outil (**Fig. 54 réf. 1**) sur le bord de la jante ;



3. accrocher le talon inférieur sur la tête outil et donc tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la fin du montage ;
4. donc positionner le talon supérieur sur la zone de montage de la tête outil (**Fig. 55 réf. 1**) ;
5. positionner l'outil pousse-talon (**Fig. 55 réf. 2**) (si présente) à « heures 4 » de l'axe de l'équipement-tête et appuyer sur le pneu en actionnant le levier (**Fig. 55 réf. 3**) de l'unité de commande vers le bas ;
6. tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au montage complet du pneumatique ;
7. à la fin des opérations emmener la tête outil et l'outil pousse-talon (si présente) en position de repos.

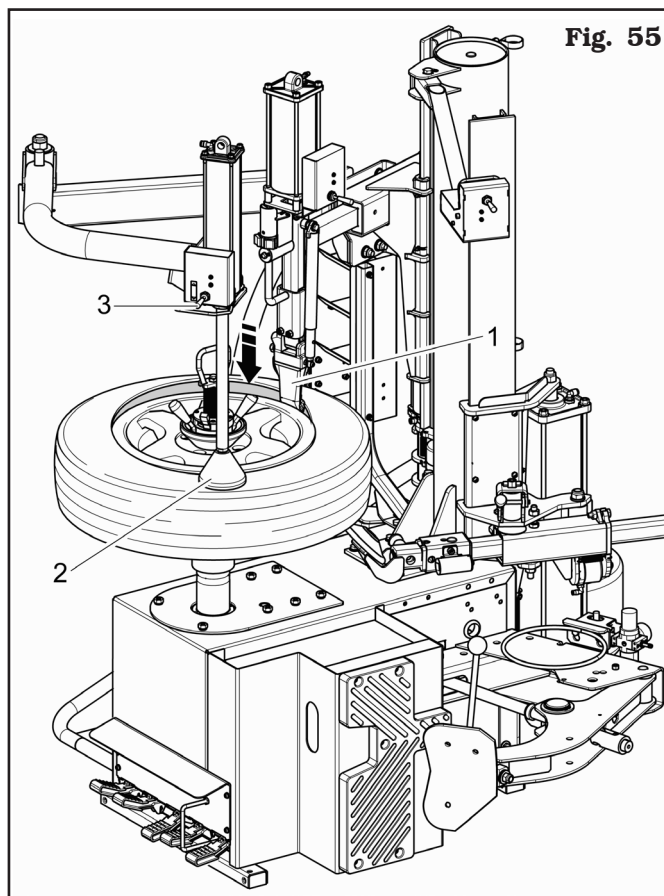


Fig. 55

12.9.1 Montage du talon supérieur du pneu avec dispositif entraîneur

1. Monter le pousse-pneu avec dispositif entraîneur voisin le bord de la jante (voir **Fig. 56**) ;

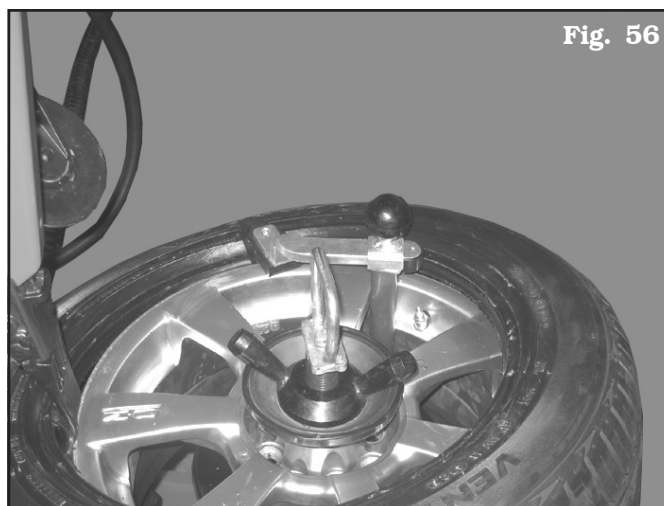


Fig. 56

2. positionner le rouleau décolle-pneus de sorte que le talon du pneumatique reste à la hauteur de la base de la jante (voir **Fig. 57**) ;



**LE ROULEAU DÉCOLLE-PNEUS NE DOIT EXERCER AUCUNE PRES-
SION SUR LA JANTE, MAIS PLU-
TÔT SUR LE TALON DU PNEU.**



**IL FAUT PORTER UNE ATTEN-
TION PARTICULIÈRE LORSQU'ON
UTILISE LE ROULEAU DÉCOLLE-
PNEUS POUR ÉVITER D'ÉVEN-
TUELS ÉCRASEMENTS DES
MAINS.**

12.10 Gonflage du pneu



**LES OPERATIONS DE GONFLAGE
DU PNEU PEUVENT ETRE DAN-
GEREUSES POUR L'OPERATEUR ;
DE PLUS, SI ELLES NE SONT PAS
CORRECTEMENT EFFECTUEES,
ELLE PEUVENT AUSSI PROVO-
QUER DES DANGERS POUR LES
UTILISATEURS DES VEHICULES
SUR LESQUELS LES PNEUS SONT
MONTES.**

Fig. 57



3. tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au montage complet du pneumatique (voir Fig. 58) ;



**POUR ROUES AVEC UN MONTAGE
TRÈS DIFFICULTÉ, S'AIDER AVEC
LA RALLONGE DU POUSSE-PNEU
(OPTION) (FIG. 58 RÉF. 1).**

Fig. 58



4. à la fin des opérations emmener la tête outil et le rouleau décolle-pneus en position de repos.



**LES DISPOSITIFS DE GONFLAGE EN DOTA-
TION OU EN OPTION SUR LES DEMONTÉ-
PNEUS SONT TOUJOURS DOTES D'UN DISPO-
SITIF DE LIMITATION DE LA PRESSION QUI
REDUIT CONSIDÉRABLEMENT LES RISQUES
D'ÉCLATEMENT DU PNEU EN PHASE DE GON-
FLAGE. DANS TOUS LES CAS, UN RISQUE
RÉSIDUEL D'EXPLOSION DU PNEU EXISTE.
PAR CONSÉQUENCE :**

- **IL EST RECOMMANDÉ D'UTILISER LES MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONSEILLÉS : GANTS, LUNETTES DE PROTECTION ET PROTECTION ANTIBRUIT.**
- **AVANT LE MONTAGE, EFFECTUER UNE VÉRIFICATION DES CONDITIONS DU PNEU ET DE LA JANTE AINSI QUE DE LEUR ACCOUPLEMENT.**
- **POSITION DE TRAVAIL CORRECTE : LE CORPS DE L'OPÉRATEUR DOIT ÊTRE LE PLUS LOIN POSSIBLE DU PNEU DURANT LA PHASE DE TALONNAGE ET DE GONFLAGE.**
- **RESPECTER LES INDICATIONS DES CONSTRUCTEURS DE PNEUS POUR CE QUI CONCERNE LA PRESSION DE GONFLAGE.**



**SI LA PRESSION ATTEINTE EST
SUPÉRIEURE À LA VALEUR LIMITE
DE 4.2 bar (60 psi), CELA INDIQUE
UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT
DU CLAPET DE LIMITATION DE
LA PRESSION ET/OU DU MANO-
MÈTRE. DANS CE CAS, IL FAUT
DÉGONFLER TOUT DE SUITE LE
PNEU ET CONTACTER LE SERVICE
APRÈS-VENTE AUTORISÉ POUR
VÉRIFIER LE FONCTIONNEMENT
DE L'ÉQUIPEMENT. RÉTABLIR
UN FONCTIONNEMENT CORRECT
AVANT D'UTILISER TOUT TYPE DE
DISPOSITIF DE GONFLAGE.**

12.10.1 Gonflage du pneu sur l'équipement sans utiliser de gonflage Tubeless

Brancher le dispositif de gonflage sur la soupape du pneu et gonfler le pneu même en actionnant la pédale spéciale (**Fig. 22 réf. B**).



IL Y A UN DISPOSITIF DE LIMITATION DE LA PRESSION MAXIMALE DE L'AIR COMPRIMÉ (4.2 ± 0.2 bar / 60 ± 3 psi).

Des talons et des jantes bien lubrifiés rendent le collage des talons et le gonflage beaucoup plus sûrs et plus faciles.

En cas où le collage des talons ne peut pas être effectué à $4,2 \pm 0,2$ bar (60 ± 3 psi), il faut dégonfler le pneu, l'enlever du démonte-pneus et le mettre dans une cage de sécurité, au fin de compléter le gonflage.

12.10.2 Gonflage du pneu à l'aide du gonflage tubeless (pour le modèle avec système gonflage tubeless ou ensemble colonne avec réservoir intégré)

Il y a des types de pneumatiques qui peuvent être difficile à gonfler si les talons ne sont pas en contact avec la jante. Le dispositif de gonflage Tubeless fournit de l'air à haute pression du gicleur et ceci favorise le positionnement des talons contre la jante en faisant commencer le gonflage normal du pneu.

Pour gonfler le pneu suivre les indications suivantes :

1. enlever l'âme de la soupape.
 En levant l'âme de la soupape, le pneu s'enflera plus rapidement et sera simplifiée la suivante phase de collage du talon ;
2. connecter le terminal de gonflage à la soupape du pneu ;



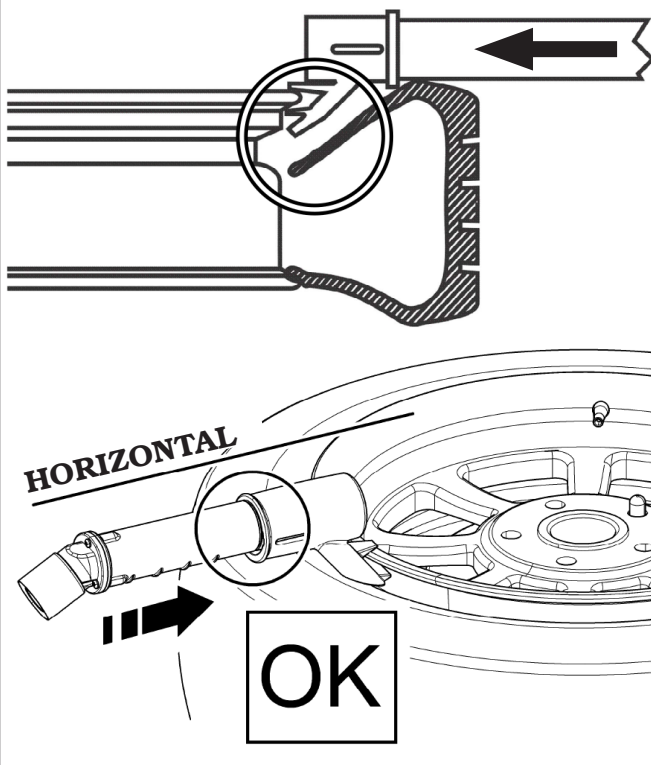
POUR AMÉLIORER LE SYSTÈME GONFLAGE TUBELESS, LUBRIFIER TOUJOURS LES TALONS DU PNEU.

3. appuyer sur la buse de gonflage tubeless sur le bord de la jante, comme indiqué dans la **Fig. 59**. S'assurer que la tête de la buse soit appuyée pour actionner le jet d'air supplémentaire ;



POUR UN FONCTIONNEMENT MEILLEURE LA BUSE DOIT ÊTRE EN POSITION HORIZONTALE (FIG. 59).

Fig. 59



NE SOULEVER PAS AVEC FORCE LE TALON POUR PERMETTRE A L'AIR LE COLLAGE DES TALONS.

4. presser complètement vers le bas la pédale de gonflage pour libérer un jet d'air à haute pression au moyen de la buse du gonflage tubeless ;
5. tenir pressée partiellement vers le bas la pédale de gonflage air pour gonfler le pneu et placer les talons dans son emplacements ;



NE PAS DÉPASSER LES VALEURS DE PRESSION PRÉÉTABLIS TANDIS QUE ON COLLE LES TALONS.

6. depuis que les talons se soient positionnés dans son emplacements, déconnecter le terminal de gonflage et installer de nouveau le mécanisme de la soupape précédemment enlevé.
 Ensuite connecter le terminal de gonflage et gonfler le pneu à la pression demandée ;



SI LE PNEU EST GONFLÉ TROP ON PEUT ENLEVER AIR DU PNEU MÊME EN APPUYANT SUR LE POUSSOIR DE DÉGONFLAGE MANUELLE PLACÉE SUS LE MANOMÈTRE.

7. déconnecter le terminal de gonflage de la soupape.

13.0 MAINTENANCE ORDINAIRE



AVANT D'EFFECTUER N'IMPORTE QUELLE INTERVENTION D'ENTRETIEN ORDINAIRE OU DE RÉGLAGE, DÉCONNECTER L'ÉQUIPEMENT DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PAR LA COMBINAISON PRISE/BONDE ET VÉRIFIER QUE TOUTES LES PARTIES MOBILES SOIENT ARRÊTÉES.



AVANT N'IMPORTE QUELLE INTERVENTION D'ENTRETIEN VÉRIFIER QU'IL N'Y A PAS DE ROUES SERRÉES SUR LE AUTOCENTREUR.

Pour garantir l'efficacité de l'équipement et pour qu'elle fonctionne correctement, il est indispensable de se conformer aux instructions rapportées ci-dessous, en effectuant son nettoyage quotidien ou hebdomadaire et son entretien périodique chaque semaine.

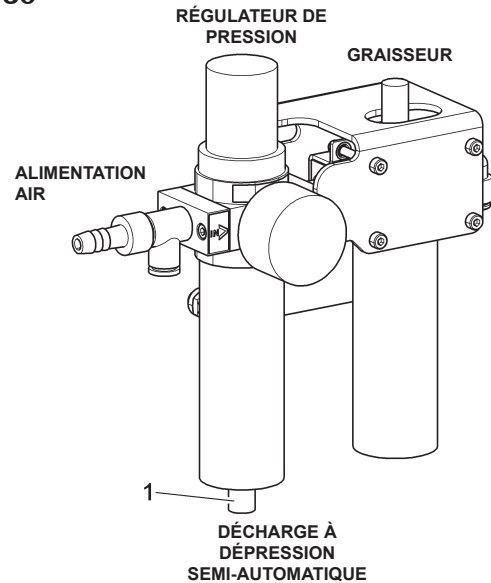
Les opérations de nettoyage et d'entretien ordinaire doivent être effectuées par un personnel autorisé en accord avec les instructions rapportées ci-dessous.

- Débrancher l'équipement des alimentations électriques et pneumatiques avant d'effectuer toute opération de nettoyage.
- Libérer l'équipement des dépôts de poudre de pneu et de scories de matériau varié avec l'aspirateur.

NE PAS SOUFFLER AVEC DE L'AIR COMPRIMÉ.

- Ne pas employer de dissolvants pour le nettoyage du régulateur de pression.
- L'ensemble de conditionnement a un décharge à dépression automatique et pour cette raison il ne nécessite pas d'aucune intervention manuelle par l'opérateur (voir **Fig. 60**).
- Périodiquement contrôler l'étalonnage du lubrificateur de l'ensemble régulateur de pression/burette.

Fig. 60



POUR GARANTIR UNE BONNE FONCTIONNALITÉ ET ÉVITER LA PRÉSENCE DE CONDENSATION DANS LES ENSEMBLES DE TRAITEMENT AIR AVEC VIDANGE SEMI-AUTOMATIQUE, IL EST NÉCESSAIRE DE S'ASSURER QUE LA SOUPAPE (FIG. 103 RÉF. 1), SITUÉE SOUS LE BOUCHON, SOIT DANS LA POSITION CORRECTE. LE BOUCHON DOIT ÊTRE TOURNÉ CORRECTEMENT POUR OBTENIR UNE FONCTION DE VIDANGE APPROPRIÉE.



POUR PERMETTRE UNE PLUS LONGE DURÉE DU FILTRE ET DE TOUS LES ORGANES PNEUMATIQUES EN MOUVEMENT, IL FAUT S'ASSURER QUE L'AIR EN ENTRÉE SOIT :

- EXEMPT DE L'HUILE LUBRIFIANTE DU COMPRESSEUR ;
- EXEMPT D'HUMIDITÉ ;
- EXEMPT D'IMPURETÉ.

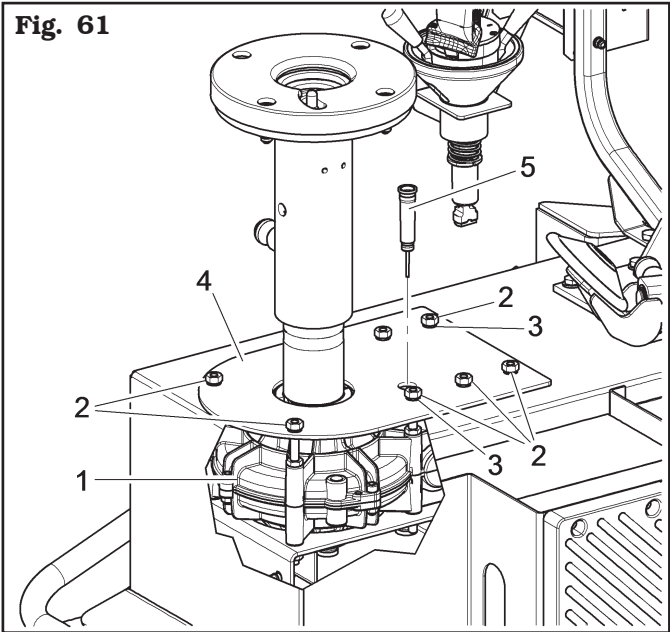
- Chaque **semaine** ou/et au besoin, remplir le réservoir d'huile à travers l'ouverture prévue à cet effet munie de bouchon ou de vis et présente sur le filtre graisseur.



ÉVITER DE PROCÉDER À L'OPÉRATION EN DÉVISSANT LE RÉCIPIENT DU FILTRE LUBRIFICATEUR.

- L'utilisation d'huile de synthèse peut endommager le filtre régulateur de pression.
- Régulièrement, au moins une fois par mois, lubrifiez les bras coulissants horizontaux du rouleau décolle-pneu et la tête outil.

- Contrôler périodiquement (au moins toutes les 100 heures de travail) le niveau du lubrifiant dans le réducteur (**Fig. 61 réf. 1**)). Pour effectuer cette opération, dévisser les écrous (**Fig. 61 réf. 2**) et les rondelles (**Fig. 61 réf. 3**), en enlevant la bride (**Fig. 61 réf. 4**) et le bouchon (**Fig. 61 réf. 5**) située sur le réducteur.





TOUT DOMMAGE DÉRIVANT DE LA NON OBSERVATION DES INDICATIONS CI-DESSUS NE SERA PAS IMPUTABLE AU CONSTRUCTEUR ET POURRA CAUSER LA DÉCHÉANCE DES CONDITIONS DE GARANTIE!!

13.1 Lubrifiants

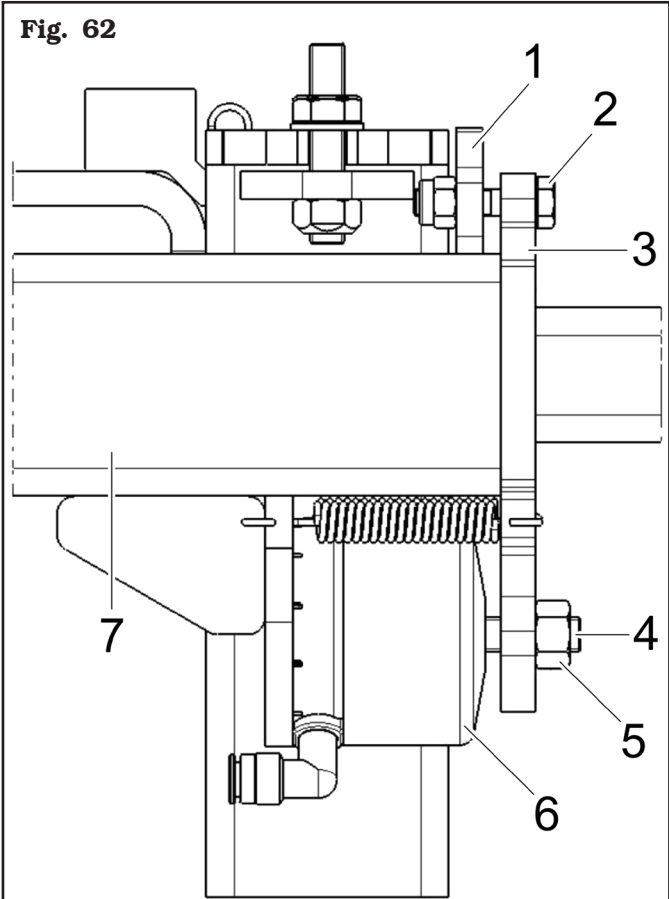
Pour lubrifier le réducteur commande mouvement mandrin utiliser l'huile **ESSO GEAR OIL GX140**. Pour lubrifier les glissières de glissement et vis/vis-mère ou crémaillère avec pignon correspondant, utiliser un pinceau à poids doux et du lubrifiant type **ESSO GP**.



L'USAGE DE LUBRIFIANTS DIFFÉRENTS DE CEUX RECOMMANDÉS DANS CE MANUEL DÉGAGE LE CONSTRUCTEUR DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À DES DOMMAGES ÉVENTUELS AUX DISPOSITIFS DE L'ÉQUIPEMENT.

13.2 Réglage de l'étranglement

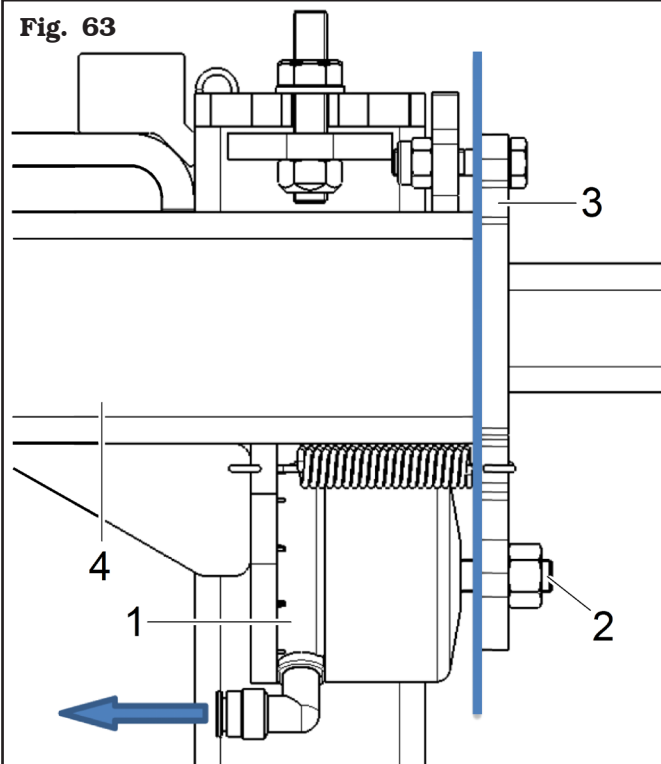
Dans le cas des vis point d'appui (**Fig. 62 réf. 2**) avec l'étranglement (**Fig. 62 réf. 3**) dans la position de butée sur la guide du bras décolle-pneus (**Fig. 62 réf. 7**) (pas sur la plaque de réglage (**Fig. 62 réf. 1**)), exécuter la procédure de réglage de l'étranglement comme décrit ci-après.



- LÉGENDE**
- 1 – Plaque de réglage
 - 2 – Vis point d'appui
 - 3 – Étranglement
 - 4 – Vis sans tête de réglage
 - 5 – Écrou de blocage
 - 6 – Cylindre actionnement étranglement
 - 7 – Guide du bras décolle-pneus

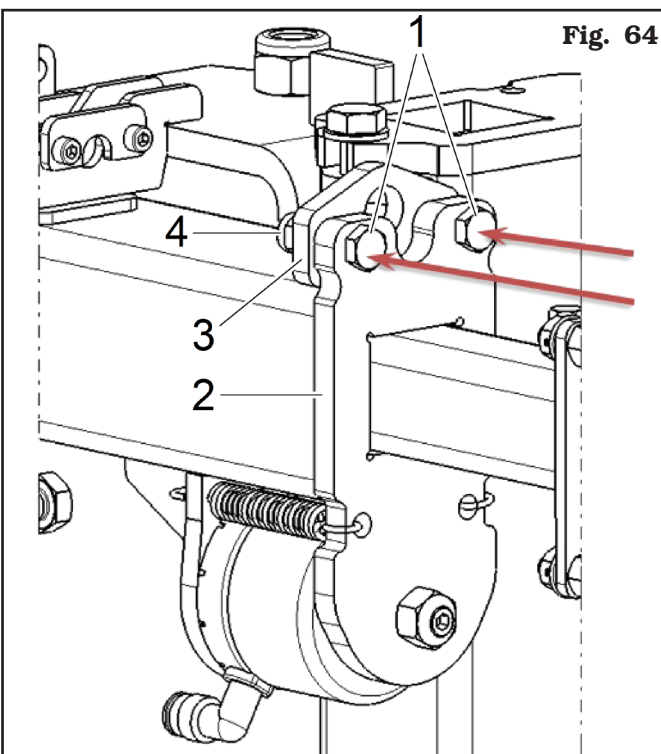
1. Décharger l'air comprimé du cylindre (**Fig. 63 réf. 1**) de l'étranglement. Reporter l'étranglement (**Fig. 63 réf. 3**) dans la position de butée sur la surface d'appui de la guide (**Fig. 63 réf. 4**), en agissant sur la vis sans tête de réglage (**Fig. 63 réf. 2**) ;

Fig. 63



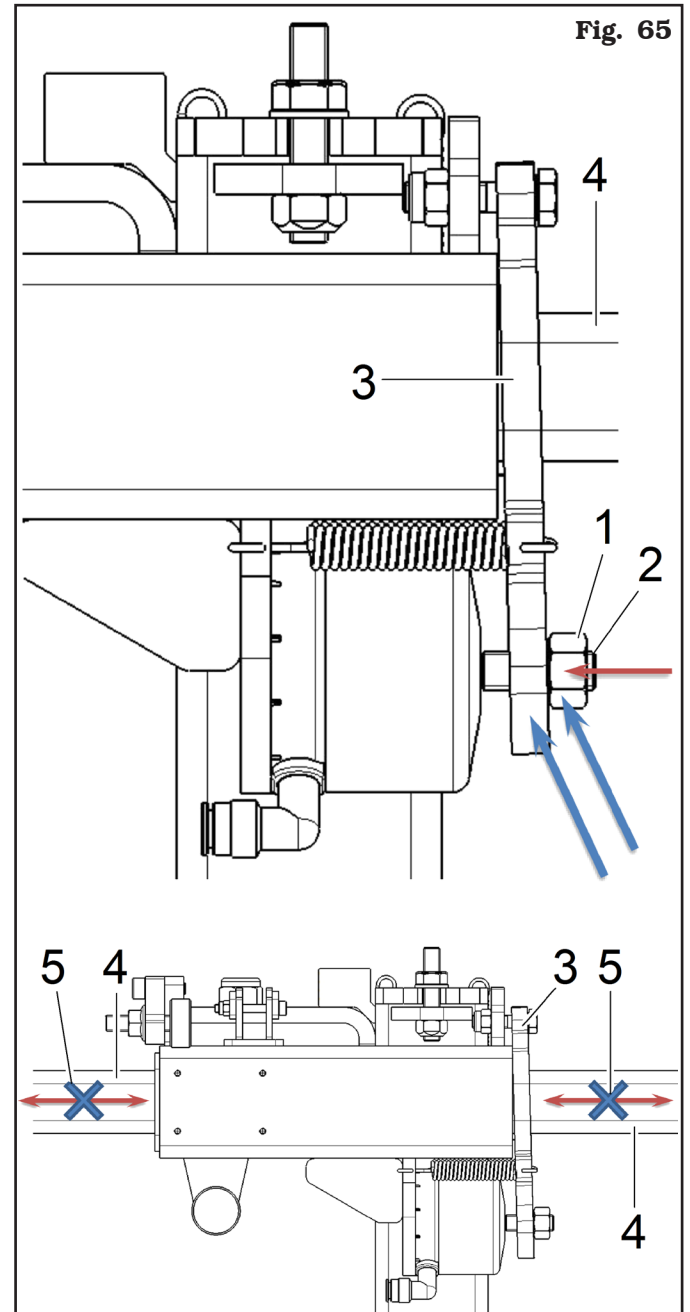
2. complètement la vis (ou les vis) point d'appui (**Fig. 64 réf. 1**) mais sans les serrer, seulement en les approchant, en configurant un jeu de 0.1 - 0.2 mm (0.005" - 0.01") entre l'étranglement (**Fig. 64 réf. 2**) et la plaque de réglage (**Fig. 64 réf. 3**), en positionnant l'écrou (**Fig. 64 réf. 4**) en complet appui sur la plaque de réglage ;

Fig. 64

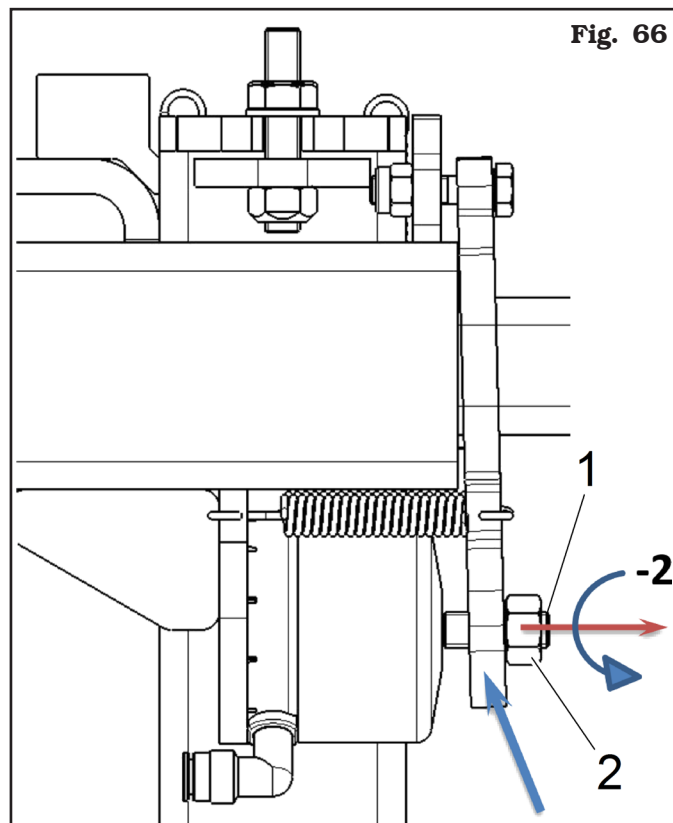


3. le contre-ecrou (**Fig. 65 réf. 1**) de la vis sans tête de réglage (**Fig. 65 réf. 2**). Donc, visser la vis sans tête (**Fig. 65 réf. 2**) jusqu'à obtenir le blocage de l'étranglement (**Fig. 65 réf. 3**) sur le bras (**Fig. 65 réf. 4**), qui résulte de cette façon bloqué (**Fig. 65 réf. 5**) ;

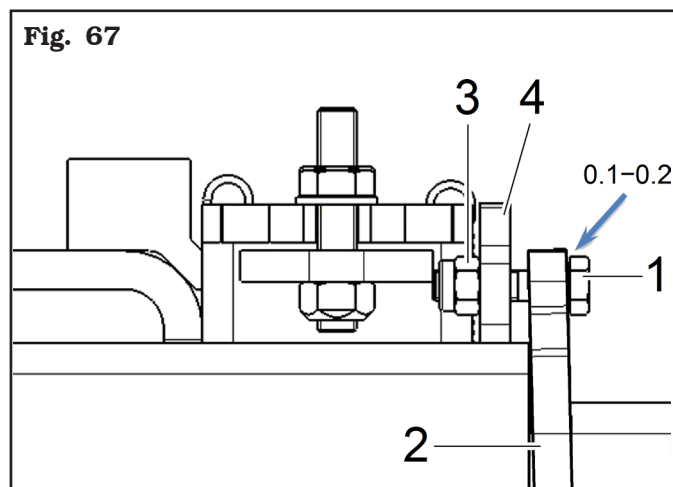
Fig. 65



4. de la position atteinte au point (c), dévisser de 2 tours complètes dans le sens contraire des aiguilles d'une montre la vis sans tête de réglage de l'étranglement (**Fig. 66 réf. 1**) et serrer le contre-écrou relatif (**Fig. 66 réf. 2**) ;

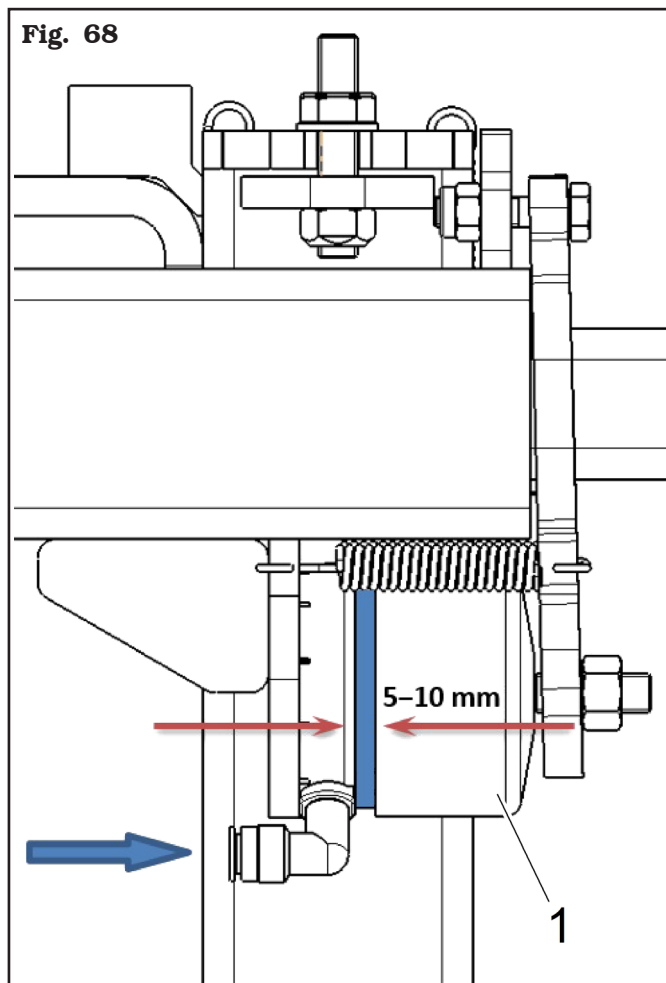


- e. tourner la vis (ou les vis) point d'appui de nouveau (**Fig. 67 réf. 1**) pour rétablir le jeu de 0.1 - 0.2 mm (0.005" - 0.01") entre l'étranglement (**Fig. 67 réf. 2**) et la tête des vis point d'appui (**Fig. 67 réf. 1**), en positionnant l'écrou (**Fig. 67 réf. 3**) en complet appui sur la plaque de réglage (**Fig. 67 réf. 4**) ;



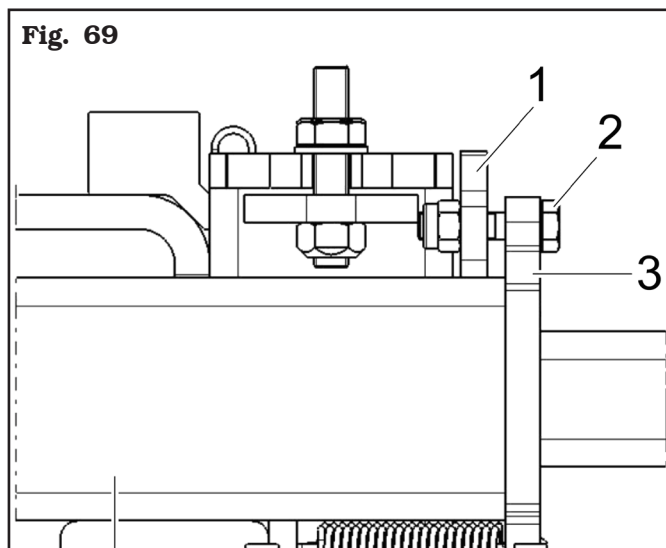
6. actionner le cylindre (**Fig. 68 réf. 1**), en l'alimentant avec de l'air comprimé, et vérifier que sa course soit comprise entre 5 - 10 mm (0.20 - 0.39") ;

Fig. 68



7. décharger le cylindre et vérifier que le bras (**Fig. 69 réf. 1**) soit libre de défiler dans sa guide (**Fig. 69 réf. 2**) ;

Fig. 69



8. répéter les points (f) et (g) au moins 3 fois.

14.0 TABLEAU RECHERCHE INCONVÉNIENTS ÉVENTUELS

Suit une liste de certains inconvénients possibles au cours du fonctionnement des démonte-pneus. Le constructeur décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages causés aux personnes, animaux et choses par suite de l'intervention de la part d'un personnel non autorisé. C'est pourquoi en cas de panne il est recommandé de consulter immédiatement le service après-vente pour obtenir les indications concernant les opérations et/ou réglages à exécuter en toute sécurité, ce qui évitera de nuire aux personnes, animaux et choses.

Positionner sur le « 0 » et cadenasser l'interrupteur général en cas d'urgence et/ou entretien du démonte-pneus.



ASSISTANCE TECHNIQUE NÉCESSAIRE

interdiction d'exécuter des interventions

Inconvénient	Cause possible	Remède
Le rouleau décolle-pneus ne s'active pas immédiatement.	1. Absence d'alimentation. 2. Le poussoir d'actionnement est abîmé.	1. Brancher l'alimentation. 2. Appeler le service d'assistance. 
La pompe hydraulique du décolle-pneus se bloque.	La burette du décolle-pneus est vide.	Remplir jusqu'au goulot le réservoir avec huile spéciale en détachant d'abord l'alimentation. Appeler le service d'assistance. 
Quand on appuie sur la pédale de gonflage, le gicleur n'éjecte pas d'air (modèle avec gonflage Tubeless ou ensemble colonne avec réservoir intégré).	Le pédalier de gonflage s'est dérégulée.	Appeler le service d'assistance. 
En phase de décollage des pneus, le rouleau décolle-pneus ne s'accroche pas.	1. La soupape du bras n'a pas été mise en activité. 2. La soupape du bras est dérégulée. 3. Cylindre d'engagement cassé.	1. Déplacer le rouleau décolle-pneus vers le dehors. 2. Appeler le service d'assistance. 3. Appeler le service d'assistance. 
La commande de translation verticale du bras outil ne fonctionne pas	Position erronée de l'arrêt mécanique supérieur de la tige de la tête outil.	Agir sur le levier de commande de la tête outil en le déplaçant vers le haut, en amenant la tête outil complètement emballée sur le fin de course supérieur correspondant. Si l'inconvénient persiste, appeler le service d'assistance. 
L'actionnement des pédales n'a aucun effet.	1. Absence d'alimentation. 2. Le pédalier de gonflage est dérégulée.	1. Contrôler l'alimentation. 2. Appeler le service d'assistance. 
Le mandrin n'atteint pas la vitesse maximum de rotation.	La résistance mécanique du système motoréducteur augmente.	Tourner à vide le mandrin pendant quelques minutes de sorte que le système s'échauffe en réduisant le frottement. Si à la fin le mandrin ne reprend pas vitesse, appeler l'assistance. 
Le mandrin ne tourne pas dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse en une des vitesses admises.	Rupture du micro-interrupteur pédalier.	Contrôler le câblage ou remplacer le micro-interrupteur. ou appeler le service d'assistance. 

Inconvénient	Cause possible	Remède
Le mandrin ne tourne pas, mais il cherche à tourner quand l'équipement est ral-lumé.	Dérèglement irréversible du pédalier.	Appeler le service d'assistance. 
Le mandrin tourne doucement même s'il n'agit pas sur la pé-dale du moteur.	Dérèglement irréversible du pédalier.	1. Laisser la pédale du moteur en position de repos. 2. Laisser l'équipement raccordé au réseau. 3. Attendre 30 secondes de sorte que la tentative automatique de re-cali-brage du pédalier soit terminée.
Le mandrin ne tourne pas.	1. Alarme surcharge inverseur. ou alarme sous-tension inver-seur. ou alarme surtension inverseur. 2. Alarme surtempérature.	1. Raccourcir la longueur d'une éven-tuelle rallonge du câble qui porte à l'équipement ou augmenter la sec-tion des conducteurs (débrancher et remettre). Soulever la pédale du moteur et atteindre le rétablis-se-ment automatique. 2. Attendre que le système moteur refroidisse (l'équipement ne redé-marre pas si la température ne baisse pas sous le limite de sécu-rité introduit).
ÉLÉVATEUR LATÉRAL		
L'actionnement de la pédale de commande ne produit aucun mouvement.	1. Absence d'alimentation ou alimentation insuffisant. 2. Les tuyaux d'alimentation ne sont pas montés correcte-ment. 3. La soupape de commande ne fonctionne pas.	1. Contrôler l'alimentation. 2. Vérifier le montage des tuyaux.  3. Appeler le service d'assis-tance.
Quand s'aérer l'équipement, l'élévateur tend à se déplacer, sans aucun consentement par l'opérateur.	Dérèglement possible de la soupape.	Appeler le service d'assistance.
DISPOSITIF POUSSE-TALON		
L'actionnement du levier de commande ne produit pas aucun mouvement.		1. Contrôler l'alimentation. 2. Vérifier le montage des tuyaux.  3. Appeler le service d'assis-tance.
L'actionnement du levier de com-mande produit un mouvement dans une seule direction.	La soupape de commande ne fonctionne pas.	Appeler le service d'assistance. 

15.0 DONNÉES TECHNIQUES

15.1 Données techniques électriques

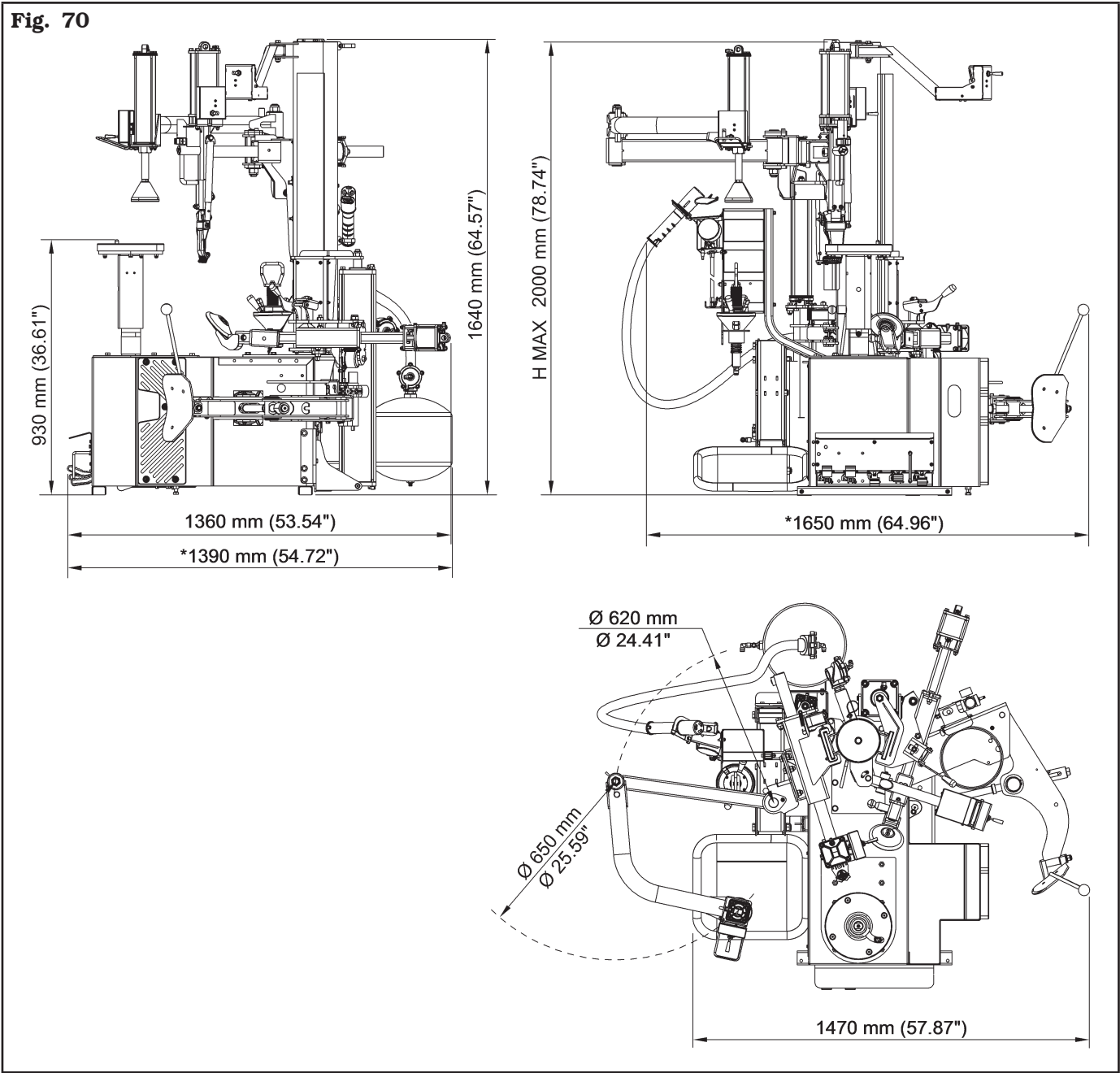
Puissance moteur (kW)		0.75 (1 Hp)
Puissance moteur Inverseur (kW)		1.5 (2 Hp)
Alimentation	Tension (V)	200-240
	Phases	1
	Fréquence (Hz)	50/60
Absorption de courant typique (A)		5
Vitesse de rotation du mandrin (tours/min.)		0 - 15

15.2 Données techniques mécaniques

Diamètre maximum du pneu (mm)	1143 (45")
Diamètre blocage de la jante (pouces)	10 - 26
Max. poids roue (Kg)	80 (176 lbs)
Largeur max. roue (mm)	381 (15")
Max. décolle-pneus palette latérale (mm)	432 (17")
Force de décolage des talons (rouleau) (kg)	1200 (2645 lbs)
Force de décolage des talons (palette) (kg)	3600 (7900 lbs)
Pression de service (bar)	8 - 10 (116 - 145 psi)
Bruit (dB) (A)	< 80

	RAV.G8945.206107	RAV.G8945.206077	RAV.G8945.200839	RAV.G8945.206091	SPA.G8945.206015	SPA.G8945.206008
Poids (kg)	360 (794 lbs)	370 (816 lbs)	375 (827 lbs)	360 (794 lbs)	360 (794 lbs)	370 (816 lbs)

15.3 Dimensions



* Valide pour versions avec système gonflage Tubeless

16.0 MISE DE CÔTÉ

En cas de mise de côté pour une longue période il est nécessaire de disjoindre la source d'alimentation et de pourvoir à la protection de l'équipement afin d'éviter le dépôt de la poussière. Veiller à graisser les parties qui pourraient s'abîmer en cas de dessèchement. A l'occasion de la remise en fonction remplacer les tampons en caoutchouc et la tête d'outil.

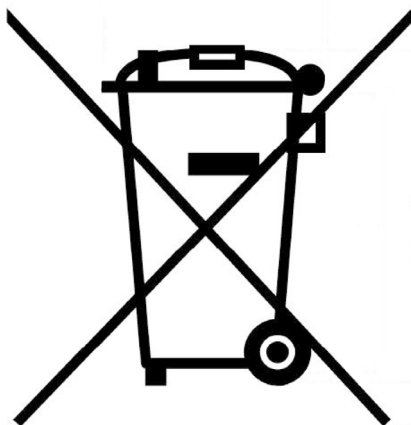
17.0 MISE À LA FERRAILLE

Si l'on décide de ne plus employer cet équipement, on recommande de le rendre inopérant en éliminant les tuyaux à pression de jonction. Considérer l'équipement comme une ordure spéciale et le démolir en la divisant en parties homogènes. L'écouler suivant les lois locales en vigueur.

Instructions concernant la bonne gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) aux termes du décret législatif italien n. 49/14 et modifications ultérieures.

Afin d'informer les utilisateurs sur la façon d'évacuation correcte de cet équipement, (conformément à l'article 26, paragraphe 1 du décret législatif italien 49/14 et modifications ultérieures), s'il vous plaît être informé de ce qui suit : la signification du symbole de poubelle barrée sur le produit indique que l'équipement ne doit pas être jeté à la poubelle indifférenciée (c'est, avec les "déchets urbains mixtes"), mais il doit être traité séparément, en vue de soumettre les DEEE à des opérations spéciales pour la réutilisation ou le traitement, pour enlever et éliminer en toute sécurité des substances dangereuses dans l'environnement et éliminer et recycler les matières premières qui peuvent être réutilisées.

Fig. 71



18.0 DONNÉES DE LA PLAQUE

TYRE CHANGER MODEL		SERIAL N°	MONTH-YEAR
AMPERAGE	BAR	POWER SUPPLY	

La validité de la Déclaration de Conformité qui se trouve annexe à ce manuel est valable aussi pour les produits et/ou les dispositifs qui peuvent être montés au modèle d'équipement en objet de la Déclaration de Conformité même.

La conserver toujours bien propre, exempte de graisse et de saleté en général.

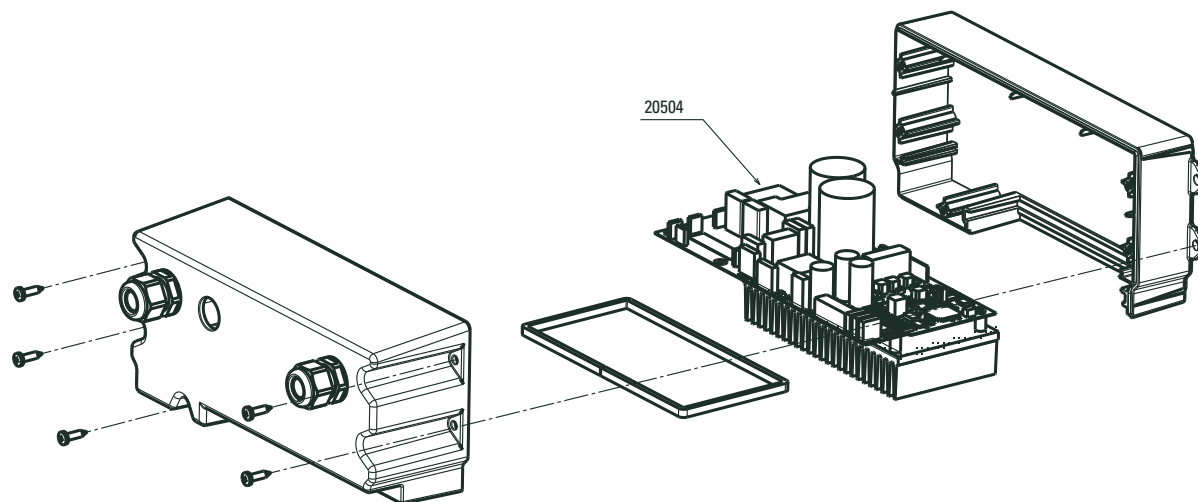
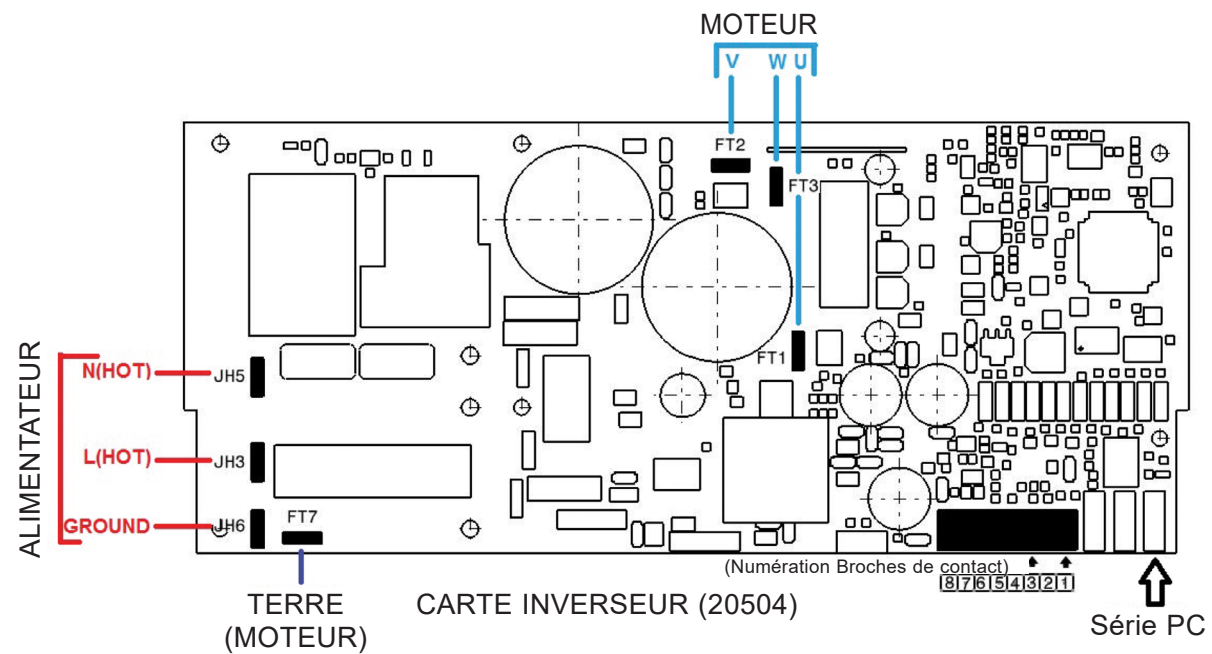


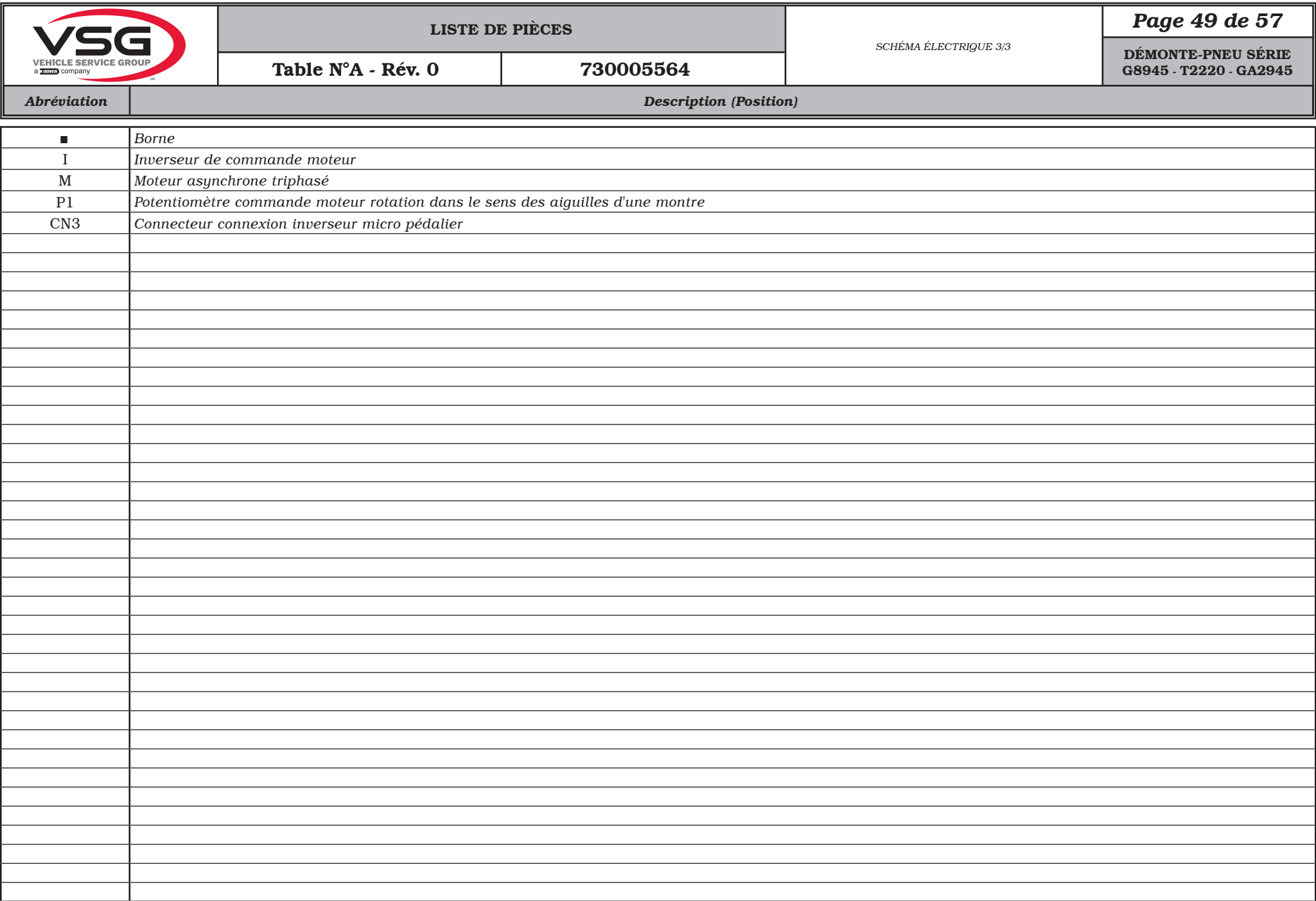
ATTENTION : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FALSIFIER, DE GRAVER, DE MODIFIER DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT OU D'ENLEVER LA PLAQUE D'IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT. NE PAS RECOUVRIR LA PLAQUE AU MOYEN DE PANNEAUX PROVISOIRES ETC..., CAR ELLE DOIT TOUJOURS ÊTRE BIEN VISIBLE.

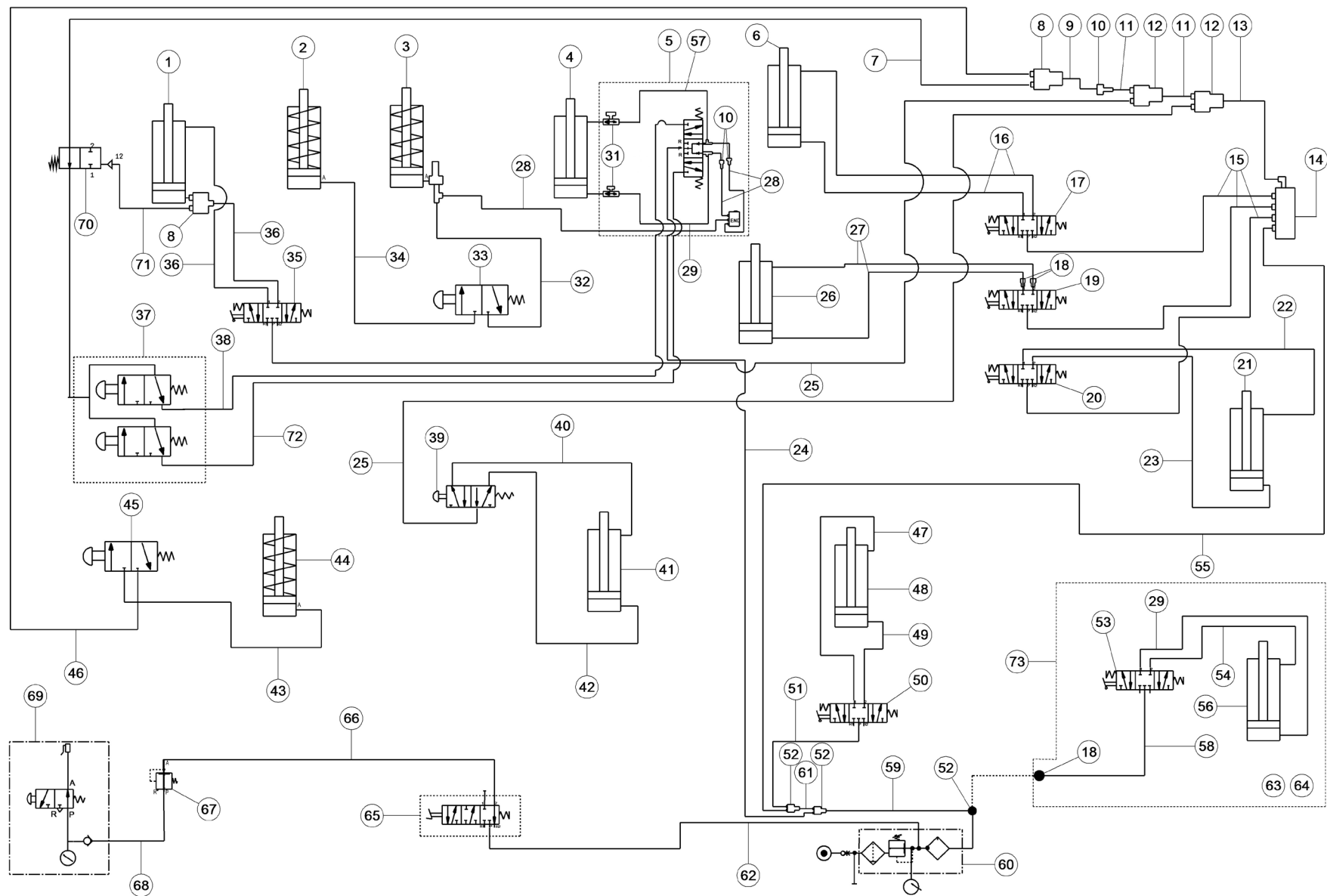
PRÉCAUTION : Si la plaque d'identification devait s'abîmer accidentellement (se détache de l'équipement, se endommage ou devient illisible), en informer immédiatement le fabricant.

19.0 SCHÉMAS FONCTIONNELS

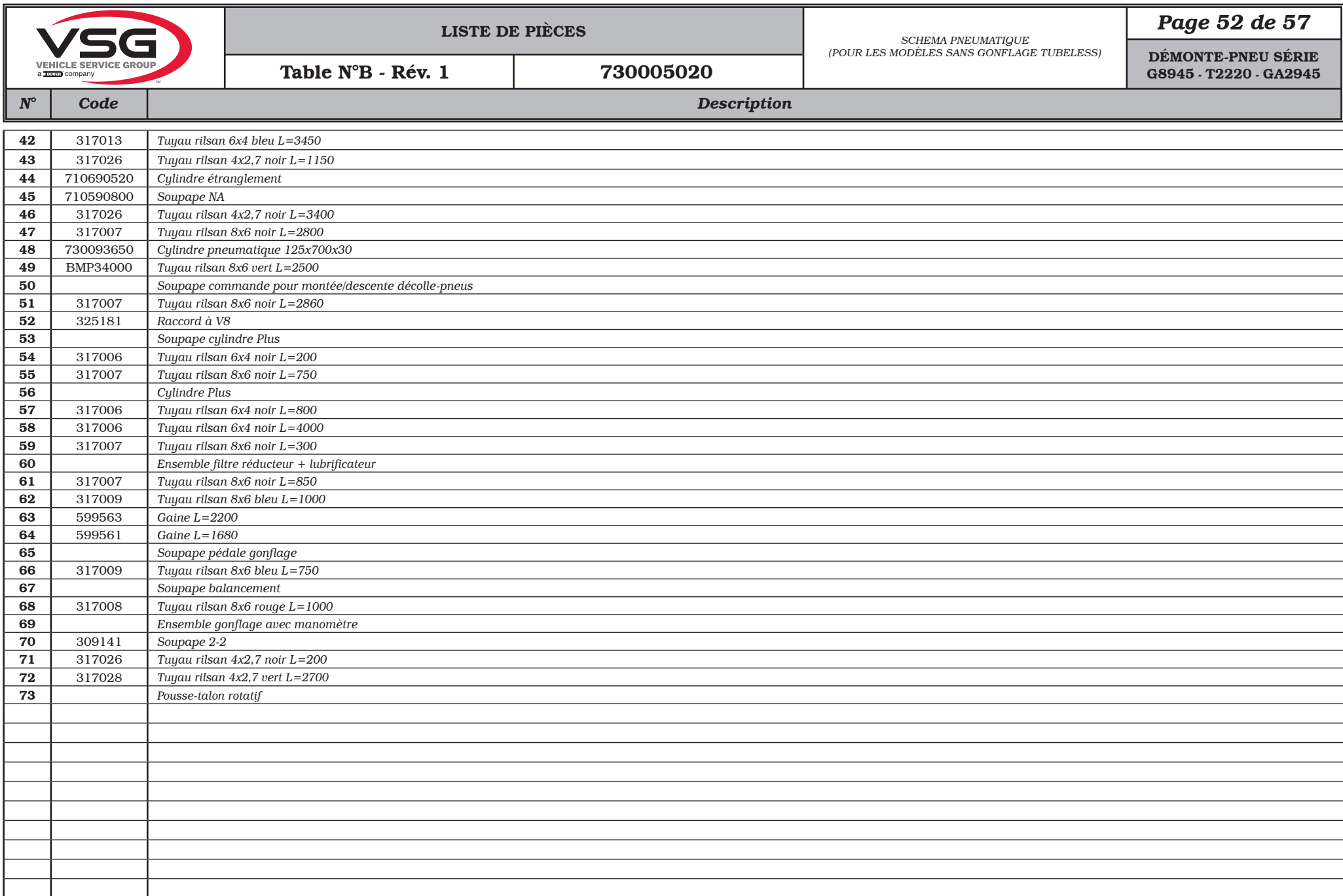
Les schémas fonctionnels de l'équipement sont rapportées en suivant.

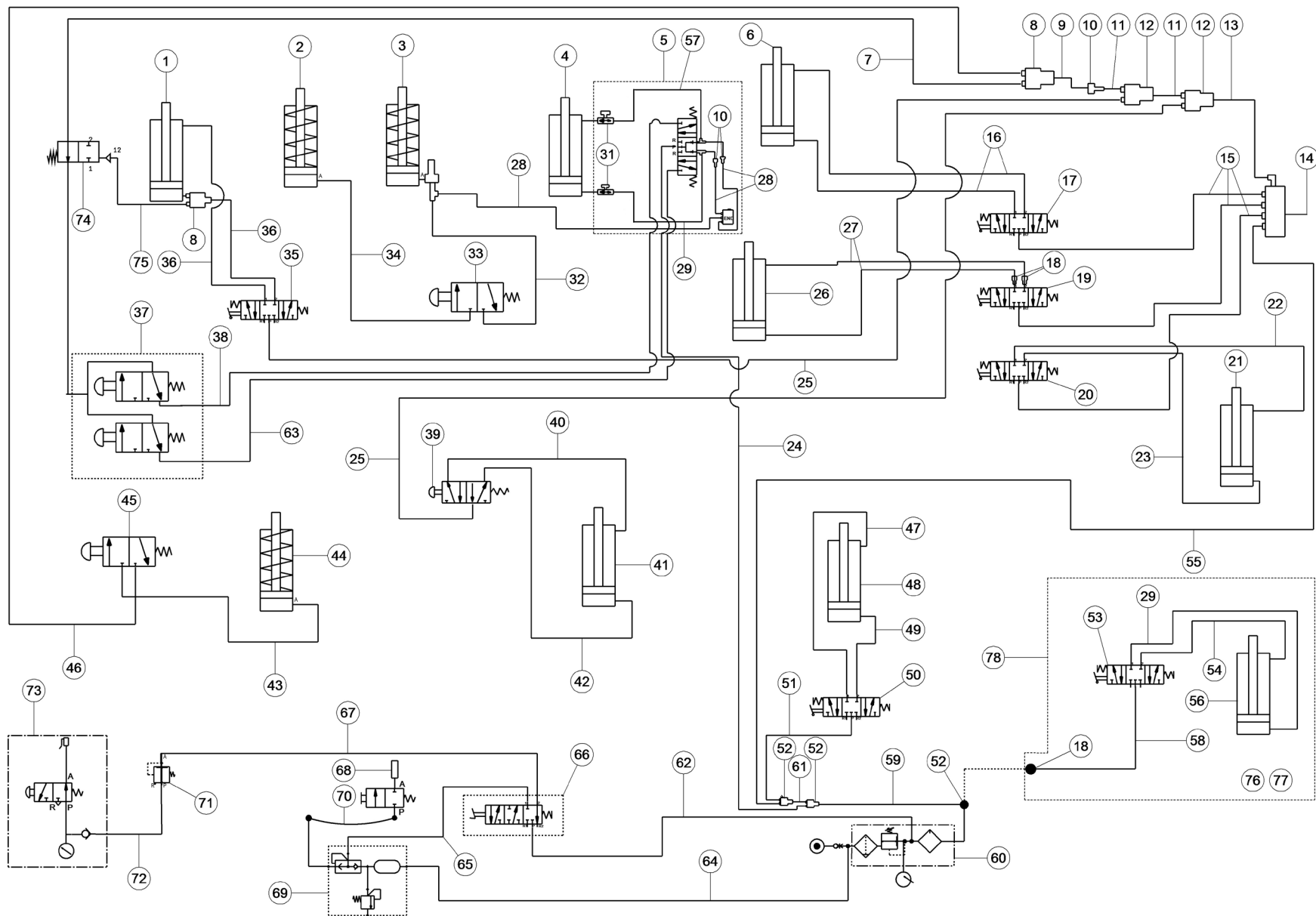




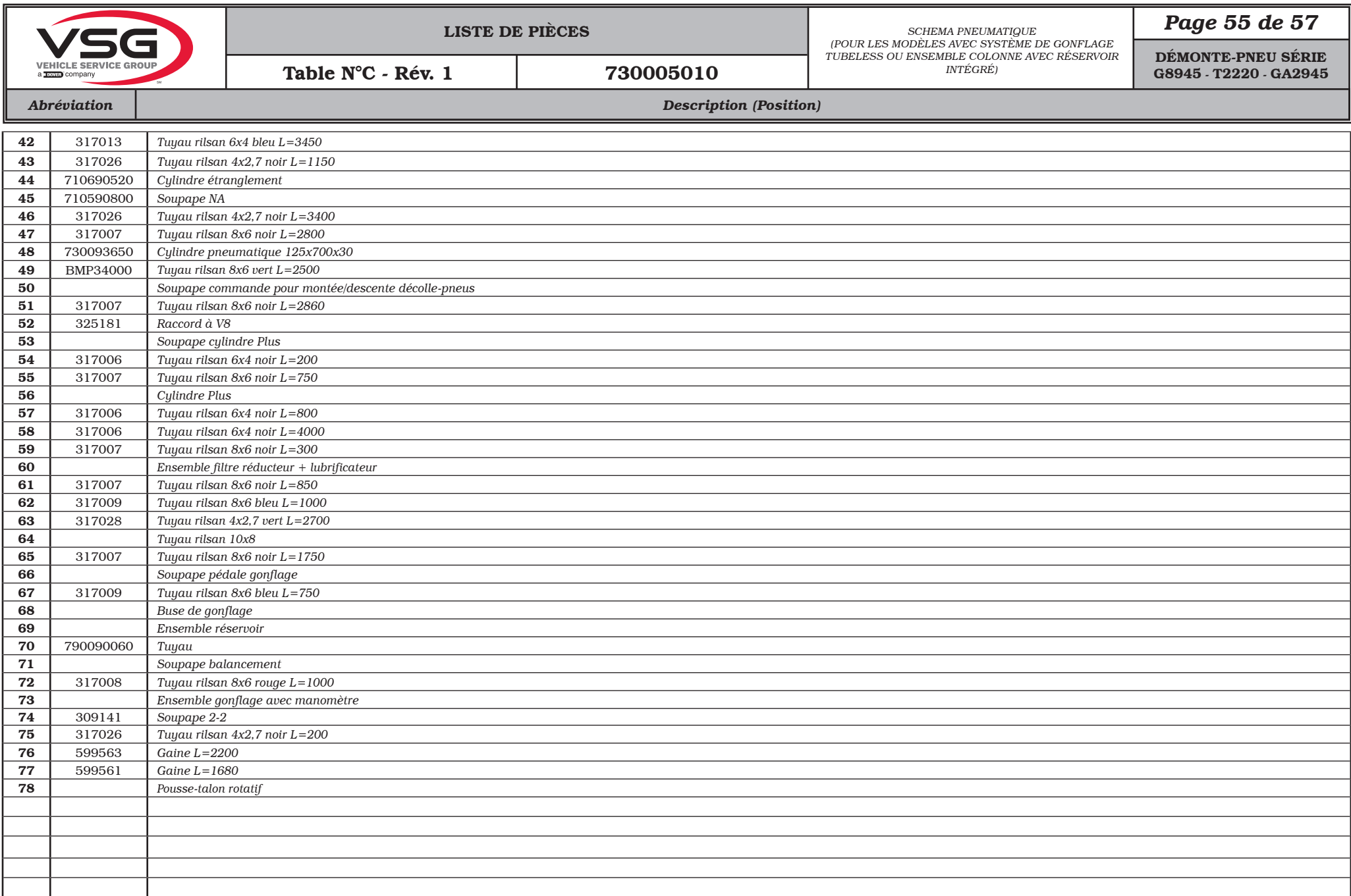


		LISTE DE PIÈCES		SCHEMA PNEUMATIQUE (POUR LES MODÈLES SANS GONFLAGE TUBELESS)	Page 51 de 57
		Table N°B - Rév. 1	730005020		DÉMONTE-PNEU SÉRIE G8945 - T2220 - GA2945
N°	Code	Description			
1	730093780	Cylindre pneumatique 90x173x25			
2	710690520	Cylindre étranglement			
3	730093850	Cylindre étranglement D.80			
4	730093600	Cylindre pneumatique 70x310x20			
5	730093860	Ensemble pneumatique commande outil			
6		Cylindre décolle-pneus			
7	317029	Tuyau rilsan 4x2,7 blanc L=3300			
8	B5815000	Raccord V D.4			
9	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=60			
10	325086	Réduction intermédiaire D.6 - D.4			
11	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=60			
12	325191	Raccord à V 6			
13	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=1000			
14	B2850001	Petit block à 5 voies			
15	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=200			
16	317010	Tuyau rilsan 10x8 noir L=950			
17		Soupape cylindre décolle-pneus			
18	325054	Réduction 6-8			
19		Soupape lève-poteau			
20		Soupape élévateur			
21		Cylindre élévateur			
22	317022	Tuyau Elastollan 8x6 noir L=1200			
23	317022	Tuyau Elastollan 8x6 noir L=1000			
24	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=250			
25	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=2900			
26		Cylindre lève-poteau			
27	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=3000			
28	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=500			
29	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=370			
31	399275	Régulateur d' écoulement			
32	BMP90000	Tuyau rilsan 4x2,7 jaune L=3240			
33	710590800	Soupape NA			
34	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=1915			
35		Soupape commande cylindre outil			
36	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=400			
37	B2358000	Soupape commande "C"			
38	317027	Tuyau rilsan 4x2,7 rouge L=2700			
39		Soupape commande came			
40	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=3560			
41	710491140	Ensemble cylindre pneumatique			





		LISTE DE PIÈCES		SCHEMA PNEUMATIQUE (POUR LES MODÈLES AVEC SYSTÈME DE GONFLAGE TUBELESS OU ENSEMBLE COLONNE AVEC RÉSERVOIR INTÉGRÉ)	Page 54 de 57
		Table N°C - Rév. 1	730005010		DÉMONTE-PNEU SÉRIE G8945 - T2220 - GA2945
Abréviation		Description (Position)			
1	730093780	Cylindre pneumatique 90x173x25			
2	710690520	Cylindre étranglement			
3	730093850	Cylindre étranglement D.80			
4	730093600	Cylindre pneumatique 70x310x20			
5	730093860	Ensemble pneumatique commande outil			
6		Cylindre décolle-pneus			
7	317029	Tuyau rilsan 4x2,7 blanc L=3300			
8	B5815000	Raccord V D.4			
9	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=60			
10	325086	Réduction intermédiaire D.6 - D.4			
11	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=60			
12	325191	Raccord pneu Y-6			
13	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=1000			
14	B2850001	Petit block à 5 voies			
15	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=200			
16	317010	Tuyau rilsan 10x8 noir L=950			
17		Soupape cylindre décolle-pneus			
18	325054	Réduction 6-8			
19		Soupape lève-poteau			
20		Soupape élévateur			
21		Cylindre élévateur			
22	317022	Tuyau Elastollan 8x6 noir L=1200			
23	317022	Tuyau Elastollan 8x6 noir L=1000			
24	317007	Tuyau rilsan 8x6 noir L=250			
25	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=2900			
26		Cylindre lève-poteau			
27	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=3000			
28	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=500			
29	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=370			
31	399275	Régulateur d'écoulement			
32	BMP90000	Tuyau rilsan 4x2,7 jaune L=3240			
33	710590800	Soupape NA			
34	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=1915			
35		Soupape commande cylindre outil			
36	317026	Tuyau rilsan 4x2,7 noir L=400			
37	B2358000	Soupape commande "C"			
38	317027	Tuyau rilsan 4x2,7 rouge L=2700			
39		Soupape commande came			
40	317006	Tuyau rilsan 6x4 noir L=3560			
41	710491140	Ensemble cylindre pneumatique			



Contenu de la déclaration de conformité CE (en référence au point 1.7.4.2, lettre c) de la directive 2006/42/CE)

En référence à l'annexe II, partie 1, section A, de la directive 2006/42/CE, la déclaration de conformité qui accompagne la machine contient :

1. la raison sociale et l'adresse complète du fabricant et, le cas échéant, de son mandataire ;
Voir la première page du manuel
2. le nom et l'adresse de la personne autorisée à constituer le dossier technique, qui doit être établie dans la Communauté ;
Coïncide avec le fabricant, voir la première page du manuel
3. la description et l'identification de la machine, y compris le nom générique, la fonction, le modèle, le type, le numéro de série, la dénomination commerciale ;
Voir la première page du manuel
4. une indication par laquelle on déclare explicitement que la machine est conforme à toutes les dispositions pertinentes de la présente directive et, le cas échéant, une indication analogue par laquelle on déclare la conformité aux autres directives communautaires et/ou dispositions pertinentes auxquelles la machine est conforme. Ces références doivent être celles des textes publiés au Journal officiel de l'Union européenne ;
La machine est conforme aux directives applicables suivantes :

2006/42/CE	Directive Machines
2014/30/EU	Directive Compatibilité Électromagnétique
5. si nécessaire, le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme notifié qui a effectué l'examen CE de type visé à l'annexe IX et le numéro de l'attestation de l'examen CE du type ;
N/A
6. si nécessaire, le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme notifié qui a approuvé le système d'assurance qualité totale visé à l'annexe X ;
N/A
7. si nécessaire, une référence aux normes harmonisées visées à l'article 7, paragraphe 2, qui ont été appliquées ;

UNI EN ISO 12100:2010	Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque ;
CEI EN 60204-1:2018	Sécurité des machines. Équipement électrique des machines. Partie 1 : Règles générales
8. si nécessaire, une référence aux autres normes et spécifications techniques appliquées ;

UNI EN 17347:2001	Véhicules routiers – Machines pour le montage et le démontage des pneumatiques – Prescriptions de sécurité
--------------------------	---
9. lieu et date de la déclaration ;
Ostellato, / /
10. identification et signature de la personne habilitée à rédiger la déclaration au nom du fabricant ou de son mandataire.
PERETTI PIERLUIGI VP VSG Global Operations

Content of the declaration of conformity (with reference to Schedule 2, Part 1, Annex I, point 1.7.4.2, letter c) of UK Statutory Instrument 2008 No. 1597)

With reference to schedule 2 annex I, part1, section A of UK Statutory Instrument 2008 No. 1597, the declaration of conformity accompanying the machinery contains:

1. the business name and full address of the manufacturer and, where applicable, its authorised representative;
Manufacturer: see the first page of the manual.
 Authorised representative:
VEHICLE SERVICE GROUP UK LTD
3 Fourth Avenue - Bluebridge Industrial Estate - Halstead
Essex C09 2SY - United Kingdom
2. name and address of the person authorised to compile the technical file;
It coincides with the authorized representative, see point 1
3. description and identification of the machine, including generic name, function, model, type, serial number, trade name;
See the first page of the manual
4. a sentence expressly declaring that the machinery fulfils all the relevant provisions of these Regulations and where appropriate, a similar sentence declaring the conformity with other enactments or relevant provisions with which the machinery complies;
The machinery complies with the following applicable UK Statutory Instruments:
The Supply of Machinery (Safety) Regulations 2008
The Electrical Equipment (Safety) Regulations 2016
The Electromagnetic Compatibility Regulations 2016
5. where appropriate, the name, address and identification number of the approved body which approved the full quality assurance system referred to in Annex X (Part 10 of this Schedule);
N/A
6. where appropriate, the name, address and identification number of the approved body which approved the full quality assurance system referred to in Annex X (Part 10 of this Schedule);
N/A
7. where appropriate, a reference to the designated standards used;

BS EN ISO 12100:2010	Safety of machinery - General principles for design - Risk assessment and risk reduction;
BS EN 60204-1:2018	Safety of machinery - Electrical equipment of machines. General requirements.
BS EN 61000-6-3:2007 +A1:2011 +AC:2012	Electromagnetic compatibility (EMC) - Part 6-3. Generic standards - Emission standard for residential, commercial and light-industrial environments.
BS EN 61000-6-2:2005 +AC:2005	Electromagnetic compatibility (EMC) - Part 6-2. Generic standards - Immunity for industrial environments.
8. where appropriate, reference to other standards and technical specifications applied;
N/A
9. place and date of declaration;
Ostellato, / /
10. identification and signature of the person authorised to draw up the declaration on behalf of the manufacturer or its authorised representative.
PERETTI PIERLUIGI VP VSG Global Operations